



RAPPORT FINANCIER 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
--------------------	---

TOME 1

Les comptes annuels : bilan, comptes de résultat et annexes

I. LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2020.....	5
II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES PAR LES HCL.....	8
II.1. Stocks.....	8
II.2. Mode d'évaluation des immobilisations et amortissements	9
II.3. Les créances.....	12
II.4. Méthode d'évaluation des provisions	14
II.5. Subventions d'investissement	21
II.6. Produits et charges constatés d'avance (PCA et CCA).....	21
II.7. Charges à rattacher (CAR).....	22
II.8. Produits à recevoir (PAR).....	22
II.9. Mode de traitement de certains groupements de coopération	24
II.10. Traitement des baux emphythéotiques	26
III. CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE EXERCICES.....	26
IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	26
V. PERSPECTIVES D'AVENIR	27
VI. EVOLUTIONS DU BILAN 2019	28
VI.1. Evolution du bilan : ACTIF	28
VI.2. Evolution du bilan : PASSIF	34
VI.3. Synthèse du bilan 2019	39
VII. EVOLUTION DU COMPTE DE RESULTAT 2019 (TOUS BUDGETS)	40
VII.1. Présentation générale.....	40
VII.2. Le résultat d'exploitation (tous budgets)	42
VII.3. Le résultat financier (tous budgets).....	46
VII.4. Le résultat courant (tous budgets)	46
VII.5. Le résultat exceptionnel (tous budgets).....	47
VII.6. La capacité d'autofinancement (tous budgets).....	48

TOME 2

Bilan des résultats financiers 2020

I.	INTRODUCTION.....	50
II.	L'ADAPTATION A LA CRISE : DECRYPTAGE DE L'ACTIVITE 2020.....	52
III.	LES EFFETS DE LA « PANDEMIE COVID-19 » : LA SITUATION FINANCIERE A ETE SECURISEE EN 2020 DANS UN CONTEXTE DE CRISE ECONOMIQUE ET SANITAIRE SANS PRECEDENT GRÂCE AU DISPOSITIF D'INTERVENTION NATIONAL MIS EN PLACE POUR NEUTRALISER LES IMPACTS DIRECTS ET INDIRECTS DE LA PANDEMIE	55
IV	LES EFFETS DU « SEGUR DE LA SANTE » : LA MISE EN PLACE DES ACCORDS DU SEGUR DE LA SANTE EN MATIERE DE REVALORISATION SALARIALE DES PROFESIONNELS HOSPITALIERS A ETE FINANCEE PAR DES CREDITS NATIONAUX DELEGUES EN DOTATION MIGAC EN 2020	62
V	. LA GESTION ECONOMIQUE DES HOSPICES CIVILS DE LYON A ETE MAÎTRISEE HORS EFFETS DE LA CRISE : LES FONDATIONS DE L'INSTITUTION SONT RESTEES SOLIDES, ONT ETE PERENISEES ET PERMETTENT DE PREPARER L'AVENIR SUR DES BASES FINANCIERES SAINES ET SOLIDES	63
VI.	CONCLUSION	73
VII.	ANNEXES : TABLEAUX FINANCIERS 2020.....	74
VII.1	Synthèse des états du compte financier 2020.....	75
VII.2	Affectation des résultats 2020.....	76
VII.3	Etat détaillé des produits du budget H (budget principal)	
	- Evolution.....	77
	- Structure.....	78
VII.4	Etat détaillé des charges du budget H (budget principal)	
	- Evolution.....	78
	- Structure.....	78
VII.5	Etat des soldes intermédiaires de gestion	79
VII.6	Etat détaillé des dotations notifiées par l'ARS	80
VII.7	Etat détaillé du fonds de provision.....	84
VII.8	Etat détaillé des cessions d'actifs	86
VII.9	Etat détaillé des subventions d'investissement reçues	86
VII 10	Etat détaillé des dons et legs reçus.....	86
VII.11	Bilan	87
	- Actif	87
	- Passif	88

Introduction

Conformément à l'article R. 6145-44 du code de la santé publique (alinéas 1 et 2), le compte financier des établissements publics de santé est transmis par le directeur au conseil de surveillance accompagné du rapport financier.

Le rapport financier est un document de synthèse unique, préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable, qui accompagne le compte financier de l'établissement et le commente.

Il porte sur les comptes annuels, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui sont les états certifiables, ainsi que sur l'analyse de l'exécution de l'EPRD, non soumis à certification.

Il se compose d'une introduction et de deux parties distinctes réunies dans un document unique :

- le tome 1 porte sur les comptes annuels (tome soumis à certification) ;
- le tome 2 porte sur l'exécution budgétaire (tome non soumis à certification).

Seules l'introduction et la partie du rapport portant sur les comptes annuels, qui constitue le tome 1 du document, sont mises à disposition du certificateur, au même titre que les comptes annuels. Le certificateur vérifie la concordance des éléments de ce tome avec les comptes examinés.

Le présent rapport financier porte sur l'exercice comptable 2020 des HCL.

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité ;
- le principe de régularité et de sincérité ;
- le principe de prudence ;
- le principe de permanence des méthodes ;
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture ;
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21. **L'arrêté du 29 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé comporte en annexe les tomes I, II et III de l'instruction M21.** Le tome III intègre dans le référentiel comptable le guide de fiabilisation des comptes des établissements publics de santé diffusé par la circulaire interministérielle N°DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/391 du 10 octobre 2011 relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé, complété des fiches comptables.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Les comptes sont présentés en euros.

Tome 1

LES COMPTES ANNUELS : BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXES

I) LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2020

L'année 2020 constitue la première année sans application du contrat de retour à l'équilibre financier et s'ouvre sur la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens qui attribue des aides à hauteur de :

- 10.3M€ en exploitation pour le CPOM aide nationale (jusqu'en 2023)
- 1.9M€ en exploitation pour le CPOM aide régionale (jusqu'en 2024)
- 3.8M€ en apport au bilan pour le CPOM aide régionale (jusqu'en 2024)

Les Hospices Civils de Lyon sont depuis 2016 soumis à l'obligation de certification de leurs comptes. L'année 2020 représente donc le cinquième exercice comptable soumis à certification. Pour mémoire, à l'issue d'un appel d'offre, le Conseil de Surveillance des HCL a désigné le cabinet DELOITTE pour exercer cette mission de commissariat aux comptes pour 6 ans, à compter de l'exercice 2016. Celle-ci s'achèvera avec le cabinet Deloitte en fin d'exercice comptable 2021. Un nouvel appel d'offre sera lancé désigner le commissaire aux comptes chargé de certifier les exercices 2022-2028.

❖ La pandémie de Covid-19 a perturbé l'activité hospitalière des HCL et le cycle de gestion des dépenses et des recettes.

La crise sanitaire associée à la pandémie mondiale de la Covid-19 a profondément touché la vie de l'hôpital dès le mois de mars 2020. Cette crise s'est accompagnée de déprogrammations massives des soins (consultation, blocs opératoires etc...) et d'une modification des modalités de financement des activités de soin. Une forte adaptabilité des moyens humains et des missions des professionnels de santé affectés à la gestion de la pandémie a été nécessaire ce qui a impacté le fonctionnement global des HCL sur 10 mois de l'année 2020.

❖ Pour faire face aux impacts financiers de la pandémie de Covid, et dans le cadre du dispositif législatif et réglementaire de l'état d'urgence sanitaire, le ministère de la santé a introduit de nouveaux dispositifs de financement des hôpitaux.

Les HCL comme le reste de la France ont été frappés par la crise du Covid-19 dès le début d'année 2020. Pour faire face financièrement à cette crise, les établissements de santé ont quitté dès Mars 2020 le financement de leur activité via la T2A et sont passés sur des mécanismes de compensation spécifiques.

o Garantie de financement sur les recettes facturées à l'activité à l'encontre des caisses d'assurance maladie obligatoires.

Par arrêté du 6 mai 2020, les établissements de santé ont bénéficié d'un mécanisme de garantie de financement. Cette garantie est mise en place aux HCL pour l'ensemble des activités suivantes :

- L'activité MCO (y compris HAD)
- La dotation modulée à l'activité pour le SSR.

Ce mécanisme de garantie concerne les soins réalisés pour la période de mars à décembre 2020 : ainsi, il vise à garantir un niveau minimal de recettes pour l'activité de soins couvrant la période de mars à décembre 2020 pour la part à la charge de l'assurance maladie obligatoire.

Aucune garantie de ressource n'a été mise en place sur les recettes de l'activité de soin facturée à l'encontre des organismes complémentaires pour les frais de santé.

- **Le dépistage RT-PCR des patients covid-19 a fait l'objet d'un mode de financement spécifique, complémentaire aux deux précédents.**

L'activité de prélèvement et d'analyse virologique par les laboratoires hospitaliers a été financée par le ministère sur la base d'une tarification à l'acte prise en charge à 100% par l'assurance maladie obligatoire et d'un processus de déclaration mensuel de l'activité permettant le versement de crédits aux hôpitaux publics en dotation MIGAC.

- **Des crédits ciblés en dotation MIGAC pour compenser les impacts financiers spécifiques de la pandémie Covid-19 en dépenses (Surcouts) et en recettes (pertes d'exploitation), non couvertes par le dispositif par la garantie de ressource AMO.**

Afin de faire face à la crise, les HCL comme les autres EPS ont mobilisés des moyens supplémentaires non financés par la garantie de ressource. Ces dépenses supplémentaires ont généré des surcouts en exploitation (masse salariale, produits de santé, équipements de protection individuels, etc...) et en investissement (travaux d'aménagement des locaux, acquisition d'équipements biomédicaux comme les respirateurs, ventilateurs etc...) et des équipements informatiques notamment pour le déploiement du télétravail ou des systèmes d'information dédié au suivi des patients covid-19 (SIVIC, SIDEPE, etc...). Par ailleurs, le ministère a créé une prime spécifique au profit du personnel hospitalier impliqué dans la crise : tous les professionnels des HCL éligibles à cette prime ont bénéficié de ce versement exceptionnel.

Par ailleurs, les déprogrammations des activités notamment pendant les périodes de confinement des populations ont induit une baisse de la fréquentation des sites hospitaliers ce qui s'est traduit par une baisse des facturations de soin non couvert par la garantie de ressource AMO (ticket modérateur, patients étrangers etc...) et donc par des pertes d'exploitation de recette en titre 2.

De même, l'établissement a enregistré de ce fait des pertes d'exploitation sur les recettes diverses de titre 3, notamment pour la facturation des chambres particulières (en lien avec les déprogrammations des activités de soin mais aussi avec les règles d'hygiène propres à l'hospitalisation des patients atteints de la covid-19), mais aussi pour des produits liés à la facturation des parkings, des selfs, des redevances commerciales ou domaniales.

Le dispositif de compensation de ces impacts financiers mis en place par le ministère a d'abord consisté à déléguer des crédits sur la base d'enquêtes déclaratives, puis suites aux recommandations d'une mission d'inspection conjointe de l'IGAS et de l'IGF, par la mise en œuvre d'un dispositif de compensation globale basée sur la marge brute des établissements de santé.

❖ **Le Ségur de la santé**

Signés le 13 juillet 2020, les accords du Ségur ont acté une hausse significative des éléments de rémunération des personnels des établissements hospitaliers relevant de la fonction publique hospitalière (FPH) ainsi que des personnels médicaux hospitaliers qui ont été mis en œuvre en deux étapes : septembre 2020 puis novembre 2020.

Ces dépenses nouvelles ont été compensées par des dotations MIGAC.

❖ **Notation financière des HCL :**

L'année 2020 est également la 5^{ème} année de notation financière par une agence indépendante. Les HCL ont retenu l'agence de notation Moody's à l'issue d'une procédure de mise en concurrence pour exercer cette mission pour une durée de 5 ans (2020 inclus).

L'agence Moody's utilise une méthodologie d'évaluation en 3 étapes, partant de la qualité intrinsèque de l'hôpital (étape 1), qui comprend une analyse du cadre institutionnel, de la performance financière ainsi que de la gouvernance de l'établissement; ensuite est déterminée la probabilité du soutien de l'Etat, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité (étape 2); enfin, la combinaison de ces deux facteurs détermine la note finale de l'entité (présentation au comité de notation).

En 2020, suite aux aléas associés à la pandémie de la Covid-19, l'évaluation financière des établissements de santé a été suspendue et le rapport de cet organisme indépendant reste identique à celui publié le 11 septembre 2019 qui attribue les notes suivantes aux Hospices Civils de LYON:

Note à long terme : A1

Note à court terme : Prime-1

II) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES PAR LES HCL

Le présent chapitre présente les principes et méthodes comptables appliqués aux Hospices Civils de Lyon par grandes catégories de processus comptables. Cette présentation précise, le cas échéant, tout changement de méthode comptable ayant eu un impact significatif sur les comptes de l'exercice 2020.

II.1 Stocks

- Méthode générale

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation des stocks. Les défauts, casses, périmés et retours sont sortis du stock physique via le compte « rectification de stocks ».

Stocks déportés : les stocks déportés dans les unités de soins (médicaments, dispositifs médicaux stériles) sont valorisés au 31/12/N sur la base d'une méthode statistique qui combine l'analyse de la fréquence de livraison et/ou de la fréquence de commande selon la typologie des produits concernés pour valoriser les dotations dans les unités de soins.

- Cas particuliers liés à la crise de la COVID 19

❖ Les mises à disposition gratuites de l'Etat :

Avec la pandémie de Covid-19, les mises à disposition d'articles gratuits de l'Etat se sont développées pour faire face aux risques de pénuries et de hausse de consommations des produits pharmaceutiques, des équipements de protection individuels (EPI), des réactifs de biologie ainsi que des vaccins.

Aussi et conformément à la M21, ces stocks mis à disposition gratuitement ont été comptabilisés à leur valeur vénale, ce qui a conduit à une hausse de la variation des stocks qui se traduit en contrepartie par un produit sur le résultat.

❖ Spécificité de l'intégration en stock des vaccins anti-covid mis à disposition par l'Etat

Comme rappelé précédemment, l'intégration en stock est censée être réalisée selon la valeur vénale ou marchande du produit. Toutefois, l'appréciation selon la valeur vénale suppose l'existence d'un marché. Or à la fin 2020, l'Etat détenait le monopole strict d'acquisition de ce produit de santé. En conséquence, l'absence de valorisation économique de cette mise à disposition a rendu impossible l'intégration en stock des vaccins anti-covid sur la base d'un prix de marché conformément aux dispositions de la M21.

En conséquence, à titre exceptionnel, les vaccins anti-covid mis à disposition par l'Etat ont été intégrés au stock pour une valeur nulle.

II.2 Mode d'évaluation des immobilisations et amortissements

a) Modalités d'évaluation financière des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

Les achats d'équipements dont la valeur est supérieure à 800€ TTC et dont la durée de vie est supérieure à 1 an, ainsi que ceux qui ont pour effet d'augmenter la durée de vie des biens sont considérés comme des immobilisations de classe 2. Les autres achats sont comptabilisés en charges de classe 6.

Les éléments de l'actif immobilisé, à leur entrée dans le patrimoine, sont valorisés ainsi :

- Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, augmenté des frais accessoires, par exemple les frais de transport).
- Les immobilisations acquises à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisées à leur valeur vénale.

b) Modalités de transferts des immobilisations en cours vers les immobilisations corporelles :

En cours d'exécution, le coût des travaux est comptabilisé aux subdivisions du compte des immobilisations en cours (compte 23). L'intégration à l'actif des travaux terminés intervient au plus tard au 30 septembre. Elle porte sur les travaux achevés entre le 1^{er} octobre de l'exercice précédent et le 30 septembre de l'exercice courant. Dans ce cadre les travaux sont portés au compte 21 des immobilisations corporelles et subdivisés par nature.

Les achats d'équipements (compte 21) sont intégrés à l'actif au fil de l'eau. Toutefois, lorsque la mise en service de l'équipement ne coïncide pas avec sa date d'achat, l'équipement en question est imputé au compte 23 et ce jusqu'à sa mise en service effective. En conséquence, au mois de novembre de l'année de mise en service les équipements considérés sont alors transférés vers le compte 21.

Depuis l'exercice 2017, l'inscription au compte 21 s'accompagne de la mise en œuvre de la règle du prorata temporis qui est désormais appliquée pour toutes les immobilisations corporelles.

c) Modalités de traitement de la TVA pour les travaux immobiliers

Conformément au régime fiscal des livraisons à soi-même, durant la phase de réalisation des travaux, la TVA est déductible en totalité sur le coût des travaux qui sont portés sur le compte des immobilisations en cours (compte 23). La TVA non déductible est ajoutée au coût final des travaux lors du passage du compte 23 au compte 21 pour intégration définitive de l'immobilisation à l'Actif amortissable dans un délai maximum de deux ans.

d) Modalités d'amortissement des immobilisations :

- Les immobilisations sont amorties en mode linéaire.
- Les HCL appliquent la règle des composants.

L'établissement ventile les immobilisations les plus importantes (seuil fixé à 10 M€) par composants selon une nomenclature ad hoc et applique à chacun de ces composants un rythme d'amortissement correspondant à sa durée de vie estimée. Les durées d'amortissement des travaux et des équipements sont ajustées à la durée de vie réelle des immobilisations considérées.

Les durées d'amortissement aux HCL, afin de respecter la M 21, sont déclinées avec des modalités distinctes selon qu'elles traitent des travaux ou des équipements.

- durées relatives aux travaux :

AMORTISSEMENT PAR COMPOSANTS	durée amort
CLOS COUVERT	
Fondations	50
Gros œuvre, démolition, dépollution(hors amiante) op > 10M€	50
Gros œuvre, démolition, dépollution(hors amiante) op < 10M€	30
Charpente, couverture	50
Étanchéité	25
Menuiseries extérieures	25
Métallerie, serrurerie	25
Revêtements, façades, bardages	25
VRD espaces verts	25
FINITIONS	
Partition, cloison	20
Revêtements sols	20
Revêtements muraux, signalétique	20
Faux plafonds	20
Menuiseries intérieures	20
CORPS D'ETAT TECHNIQUES	
Plomberie	25
Chauffage, ventilation, climatisation	25
Désenfumage	25
Electricité courants forts	25
Electricité courants faibles	25
Ascenseurs, portes automatiques, pneumatiques	25
Fluides médicaux	25
Divers Techniques & Equipement (hors corps d'état ci-dessus)	25

- durées relatives aux équipements :

Pour les équipements biomédicaux et informatiques, les HCL ont fixé des durées d'amortissement qui diffèrent des préconisations de durées issues de la M21, dans la mesure où elles sont corrélées à la durée de vie des équipements considérés.

=> Pour les équipements biomédicaux, la durée d'amortissement est fixée en fonction de la durée de vie du bien et plus précisément de sa durée de vie optimale (DVO). En l'espèce, chaque équipement biomédical, au sens de la nomenclature CNEH, dispose d'une DVO spécifique et d'une durée d'amortissement qui sera toujours inférieure à la DVO constatée pour chaque équipement concerné.

=> Pour le secteur informatique, la durée retenue (5 ans) repose sur la fréquence du renouvellement du matériel informatique.

- La règle du prorata temporis.

Depuis 2017 les HCL appliquent la règle du prorata temporis. Cette règle a été appliquée selon deux modalités spécifiques distinguant les travaux et les équipements.

⇒ Prorata temporis et travaux :

La mise en amortissement débute à la date de mise en service des travaux et bâtiments concernés. Les justificatifs de la date de mise en service sont disponibles dans le logiciel Navimmo.

⇒ Prorata temporis et équipements :

La mise en amortissement débute à la date de réception de la facture de l'équipement concerné.

Dépréciation d'actif

L'établissement revoit le plan d'amortissement des bâtiments qui vont être restructurés dans le cadre de projets de modernisation.

Les HCL utilisent le cas échéant la méthode de dépréciation anticipée des actifs corporels immobilisés. La question de la dépréciation se pose dès lors qu'une opération immobilière nouvelle impacte un actif déjà existant et doté d'une VNC non nulle. Dès lors deux hypothèses principales se présentent :

⇒ L'actif impacté doit être détruit :

S'il est anticipé qu'au moment de la destruction de l'actif, la VNC de ce dernier sera supérieure à zéro, il convient d'opérer une accélération du plan d'amortissement afin de ramener la VNC à zéro au moment de la date de fin d'utilisation de l'actif en question.

⇒ L'actif impacté doit être vendu :

Si la VNC finale anticipée est supérieure à valeur de vente envisagée, et que la date de cession est identique à la date de fin d'utilisation, on constitue une provision égale à la différence entre la VNC et la valeur de vente. Si la cession devait intervenir postérieurement à la date de fin d'utilisation il conviendrait d'accélérer le plan d'amortissement afin que au moment de la date de fin d'utilisation la VNC soit égale à la valeur de cession.

Si la VNC finale anticipée est inférieure à la valeur de vente envisagée et que la date de cession est identique à la date de fin d'utilisation, le plan d'amortissement est maintenu jusqu'à cession. En revanche, si la date de cession est postérieure à la date de fin d'utilisation il convient d'arrêter de façon anticipée le plan d'amortissement à date de fin d'utilisation du bien considéré. "

Immobilisations financières

Les titres de participation aux groupements et structures de coopération dotées d'une personnalité morale (GIE ; GCS) sont comptabilisés pour le montant de l'apport.

Les mises à disposition gratuites de l'Etat

Avec la pandémie de Covid-19, les mises à disposition d'équipements gratuits de l'Etat se sont développées (exemple : ventilateurs, respirateurs, plateforme NGI). La M21 pose un principe général d'intégration à l'actif selon lequel les immobilisations acquises à titre gratuit intègrent le patrimoine à leur valeur vénale. La difficulté rencontrée consistait dans le fait que les HCL ne disposaient pas d'une base juridique explicite et formelle afin d'appliquer ce principe. En conséquence, les HCL ont opté pour la mise en œuvre du schéma des « biens reçus en affectation ».

Ce schéma a été retenu à titre temporaire dans l'attente d'une confirmation par l'Etat de la propriété des équipements mis à disposition aux HCL. Il permet d'une part de constater que nous en assurons l'exploitation permanente et d'autre part facilitera le passage ultérieur vers un schéma de pleine propriété.

Pour mémoire, les immobilisations concernées sont mentionnées dans l'annexe - AI1 « Hors bilan ».

II.3 Les Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation déterminée après analyse des facteurs de risques menée dans le cadre d'un processus régulier de vérification des créances partagé entre l'ordonnateur et le comptable.

- Dépréciation des créances

Les taux de dépréciation retenus sont appréciés en fonction des critères suivants :

➔ Domiciliation des débiteurs à l'étranger :

Les moyens d'action permettant de parvenir au recouvrement forcé des sommes dues par les débiteurs domiciliés à l'étranger sont très peu nombreux. En l'absence de conventions d'assistance au recouvrement, le seul moyen d'action consiste à s'appuyer sur le réseau des trésoreries à l'étranger pour effectuer des relances amiables.

L'engagement de poursuites sur les avoirs et les biens que ces débiteurs détiennent à l'étranger doit être autorisé par les juridictions du pays où sont domiciliés ce patrimoine. Cette autorisation peut être obtenue dans le cadre d'une procédure d'exequatur qui ne peut être engagée que pour les dossiers à très fort enjeu lorsque la solvabilité du débiteur est avérée et son patrimoine suffisant pour couvrir les frais de procédure et une part significative de sa dette.

Compte tenu du contexte particulier de recouvrement de ces titres, les sommes de plus d'un an dues par les débiteurs domiciliés à l'étranger sont provisionnées à 100%.

➔ **Nature du débiteur et ancienneté de la créance :**

Les personnes publiques sont réputées être toujours solvables. Par conséquent, il n'y a pas lieu de provisionner de façon systématique les créances émises à l'encontre des débiteurs publics contre le risque d'insolvabilité. En revanche, le défaut de paiement des titres émis à l'encontre de personnes publiques résulte souvent de litiges déclarés ou latents sur le fondement de la créance ou son évaluation.

Pour cette raison, il convient donc de provisionner systématiquement à 100% les créances impayées de plus de trois ans émises à l'encontre de personnes publiques.

➔ **Nature des créances :**

Outre la facturation des actes médicaux, des séjours et des produits divers, l'établissement émet également des titres pour le recouvrement des loyers dus par les personnes occupant son parc immobilier à titre onéreux.

Les provisions pour créances douteuses des locataires sont calculées conformément aux normes de l'instruction M31 applicables aux OPH en distinguant les locataires partis de ceux encore présents.

- Un traitement spécifique est réservé pour des créances à risques et/ou forts enjeux.

Les règles de financement des transports SMUR primaires et secondaires sont diversement interprétées par les établissements de soins et les complémentaires de santé. De nombreux redevables refusent de régler les titres émis à leur encontre pour du transport SMUR dans l'attente d'une clarification des règles de prise en charge.

Une provision est donc constituée à hauteur de 100% des restes à recouvrer sur les titres émis au cours du dernier exercice écoulé pour le transport de patients en SMUR primaire. Un complément de provision est constitué sur les débiteurs privés d'une part et sur les débiteurs publics d'autre part pour les titres de SMUR primaires et secondaires émis au cours des exercices précédent et antérieurs de manière à provisionner 100% des restes dus sur ces créances.

De même un complément de provision est constitué pour les débiteurs de produits divers redevables d'une dette supérieure à 50K€ cumulée sur les titres émis depuis plus de 6 mois. Ces débiteurs de produits divers (actes de biologie, mise à disposition de personnel, internes, prestations informatiques et autres à l'exclusion des subventions) redevables d'une dette importante présente un risque particulier pour l'établissement qui justifie un provisionnement à 100 % de toutes les sommes dont ils sont débiteurs sur les titres restant à recouvrer. Ce complément de provision sur les créances de produits divers concerne les débiteurs publics comme les personnes morales de droit privé. Pour les débiteurs publics le complément de provision sera égal au montant des sommes restant dues sur les exercices N-2, N-1 et N. Pour les personnes morales de droit privé le complément de provision est égal à 25 % des restes à recouvrer de l'exercice N-2, 50 % des restes à recouvrer de l'exercice N-1 et 100 % des restes à recouvrer sur les titres émis en N.

Selon l'évaluation du risque, une provision pour créances douteuses pourra être constituée pour les titres émis dans l'année écoulée et présentant un reste à recouvrer supérieur à 8.000€ pour des soins.

II.4 Méthode d'évaluation des provisions

Les provisions pour risques et charges, évaluées à l'arrêté des comptes, sont des passifs certains dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Une provision est constatée :

- S'il existe à la clôture de l'exercice, une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou reconnue par l'établissement.
- S'il était probable ou certain à la date d'établissement des comptes qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie équivalente de celui-ci,
- Si cette sortie de ressources peut être estimée de manière fiable.

En application de la règle de la M21 précitée les HCL ont identifié le besoin de constituer une provision dans les domaines suivants : provision pour litige T2A, provision en responsabilité civile pour les dommages matériels et corporels, provision pour litige à l'encontre des agents publics des Hospices civils de LYON, provisions pour passifs sociaux.

Le recensement des nouveaux risques et l'ajustement des provisions existantes sont réalisés annuellement en fin avant la clôture de l'exercice auprès de chaque direction concernée et garantit l'exhaustivité de la comptabilisation des provisions au bilan.

Certaines de ces provisions, eu égard à leur spécificité appellent un développement particulier.

-4.1) Les provisions pour passifs sociaux :

L'établissement a revu la comptabilisation des passifs sociaux conformément aux règles définies dans la fiche 18 diffusée par le ministère des affaires sociales et de la santé. Le principe général retenu consiste à provisionner les engagements sociaux qui donnent lieu à décaissement.

o La Provision pour « heures supplémentaires rémunérées » :

Constatant la tendance à la hausse des paiements d'heures supplémentaires dans un contexte d'absentéisme accru, les HCL ont cessé de recourir à une méthode uniquement statistique. Le calcul repose désormais sur la prise en compte du montant décaissé sur l'exercice N considéré et corrigé d'un taux moyen d'évolution du montant payé sur les 3 dernières années et actualisé chaque année. Les heures supplémentaires récupérées ne sont pas provisionnées mais sont suivies dans un compte (GESTOR).

o **La Provision CNRACL :**

Les HCL appliquent une méthode statistique. Après avoir déterminé la quantité de dossiers actifs au 31/12/N, ce stock est multiplié par le prix moyen du dossier. Le calcul du stock des agents éligibles (agent en poste aux HCL et en dehors des HCL) fait l'objet d'une actualisation annuelle.

Le stock après des agents HCL est obtenu après consultation directe du site de la CNRACL.

Il est apparu que cette méthode n'était pas exempte de risques pour l'estimation des agents non HCL.

Toutefois, ces deux populations ayant en principe des comportements comparables, il a été décidé d'établir un coefficient de proportionnalité pondéré sur 5 ans glissants afin de fiabiliser de façon statistique le montant à provisionner pour les agents non HCL.

La méthode retenue est la suivante : moyenne des paiements sur 5 ans agents non HCL / moyenne des paiements sur 5 ans agents HCL x montant de la provision agents HCL au 31/12/N.

o **La Provision ARE :**

Les HCL appliquent une méthode statistique. Chaque exercice, après calcul du taux d'exécution pondéré (paiement des droits), ce dernier est appliqué à la base du montant théorique des droits ouverts afin de déterminer l'estimation du reste à payer dû sur les années précédentes. Ce taux est appliqué sur l'ensemble des années à venir jusqu'à extinction des droits.

Depuis 2017 cette provision est étendue aux personnels médicaux selon la même méthodologie.

o **La Provision CET et CA/RTT non pris :**

Depuis 2019 et la réforme de la M21 qui a conduit les HCL à modifier leurs modalités d'évaluation de la Provisions pour CET et CA / RTT non pris, une appréciation dite au réel, ou par dérogation, sur une base statistique est réalisée. Les HCL ont maintenu sur 2020 cette méthodologie qui repose sur la statistique en intégrant l'ensemble des revalorisations indiciaires du Ségur de la Santé.

✓ La Provision CET et CA/RTT non pris – **personnel non médical :**

⇒ Méthodologie appliquée depuis 2019 :

A) Mise en œuvre de la réforme de la fiche 18 DGOS/DGFIP (31/05/2019) selon une méthode statistique.

1) Détermination de « catégorie homogène d'agents en termes de rémunération ».

Pour le personnel non médical, les HCL ont retenu la notion de catégorie SAE représentant 39 catégories homogènes de rémunération pour chacun des statuts (titulaires / stagiaires, CDI, CDD)

- 2) Détermination du périmètre des coûts à intégrer dans la masse salariale du groupe homogène de référence.

Les HCL s'appuient sur le guide méthodologique élaboré par la conférence des directeurs des affaires financières des Centres Hospitalo-Universitaires qui en l'absence d'instruction réglementaires détaillées constitue la « position de place ».

A ce titre sont intégrés les éléments suivants :

- **Toutes primes et indemnités** constitutives d'éléments de rémunération récurrente des personnels y ayant droit.
- **Éléments communs de rémunération de base à inclure** : indemnité de résidence. ; supplément familial de traitement.
- **Éléments communs de rémunération accessoire à exclure** : indemnisation des jours placés sur le CET (double provisionnement). Indemnisation des heures supplémentaires (double provisionnement
- **Impôts, taxes et versements assimilés à des rémunérations** : La conférence propose de ne retenir que les charges constitutives de la masse salariale, ainsi la principale taxe assise sur les rémunérations du personnel hospitalier est la **taxe sur les salaires**.

A ce titre sont exclus les éléments suivants :

- **Gardes et astreintes** : la conférence propose de ne pas inclure ces rémunérations et charges dans le calcul de la masse salariale puisqu'elles correspondent à des éléments de rémunération versés en sus des obligations de service des personnels qui en bénéficient en vertu des règles de gestion du temps de travail.
- **Évènements exceptionnels** : la conférence propose de ne pas inclure ces événements **non** récurrents qui correspondent à des régularisations : versements dans le cadre d'un contentieux (double provisionnement), corrections sur exercice antérieur (séparation des exercices), ...
- **Primes exceptionnelles Covid** : malgré l'importance de cette prime, elle n'a pas été retenue dans le calcul du coût moyen puisqu'elle a été perçue à titre unique et exceptionnelle et n'a pas vocation à être renouvelée.

Les charges sociales sont prises en comptes dans le calcul du coût moyen.

- 3) Calcul du coût moyen pour chacune de ces catégories. Il est à noter que l'ensemble des mesures salariales prévues par le dispositif ministériel dénommé « SEGUR de la Santé », de par leur caractère permanent et récurrent ont bien été intégrées dans le coût moyen. En outre, ce surcôt a été valorisé avec un effet année pleine

4) Calcul du nombre de jours travaillés de référence.

Le nombre de jours travaillés varie selon le statut des agents et leur régime de temps de travail. Il serait donc inexact de se contenter d'un nombre de jour travaillés **simple** par établissement. Cette variation conduit à déterminer un nombre de jour par régime horaire et in fine à établir un nombre de jour travaillés **pondéré** unique pour l'établissement concerné. Aux HCL, cette moyenne pondérée s'établit à **210 jours**.

5) Calcul de la provision selon formule suivante :

(Coût moyen pour chaque catégorie homogène de rémunération / nombre de jours travaillés pondéré) x flux CET de l'année N par code SAE= montant provision CET pour N.

Ce montant est à ajuster car il néglige le fait que les paiements aux agents des jours posés dans leur CET ne s'effectue pas selon la valorisation statistique mais selon un montant fixé forfaitairement (mixité des méthodes de valorisation)

Pour intégrer ce principe de mixité des valorisations, les HCL ont établi le pourcentage de nombre de jours payés aux agents sur 5 ans sur une base forfaitaire (moyenne géométrique) afin de déterminer un coefficient applicable au nombre de jours déposés en CET et calculer la fraction de la provision valorisable selon forfait (une distinction a été opérée selon catégorie des agents et des forfaits afférents).

B) problématique HCL de la détermination du flux de jours CET.

1) Constat :

Le contenu des compteurs CET au 31/12/N est inexploitable dans la perspective de la détermination du flux CET de N nécessaire à l'établissement de la provision. En effet les données sur les RTT et CA sont inexactes et les données relatives aux heures supplémentaires sont inconnues.

2) Méthode retenue :

Les HCL ont privilégié une détermination statistique du flux CET et ont décidé de procéder à une estimation statistique en prenant en compte la moyenne sur deux ans des jours pris pour les CA, RTT et HS. Cette moyenne s'avère la plus proche du dernier déboucement.

Remarque : la méthode a été légèrement ajustée afin d'anticiper le comportement des agents dans un contexte marqué par la crise sanitaire. Ainsi, un stock de jours complémentaires a été intégré afin de prendre en compte la hausse potentielle des heures supplémentaires et des RTT des agents ayant vocation à entrer dans le droit d'option. Cette anticipation du comportement des agents s'est avérée correcte et a été vérifiée à l'occasion du déboucement de la provision.

✓ La Provision CET et CA/ RTT non pris - **personnel médical** :

En application du décret n° 2012-1481 du 27 décembre 2012 qui modifie certaines orientations dans la gestion du CET, les Hospices Civils de Lyon ont mis en place deux CET par praticien : le CET historique et le CET pérenne.

Il faut entendre par CET « historique » le stock de jours CET acquis au 31 décembre 2012, comprenant les jours acquis antérieurement à l'année 2012 et au titre de 2012. Le CET pérenne est le compte officiel à partir de l'année 2013. Son alimentation commence avec les jours épargnés au titre de l'année 2013.

⇒ Méthodologie appliquée depuis 2019 :

Les HCL distinguent le CET pérenne du CET historique avec des mécanismes identiques de détermination des soldes et des flux.

Afin d'appliquer la réforme, comme pour le personnel médical, les HCL ont choisi d'utiliser une méthode statistique en déterminant des catégories de coût homogènes et un nombre de jours travaillés moyens.

En l'espèce, le coût moyen journalier est établi sur la base des grades médicaux (soit 12 catégories de coûts homogènes) et d'un nombre de jours arrêté à 208.

A cet égard, Les HCL s'appuient sur le guide méthodologique élaboré par la conférence des directeurs des affaires financières des Centres Hospitalo-Universitaires qui en l'absence d'instruction réglementaires détaillées constitue la « position de place ».

Ainsi sont exclues du coût moyen par grade, les rémunérations et charges suivantes :

- La permanence des soins (gardes et astreintes)
- Le Temps de Travail Additionnel
- La monétisation des jours CET suite au droit d'option
- La prime d'engagement dans la carrière

⇒ Méthode pour le CET historique

Solde des jours issus de GT Med X coût moyen par grade.

⇒ Méthode pour le CET pérenne

A la différence du CET historique, le CET pérenne est monétisable et payé sur une valeur forfaitaire unique (300 euros plus charges).

Ainsi comme pour le CET du PNM, la provision ne peut reposer exclusivement sur une méthode statistique basée sur le coût moyen par catégorie mais doit intégrer l'effet monétisation (méthode mixte).

Pour déterminer le taux de monétisation, il convient de calculer le pourcentage de jours payés sur le total du stock du CET pérenne au 01/01/N plus le flux de N-1.

Ce taux est alors appliqué au nombre de jours provisionnables afin de déterminer la part valorisée au forfait. Le reste de la provision est valorisé au coût moyen.

✓ La Provision pour indemnité de précarité:

Depuis 2017, la M21 dispose qu'une provision pour indemnité de précarité doit être constituée pour les catégories de personnel médical visées par le code de la santé publique. Il s'agit en l'espèce des praticiens attachés (PA) et des praticiens hospitaliers contractuels (PHC).

Pour mémoire, l'indemnité peut correspondre à 10% de la rémunération perçue (et les charges patronales).

Toutefois, il a été décidé d'affiner la réalité du risque de nature à justifier une provision. En conséquence, la base de rémunération est adossée sur la durée moyenne du contrat et l'assiette de la population cible a été réduite aux seuls praticiens contractuels qui ne se voient pas proposer de CDI et peuvent donc prétendre au versement de cette prime.

La provision s'établit donc en prenant en considération la base de rémunération établie sur la durée moyenne du contrat corrigée du taux de nomination en CDI, à laquelle on applique les 10% de la prime précarité.

- 4.2) *la provision pour risques travaux.*

Cette méthode vise à analyser un projet de décompte final (PDF) d'un marché de travaux en vue d'établir une provision comptable visant à couvrir le risque du versement d'une indemnité au titulaire du marché.

La méthode d'analyse et l'opportunité de constituer une provision pour risque travaux sont réservés aux marchés dont le montant initial total excède 5 millions d'euros HT.

Le niveau de risque est déterminé comme suit :

- risque faible : le niveau de responsabilité du maître d'ouvrage est faible et donc le niveau de responsabilité du titulaire est important,
- risque moyen : les responsabilités sont partagées entre maître d'ouvrage et titulaire,
- risque fort : le niveau de responsabilité du maître d'ouvrage est fort et donc le niveau de responsabilité du titulaire est faible.

Parallèlement à l'estimation du risque, le montant demandé par le titulaire du marché fait l'objet d'un recalcul par le maître d'ouvrage. Le recalcul peut par exemple intégrer des prix unitaires plus faibles ou une correction des conséquences financières liées au fait générateur invoqué par le demandeur. Dans certains cas, le titulaire n'argumente pas sa demande et ne donne pas d'indications sur le détail de calcul si bien qu'il n'est pas possible de recalculer.

Cette catégorie est nommée « Ne Se Prononce pas » ou NSP. Un niveau de risque est néanmoins déterminé pour chacun de ces postes

En synthèse le calcul de cette provision repose sur 2 critères :

- Le niveau de risque déterminé
- Le montant recalculé.

Montant provision	Risque faible	Risque moyen	Risque fort
Demande recalculable (hors NSP)	<i>Pas de provision</i>	$MR + C1 \times (MD-MR)$	$MD - C2 \times (MD-MR)$
Demande non recalculable (NSP)	<i>Pas de provision</i>	$C \times MD$	$C \times MD$

MD : Montant de la demande

MR : Montant du re-calcul

Les coefficients C1 et C2 s'établissent à dire d'expert à 25%.

Le coefficient C correspond au rapport du total l'indemnité allouée hors postes NSP et du total de la demande indemnitaire hors NSP en risque moyen ou fort.

o **Provision Responsabilité Corporelle :**

- Ancienne méthode :

Pour mémoire, la problématique de provisionnement de responsabilité corporelle concerne essentiellement la période de vie des dossiers entre leur ouverture et la 1^{ère} information fiable quant à la responsabilité de l'établissement et la nature des préjudices (c'est-à-dire souvent à la réalisation d'une expertise).

Dans cette 1^{ère} période, on ne peut que recourir à un provisionnement forfaitaire.

Jusqu'à cette année la DAJ recourait à une méthode qui visait à quantifier chaque dossier sur la base d'un forfait unique pendant cette période.

- Nouvelle méthode :

Consécutivement au renouvellement du marché « responsabilité corporelle », un nouvel attributaire a été désigné. Il en est résulté une augmentation de la franchise ayant conduit à mettre en place une nouvelle méthode d'estimation du risque.

Le risque initial est désormais apprécié selon des forfaits différents estimés en fonction de la gravité du sinistre telle qu'elle ressort de la demande initiale.

- Pas d'information ou sinistre peu grave : 10.000€
- Décès : 50.000 €
- Sinistre avec infection : 75 000€
- Sinistre grave : 230.000 €
- Sinistre très grave : 700.000€

Pour chaque dossier, la proposition de provision sera faite par notre assureur, et pourra être discutée si la direction des affaires juridiques a une appréhension différente de la gravité du sinistre.

Cette nouvelle méthode ne concerne que le provisionnement des dossiers à compter du 1^{er} janvier 2020 (pas de changement pour les dossiers ouverts jusqu'au 31/12/2019).

II.5 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont comptabilisées dès leur notification. Lorsque les immobilisations sont amortissables, la reprise de la subvention au compte de résultat est réalisée pour la fraction de la dotation aux comptes d'amortissement ouverte.

II.6 Produits et charges constatés d'avance (PCA et CCA)

a) Les produits constatés d'avance (PCA) :

Il s'agit de produits qui ont donné lieu à l'émission d'un titre de recettes en année N alors qu'une partie des recettes se rattache à l'exercice suivant.

Sont enregistrées sous forme de produits constatés d'avance (PCA) des recettes de dotations DAF et MIGAC (principalement 2^{ème} semestre internes et projets pluriannuels de recherche sur appel d'offre national ou interrégional) et des subventions.

La note de clôture annuelle rappelle les éléments principaux de méthode relative au recensement et à la comptabilisation des PCA. Sont visées, les recettes d'un montant significatif (>10 000 €) ordonnancées sur l'exercice n alors qu'elles se rapportent en tout ou en partie à l'exercice n+1. Un listing relatif à ces recettes et précisant les éléments suivants : nom et n° du débiteur, compte, UF et montant HT (pas de TVA sur écritures d'ordre) est transmis à la DAF pour enregistrement en tant que PCA dans la comptabilité des HCL.

Le périmètre des PCA : les financements pour les étudiants et internes en médecine concernant les semestres de leur scolarité réalisés à cheval entre deux exercices comptables, ou encore ceux des consultants font l'objet de PCA. En outre, les projets de recherche cliniques (appels d'offres publics ou contrats) disposant de financements pluriannuels et plus généralement les subventions diverses relèvent de cette technique. Enfin, certaines structures, dont le mode de financement est assimilable à celui d'un projet pluriannuel (exemple : maladies rares) peut également faire l'objet d'un PCA. Par ailleurs, les droits d'entrée assimilables à des compléments de loyer sont susceptibles d'être comptabilisés comme des PCA conformément aux règles comptables et fiscales.

b) Les charges constatées d'avance (CCA) :

Les charges constatées d'avances sont des charges comptabilisées au titre de l'exercice N alors qu'elles concernent en tout ou partie l'exercice suivant.

Selon la note de clôture, elles ne sont mises en œuvre qu'à partir d'un seuil de 10 K€. Il s'agit principalement des charges de maintenance des logiciels et de redevances de location de logiciel imputées sur les comptes 613 et 615.

II.7 Charges à rattacher (CAR)

Cette procédure permet de rattacher à l'exercice comptable toutes les dépenses de fonctionnement engagées dans l'année (personnel médical et non médical, prestations de services, achats stockés ou non stockés, ICNE) dès lors qu'elles correspondent à un service fait avant le 31 décembre de l'année N et dont les factures ne sont pas parvenues à l'établissement à cette date et qui ne peuvent donc pas être mandatées sur l'année N.

Aux HCL, des requêtes spécifiques permettent un recensement exhaustif de ces charges.

Pour les dépenses médicales, pharmaceutiques, les charges hôtelières et générales (titres 2 et 3), les requêtes permettant le recensement de ces charges rattachées tiennent compte de toutes dépenses de classes 6 engagées et non mandatées (y compris achats de stocks).

Pour le personnel médical, elles concernent les rémunérations brutes et les charges patronales. Pour le personnel non médical, on y ajoute les heures supplémentaires.

A contrario, la TVA déductible, les charges sur exercices antérieurs, les dotations aux amortissements ne font pas l'objet de rattachement.

Le mandatement de ces charges débute au premier jour ouvré de l'année N+1 et s'étale en général sur une dizaine de jours maximum afin d'être compatible avec les dates de mise en instance et de rejets fixées par la recette des finances (en principe deuxième quinzaine de janvier de N+1).

Les charges rattachées figurent au bilan au sein des passifs sur le poste « dettes d'exploitation ».

II.8 Produits à recevoir (PAR)

Les produits à recevoir sont ceux acquis à l'établissement, mais dont le montant peut rester pour partie incertain et qui n'ont pas encore été inscrits aux comptes de tiers débiteurs.

Plusieurs situations correspondent à cette définition générale.

A) Le PAR relatif aux « activités de soin ».

Les dossiers faisant l'objet du PAR constituent des dossiers de soins facturables mais non facturés à la clôture de l'exercice pour les raisons suivantes :

- Dossiers non facturés à l'issue du dernier traitement de facturation PASTEL.
- Dossier non valorisé dans le dernier arrêté de versement M12 validé par l'établissement.
- Dossiers associés aux versements de la garantie de financement et compensations des surcoûts Covid-19.

Les méthodes de calcul retenues pour la valorisation des dossiers s'appuient sur une démarche statistique (nombre de dossiers x valeur moyenne + taux moyen de prise en charge ou de facturabilité) et l'application des règles de facturation propres à la part de la couverture assurance maladie (valorisation des GHS et MOLON/DMI en sus) et la part de la couverture complémentaire (valorisation des TJP) en fonction des taux de prise en charge respectifs T1/T2.

Remarque : cette année a été marquée par la mise en place de la garantie de financement qui se substitue pour les 10/12^{ème} de l'année à la tarification à l'activité. En conséquence, pour toutes les recettes couvertes par le mécanisme de la garantie de financement, la pertinence et la portée d'un produit à recevoir ont significativement réduites. Ainsi le PAR 2020 concerne principalement la régularisation de la garantie de financement du M12 et le financement de tests PCR.

B) Le PAR pour les « séjours à cheval » sur deux exercices.

a) Méthode utilisée pour les tarifs des séjours et les tarifs liés aux suppléments journaliers

1) Pour les RUM appartenant à un RSS terminé dans une année N :

Calcul de la valeur moyenne de la journée (journée PMSI) dans chaque Unité Médicale (UM)

- Méthode de répartition des séjours basée sur le groupage isolé de chaque RUM
- Méthode de répartition des suppléments journaliers basée sur l'attribution à l'UM qui a généré le supplément

2) Détermination du nombre de journées des RUM appartenant à l'année N, par UM :

- les journées des RUM commencés et terminés dans l'année N
- les journées des RUM commencés en N-1, en ne prenant en compte que les journées de N
- les journées des RUM commencés dans l'année N, et terminés en N+1, en ne prenant en compte que les journées de N

3) Valorisation des journées des RUM à l'aide de la valeur moyenne de la journée de chaque Unité Médicale – détermination des montants correspondant aux dépenses de l'année N

4) Calcul de l'écart entre recettes PMSI et recettes des journées calendaires et de son %

b) Méthode proposée pour les tarifs liés à différents forfaits

A partir des données du point a, détermination d'une part de séjours à cheval par rapport aux séjours de l'année (en RUM). Ce pourcentage est appliqué aux recettes afférentes aux forfaits.

c) Méthode pour les molécules et les Dispositifs Médicaux (DM) en sus :

A partir des données du point a, détermination d'une part de séjours à cheval par rapport aux séjours de l'année en Résumé d'Unité Médicale (RUM). Ce pourcentage est appliqué aux recettes MO (Molécules Onéreuses), ATU (médicaments avec Autorisation Temporaire d'Utilisation) et DMI (Dispositifs Médicaux Implantables) de l'année concernée, dans le fichier FichComp M12 (à la date de l'étude).

Remarque : Les séjours à cheval ont été comptabilisés en intégrant la spécificité de la garantie de financement conformément aux instructions de la note d'orientations relative à l'élaboration du compte financier 2020 de la DGOS du 5 février 2020.

C) Le PAR pour les financements pluriannuels de la « Recherche Clinique ».

a) Les projets sous Appels d'offres

La fiche DGOS/DGFIP 17 relative à la recherche clinique autorise, sous conditions, la constitution de produits à recevoir pour les financements reçus au titre des appels d'offres de la DGOS (Programmes Hospitaliers de Recherche Clinique et assimilés). Deux hypothèses sont principalement concernées :

- la DGOS a acté le principe de versement de crédits complémentaires mais la délégation des crédits attendus n'a pas lieu au cours de l'exercice comptable.

- la DGOS n'a pas encore acté le principe de versement de crédits complémentaires mais les critères justifiant du versement des crédits sont atteints.

Le PAR recherche clinique « Appel d'offres » est réalisé sur l'ensemble des projets en cours à l'exclusion des projets financés sur fonds propres.

b) Les projets en Promotion extérieure

De la même façon, pour les financements résultant de contrats passés avec des tiers promoteurs (industriels ou académiques). Le PAR est constitué selon une méthode statistique dont les principaux éléments sont les suivants. Un montant moyen est estimé sur l'ensemble des projets, ce montant fait l'objet d'abattements visant à le pondérer et le préciser selon le type de projet. Ce montant moyen pondéré est appliqué aux projets en cours à l'exclusion des projets financés sur fonds propres.

II.9 Modes de traitement de certains groupements de coopération

- Le GCS BLANCHISSERIE :

La convention constitutive du « GCS blanchisserie » a été approuvée le 10 février 2011 par l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes. Ses membres fondateurs sont les Hospices civils de Lyon, le centre hospitalier de Givors, le centre hospitalier de sainte Foy les Lyon. Le GCS comporte aujourd'hui 3 membres supplémentaires (Centre spécialisé du Vinatier, centre hospitalier de Bourgoin et de pont de Beauvoisin).

Les flux financiers des HCL vers le GCS (charges HCL) sont constituées d'une part de la contribution versée à ce dernier et d'autre part par la mise à disposition de personnel, de fournitures, consommables, et frais de maintenance nécessaires au fonctionnement du GCS. Les flux financiers GCS vers HCL (recettes HCL) proviennent du remboursement d'une partie des frais avancés par les HCL – personnel, fournitures, maintenance. Jusqu'en 2016, Ces divers flux étaient comptabilisés pour l'essentiel sur le compte 678 « autres charges exceptionnelles » pour les charges et le compte 778 « autres produits exceptionnels » pour les recettes.

A compter de l'année 2016, il a été mis fin à une imputation systématique en comptes de produits et charges exceptionnels. Les produits sont désormais comptabilisés au compte 754 « remboursement de frais ». La gestion comptable des appels de fonds respecte cette même règle mais a en outre fait l'objet d'un traitement spécifique distinguant les frais d'exploitation courante et les frais financiers.

A cette fin, l'assemblée générale du 22 novembre 2016 du GCS Blanchisserie, a adopté une modification de la convention constitutive selon les termes suivants :

« La contribution financière des membres comprend et distingue :

- La participation des membres au financement des charges d'exploitation courante pour le compte des membres.
- La participation des membres au remboursement des charges financières liées au financement des immobilisations acquises par le groupement.

L'appel de fonds du groupement tient compte de cette distinction ».

Les dépenses mandatées par les HCL sont imputées au compte 652 « contribution au GCS » pour la part de l'appel de fonds correspondant aux charges courantes et au compte 668 pour la partie correspondant aux frais financiers.

En cas de déficit, la prise en charge de la quote-part des HCL est imputée au compte 652.

- Le GCS « LYON CANCEROLOGIE UNIVERSITAIRE » (LCU) :

Le GCS LCU constitué entre le Centre Léon BERARD et les Hospices Civils de LYON, dont la convention constitutive a été approuvée par l'ARS le 27 octobre 2006, fixe à ses membres l'objectif général d'être le cadre unique de la coopération entre les deux établissements. Cette coopération doit refléter les orientations politiques décidées par la communauté des deux établissements.

Cette mission générale s'est déclinée au cours des années en quatre missions spécifiques qui représentent ce qu'il est convenu de dénommer les 4 branches du GCS LCU.

- La gestion commune de l'IHOP (institut d'hématologie et d'oncologie pédiatrique) depuis 2006
- La prise en charge des soins de médecine nucléaire (LUMEN) depuis 2009.
- La gestion de la recherche intégrée en cancérologie (LYRIC) depuis 2011.
- La gestion de la plateforme commune d'oncogénétique depuis 2015.

Les flux de remboursements croisés sont comptabilisés et neutralisés dans le résultat exceptionnel :

- Les HCL refacturent au GCS leurs charges de fonctionnement sur le compte 778 « autres produits exceptionnels ».
- Les HCL reversent au GCS leurs produits de fonctionnement sur le compte 67815 « GCS- recettes reversées ».

Le résultat consolidé est incorporé dans le résultat courant : les HCL récupèrent une quote-part du résultat économique du GCS calculée sur la base d'une clef de répartition HCL/CLB qui varie selon la branche considérée et est spécifiée dans le règlement intérieur. Les déficits sont comptabilisés au compte 652 « contribution aux GCS » et les excédents sont comptabilisés au compte 7588 « produits divers de gestion courante ».

II.10 Traitement des baux emphytéotiques

Les HCL peuvent recourir à un dispositif juridique dual couplant bail emphytéotique et vente immobilière.

Ainsi dans ce cas de figure, l'acte notarié peut présenter la dualité bail/vente en prévoyant à la fois un bail emphytéotique portant sur le terrain et une vente des constructions existantes sur ce terrain pour toute la durée de ce bail.

En l'espèce, il pourrait alors s'agir d'une vente mais ayant un caractère temporaire puisque liée exclusivement à l'existence du bail.

En conséquence, le montant qui serait versé à la signature du bail emphytéotique correspondrait bien à la contrepartie du transfert de cette propriété et donc à un prix de vente.

A ce titre, il serait comptabilisé sur le compte A775 « Produits des cessions d'éléments d'actif » et non pas sur le compte A752 « revenus des immeubles ».

Aucune opération de ce type n'a été recensée sur l'exercice 2020.

III) CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX EXERCICES

III.1 Changement de méthode réalisées en situation nette

Pas de changement de méthode pour l'exercice 2020.

III.2 Autres circonstances

o La variation des stocks

La balance du stock initial fait apparaître un stock comptable de 33 225 252,35€ contre 49 687 518,80€ en fin d'exercice. Cette variation de 16 462 266,45€ soit + 49,55 % est principalement dû à l'intégration des mises à disposition gratuites de l'Etat et du sur-stockage réalisé en fin d'année pour prévenir la 2ème vague de pandémie de la Covid-19 annoncé dès début octobre et les risques de rupture d'approvisionnement associés qui avaient été rencontrés lors de la 1^{ère} vague de Covid-19.

IV) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Les HCL ont, par décision commune de l'ordonnateur et du comptable, procédé aux dernières écritures de clôture des comptes de l'exercice 2020 le 1^{er} Avril 2021.

Les évènements marquants post-clôture portent principalement sur les faits suivants :

- La fermeture définitive du budget E à compter du 1^{er} janvier 2021 rattachés au secteur des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes,

- Le versement de compléments de dotation de l'ARS reçu postérieurement à la clôture.

Un complément de dotation de l'ARS a été reçu postérieurement à la clôture par un arrêté de l'ARS en date du 09/04/2021 adressé le 12/04/2021 pour 24 966 430€ dont 2 015 130€ d'avance 2021 pour le financement des études médicales, des projets de recherche et des renforts de personnel au centre psycho-trauma rattachés à l'exercice 2021.

Ce complément comprenait également :

- La compensation des tests RT-PCR-COVID 19 d'un montant de 15 238 231€ comptabilisé sur l'exercice 2020 par le biais d'un produit à recevoir à la clôture à hauteur de 14,8M€.
- Des aides financières en investissement pour la compensation des surcoûts COVID pour un montant de 145 800€.

Par ailleurs, dans ce complément de dotation, les versements ci-dessous ont fait l'objet d'un traitement comptable spécifique :

- 5 772 331 € sur le budget H au titre des dernières mesures qui concernent la compensation des surcoûts et pertes Covid-19 sur l'exercice 2020 en vertu du dispositif national de compensation globale de la marge.
- 1 620 850€ sur le budget B au titre d'un dispositif national de compensation du déficit exceptionnel constaté à la clôture de l'exercice 2020 (par rapport à celui constaté à l'exercice 2019).

Ces derniers produits constituent un événement post clôture et revêtent un caractère purement exceptionnel; par conséquent, ils sont comptabilisés au compte 772 « produits sur exercices antérieurs » sur le compte de résultat 2021.

V) PERSPECTIVES D'AVENIR

L'Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD), approuvé et rendu exécutoire par l'Agence Régionale de Santé (ARS) le 5 mai 2021. Il a été établi sur la trajectoire d'atterrissage de clôture de l'exercice 2020. Il intègre les hypothèses provisoires de la campagne tarifaire nationale dans l'attente du vote définitif de la loi de finance sur la sécurité sociale pour 2021.

En outre, dans la mesure où la crise de la Covid-19 impacte encore l'activité 2021, il est à noter que le mécanisme de garantie de financement est maintenu pour les 6 premiers mois de l'exercice 2021.

Sur cette base, le montant du résultat prévisionnel du budget principal a été arrêté à + 93 995€ (excédent) et à + 10.1 millions d'euros (excédent) pour l'ensemble des budgets consolidés.

VI) EVOLUTIONS DU BILAN 2020

VI.1. Evolution du bilan : ACTIF

ACTIF	2020			2019	variati on	
	BRUT	AMORT	NET		montant	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:	141 865 916	108 605 637	33 260 279	32 508 517	751 763	2,3%
frais d'établissement						
concessions et droits similaires, brevets, licences	46 009 470	38 729 476	7 279 994	7 020 350	259 644	3,7%
autres immobilisati ons incorporelles	95 794 009	69 876 161	25 917 848	25 318 604	599 244	2,4%
immobilisati on incorporelles en cours	62 437	0	62 437	169 563	-107 126	-63,2%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:	2 313 730 633	1 193 838 567	1 119 892 066	1 092 214 671	27 677 394	2,5%
terrains	37 315 463	1 680 656	35 634 807	35 675 627	-40 820	-0,1%
constructi ons	1 633 946 973	757 972 448	875 974 525	887 218 083	-11 243 557	-1,3%
installati ons techniques, matériel	389 815 374	310 457 714	79 357 660	78 810 845	546 815	0,7%
autres immobilisati ons corporelles	161 815 757	123 238 266	38 577 491	37 901 945	675 546	1,8%
immobilisati ons corporelles en cours	88 980 752	0	88 980 752	52 607 480	36 373 272	69,1%
immobilisati ons reçues en affectati on	1 856 315	489 484	1 366 831	693	1 366 138	197222,1%
immobilisati ons affectées ou mises à dispositi on						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:	2 026 260	0	2 026 260	1 993 344	32 916	1,7%
participati ons et créances rattachées	1 287 572	0	1 287 572	1 287 572	0	0,0%
autres titres immobilisés	92 736	0	92 736	92 736	0	0,0%
prêts	457 347	0	457 347	457 347	0	0,0%
autres	188 605	0	188 605	155 689	32 916	21,1%
TOTAL I	2 457 622 809	1 302 444 204	1 155 178 605	1 126 716 533	28 462 073	2,5%
STOCKS ET ENCOURS:	49 687 519	0	49 687 519	33 225 252	16 462 266	49,5%
autres approvisionnements	49 687 519	0	49 687 519	33 225 252	16 462 266	49,5%
CREANCES D'EXPLOITATION:	242 909 215	16 748 803	226 160 411	261 419 247	-35 258 836	-13,5%
hospitalisés et consultants	13 412 253	16 748 803	-3 336 551	-5 666 058	2 329 507	NS
caisse pivot	189 216 635	0	189 216 635	211 004 104	-21 787 469	-10,3%
autres tiers payants	32 021 614	0	32 021 614	46 800 575	-14 778 961	-31,6%
autres	8 258 712	0	8 258 712	9 280 625	-1 021 913	-11,0%
CREANCES DIVERSES	105 304 715	0	105 304 715	90 233 737	15 070 978	16,7%
DISPONIBILITES	288 665 295	0	288 665 295	169 841 698	118 823 597	70,0%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	271 800	0	271 800	216 976	54 824	25,3%
TOTAL II	686 838 543	16 748 803	670 089 739	554 936 909	115 152 830	20,8%
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS	475 099	0	475 099	451 128	23 971	5,3%
DEPENSES A CLASSER OU REGULARISER	303 005	0	303 005	3 622 192	-3 319 187	-91,6%
TOTAL GENERAL	3 145 239 456	1 319 193 008	1 826 046 449	1 685 726 762	140 319 687	8,32 %

a - Evolution des immobilisations :

Des dépenses d'investissements ont été réalisées en 2020 à hauteur de 129M€ en progression par rapport aux réalisations des années précédentes.

En 2020 la comptabilité a enregistré des sorties d'actifs pour 45M€ correspondant à la cession d'immobilisations ou à la constatation de la mise au rebut d'éléments d'actif.

Des mises en service d'immobilisations ont été comptabilisées à hauteur de 48M€.

Le taux de renouvellement des immobilisations s'élève à 5,3 % en 2020 contre 4,7 % sur les 2 exercices précédents.

Le taux de vétusté des immobilisations continue à s'améliorer passant de 79,8 % fin 2018 à 78,4 % fin 2020.

Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute à la clôture de l'exercice 2019	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice 2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:	128 661 281	16 076 979	2 872 343	141 865 916
frais d'établissement				
concessions et droits similaires, brevets, licences	43 200 043	3 160 181	350 755	46 009 470
autres immobilisations incorporelles	85 291 674	11 250 317	747 982	95 794 009
immobilisation incorporelles en cours	169 563	1 666 481	1 773 606	62 438
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:	2 242 094 856	161 208 954	89 573 176	2 313 730 635
terrains	37 331 882	60 336	76 755	37 315 463
constructions	1 606 833 776	45 032 421	17 919 223	1 633 946 973
installations techniques, matériel	384 866 067	20 608 412	15 659 105	389 815 375
autres immobilisations corporelles	159 965 737	11 888 944	10 038 924	161 815 757
immobilisations corporelles en cours	52 607 480	82 252 442	45 879 170	88 980 752
immobilisations reçues en affectation	489 915	1 366 400		1 856 315
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:	1 993 344	32 916		2 026 260
participations et créances rattachées	1 287 572			1 287 572
autres titres immobilisés	92 736			92 736
prêts	457 347			457 347
autres	155 689	32 916		188 605
TOTAL	2 372 749 481	177 318 849	92 445 519	2 457 622 811

L'annuité d'amortissement des immobilisations s'élève à 99M€ en augmentation de 2M€ par rapport à 2019. Cette progression résulte du renouvellement des immobilisations. En effet les nouvelles immobilisations ont souvent une valeur plus élevée que celles qu'elles remplacent. De plus les immobilisations remplacées étaient parfois totalement amorties en raison de leur ancienneté.

Les sorties d'immobilisations par cession ou mise au rebut ont conduit à diminuer la valeur des amortissements cumulés au bilan de 42M€.

Tableau des amortissements

RUBRIQUES	Amortissements à la clôture de l'exercice 2019	Augmentations	Diminutions	Amortissements à la clôture de l'exercice 2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:	96 152 763	13 546 338	1 093 465	108 605 637
frais d'établissement				
concessions et droits similaires, brevets, licences	36 179 694	2 895 493	345 711	38 729 476
autres immobilisations incorporelles	59 973 070	10 650 844	747 754	69 876 160
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:	1 149 880 185	85 247 950	41 289 286	1 193 838 849
terrains	1 656 255	24 401		1 680 656
constructions	719 615 694	54 263 435	15 906 681	757 972 449
installations techniques, matériel	306 055 222	19 775 260	15 372 769	310 457 714
autres immobilisations corporelles	122 063 792	11 184 310	10 009 836	123 238 265
immobilisations reçues en affectation	489 222	544		489 766
TOTAL	1 246 032 948	98 794 288	42 382 750	1 302 444 486

L'ensemble des opérations comptabilisées en 2020 se traduit par une augmentation de la valeur brute des immobilisations de 85M€. La valeur nette des immobilisations, c'est à dire la valeur brute diminuée des amortissements cumulés, a augmenté de 28M€ confirmant le rajeunissement du parc immobilier de l'établissement.

b - Evolution des comptes de stocks et encours :

La valeur comptable des stocks a augmenté de 16M€ soit +49,5 % par rapport à 2019. Les stocks sont constitués à la fin de l'année 2020 de :

- produits stockés en pharmacie centrale pour 40M€
- produits stockés dans les établissements pour 9M€.

Les produits pharmaceutiques et produits à usage médical représentent 51 % de la valeur des stocks ; les fournitures, produits finis et petit matériel médical représentent 32 % des stocks et les fournitures consommables représentent 16 % du stock.

En 2020 ce sont les stocks de fournitures, produits finis et petit matériel médical (+6M€) et de fournitures (+8M€) qui ont enregistré les plus fortes progressions. Parmi les fournitures, les stocks d'habillement sont valorisés à 7,6 M€ et ils ont augmenté de 7,4M€ par rapport à 2019 en raison de la constitution de réserves pour faire face à l'épidémie COVID-19.

Il est à souligner qu'une partie des stocks de 2020 provient de fournitures mises à disposition par l'État dans le contexte de l'épidémie de COVID-19. Une partie des acquisitions de biens stockés a donc été réalisée gratuitement ce qui constitue un boni pour l'établissement en 2020.

c - Evolution des créances d'exploitation :

Le montant des créances brutes d'exploitation s'élève à la fin de l'exercice à 242M€ soit en baisse de 40M€ par rapport à 2019.

La valeur des créances à l'encontre des hospitalisés et consultants qui représente 13M€ a diminué de 3M€ par rapport à 2019. Ces créances sont constituées pour 12M€ de factures émises à l'encontre des patients et pour 1M€ de produits à recevoir sur des prestations pas encore facturées aux débiteurs.

La créance à l'encontre de la caisse pivot a diminué de 22M€ par rapport à 2019 et représente 189M€ à la fin de l'exercice 2020. Cette créance est composée :

- pour 158M€ de sommes restant à recouvrer sur des titres émis à l'encontre de l'assurance maladie pour des financements MIGAC et la garantie de financement mise en œuvre en 2020 dans le contexte de pandémie. Les sommes restant à recouvrer à l'encontre de la caisse pivot sont en forte progression car elles représentaient 96M€ fin 2019.
- pour 31M€ de produits à recevoir qui concernent des financements attendus sur la garantie de financement et des séjours à cheval sur deux exercices pas encore facturables mais rattachables à l'activité 2020. Ces produits à recevoir sont en forte baisse par rapport à 2019 où le montant des produits à recevoir à l'encontre de la caisse pivot s'élevaient à 115M€.

Ces évolutions contrastées, baisse des produits à recevoir (-84M€) et augmentation des restes à recouvrer sur la caisse pivot (+62M€) s'expliquent par la mise en place de la garantie de financement en 2020. En effet en temps ordinaires l'activité du mois de décembre ne peut être facturée à la caisse pivot avant la clôture de l'exercice car son montant n'est calculé par l'ATIH et arrêté par l'ARS qu'au début de l'année suivante ce qui conduit à comptabiliser un produit à recevoir pour l'activité de décembre. En 2020, le montant des financements alloués à l'établissement pour son activité, dans le cadre du mécanisme de garantie de financement, a été fixé par arrêté de l'ARS du 19 mai 2020 actualisé le 17 novembre 2020 si bien que l'établissement a pu émettre, avant la clôture de l'exercice 2020, les titres de recette afférents à l'activité de l'année complète, y compris celle de décembre, à l'encontre de l'assurance maladie. Sur les dernières années le montant des produits à recevoir au titre de l'activité de décembre avoisinait 95M€.

En 2020, les produits à recevoir à l'encontre de la caisse pivot sont composés pour 11M€ de séjours à cheval sur deux exercices, pour 16M€ pour des médicaments figurant dans la liste en sus, pour 2M€ d'un complément de garantie de financement attendu, pour 1M€ d'un complément de financement attendu pour l'activité des mois M01 et M02 et pour 1M€ de crédits MERRI attendus pour des projets de recherche.

Les créances à l'encontre des autres tiers payants (mutuelles et compagnies d'assurance, autres établissements de santé, autres AMO, ...) s'élèvent à 32M€ en recul de 16M€ (-31,6%) par rapport à 2019.

. Ces créances se répartissent en :

- 2M€ à l'encontre de conseils départementaux ou métropoles (4M€ en 2019);
- 14M€ à l'encontre des mutuelles et de compagnies d'assurance (18M€ en 2019);
- 14M€ au titre de la facturation individuelle et détaillée des établissements de santé (16M€ en 2019) ;

- 3M€ à l'encontre d'autres tiers payants (Etat, EPS, autres) contre 10M€ en 2019.

Les créanciers autres (locataires, redevables d'escomptes, ...) sont redevables de 8M€ contre 9M€ fin 2019.

La diminution des créances d'exploitation fin 2020 est à mettre en relation avec la baisse de la facturation en 2020. En effet, les produits de l'activité hospitalière facturée aux patients et aux autres tiers payants (mutuelles, compagnies d'assurance,) a reculé de 17M€ par rapport à l'année 2020 et le nombre de titres émis à l'encontre de ces redevables a baissé de 18,5 % par rapport à l'année précédente.

Les restes à recouvrer sur les émissions de l'exercice 2020 représentent 97,5 % de l'encours total des sommes restant à recouvrer sur créances d'exploitation :

COMPTE FINANCIER 2020
RESTES À RECOUVRER DES EXERCICES COURANTS ET ANTÉRIEURS

Exercices	Hospitalisés et consultants		Caisses de sécurité sociale		État		Départements		Autres tiers payant		Autres débiteurs	
	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres
N-10 et antérieurs	72 998,78	8	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	11 013,82	32
N-9	8 887,17	11	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	16 891,26	52
N-8	34 817,73	17	0,00	0	144,42	3	0,00	0	0,00	0	31 689,84	137
N-7	14 300,60	42	0,00	0	206,01	3	0,00	0	750,60	2	81 794,60	469
N-6	87 710,94	57	0,00	0	50,54	1	0,00	0	2 681,10	8	108 830,15	338
N-5	48 127,97	145	0,00	0	3 450,15	30	2 847,99	3	1 191,93	13	31 154,44	52
N-4	38 620,95	445	0,00	0	24 777,83	48	0,00	0	32 497,04	36	25 550,04	15
N-3	163 750,94	1350	0,00	0	59 783,51	59	2 397,79	1	10 250,96	35	132 927,76	30
N-2	643 137,69	4699	33 713,44	8	25 058,87	96	3 869,66	2	31 120,85	187	65 606,44	43
N-1	2 114 726,20	13439	88 622,80	90	62 957,31	92	246 813,61	103	260 650,38	773	498 638,70	211
N	9 212 101,93	72273	172 302 715,44	87053	242 445,98	894	2 008 738,49	624	14 065 390,90	57313	675 495,60	328
Total	12 439 180,90	92486	172 425 051,68	87151	418 874,62	1226	2 264 667,54	733	14 404 533,76	58367	1 679 592,65	1707
Dont frais de poursuites	3 668,51		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	

Les restes à recouvrer à l'encontre des caisses de sécurité sociale représentent 84,7 % de l'encours des restes sur créances d'exploitation.

A la fin de l'année 2020, le taux de recouvrement sur les créances d'exploitation (hors assurance maladie) est de 98,16 % sur les émissions de l'exercice précédent en recul de 0,42 % par rapport à 2019. Cette dégradation des performances du recouvrement s'explique par le gel de toutes poursuites pendant la période de confinement.

Le montant des créances admises en non-valeur pour des motifs de disparition ou d'insolvabilité des débiteurs est de 3,3 M€ en 2020.

d - Evolution des créances diverses :

Les créances diverses concernent les redevances d'activité libérale, les financements pour la mise à disposition de personnel ou de moyens au profit d'autres établissements de santé ou de GCS, les créances à l'encontre de l'administration fiscale et les financements de l'ANFH ou de la promotion industrielle.

L'encours du compte des créances diverses s'élève à 105M€.

Il est composé :

- pour 65M € de sommes restant à recouvrer ;
- pour 40M € de produits à recevoir qui concernent des prestations n'ayant pas encore fait l'objet de l'émission de titres de recette à l'encontre des redevables.

Les titres émis au mois de décembre 2020 représentent 72 % de l'encours des restes à recouvrer de créances diverses.

e - Evolution de la provision pour dépréciation des comptes de redevables :

Elle permet d'anticiper les risques d'irrecouvrable ou de contestation des créances.

La provision pour dépréciation des comptes de redevables s'élève à 17M€. Elle est en recul de 5M€ par rapport à l'année précédente en raison de la baisse de l'encours des sommes restant à recouvrer.

f - Evolution du compte des disponibilités :

Les disponibilités sont constituées de l'encours du compte au Trésor et des fonds déposés par les patients et hébergés. Son montant, à la fin de l'exercice 2020, s'élève à 288M€ soit 118M€ de plus qu'à la fin de l'année 2019. Une partie de l'augmentation des disponibilités s'explique par le versement par avance de la somme de 27M€ par la caisse primaire d'assurance maladie dans le cadre d'un projet de financement des pertes de recette à l'encontre des mutuelles et complémentaires de santé. Ces fonds seront repris en 2021 par la CPAM qui procédera par compensation avec des dotations qu'elle versera au cours du 2^{ème} trimestre.

L'amélioration continue des disponibilités depuis 2015 s'explique par un renforcement du fonds de roulement tandis que le besoin en fonds de roulement diminue sur la même période.

VI.2. Evolution du bilan : PASSIF

PASSIF		2020	2019	variation	var %age
CAPITAUX PROPRES	APPORTS :	228 257 204	228 632 470	-375 266	-0,16%
	RÉSERVES :	490 993 600	475 844 254	15 149 346	3,18%
	Excédents affectés à l'investissement	426 904 416	410 813 882	16 090 534	3,92%
	Réserve de trésorerie	62 254 167	62 254 167	0	0,00%
	réserve de compensation	1 835 017	2 776 205	-941 188	-33,90%
	REPORT À NOUVEAU :	-405 746 573	-426 916 224	21 169 650	-4,96%
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	71 389 487	36 303 066	35 086 422	96,65%
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	159 205 652	148 692 754	10 512 898	7,07%
	DROITS DE L'AFFECTANT	1 769 830	403 430	1 366 400	338,70%
	TOTAL I	545 869 199	462 959 749	82 909 450	17,91%
PROV R&C	PROVISIONS POUR RISQUES	14 649 919	11 472 849	3 177 070	27,69%
	PROVISIONS POUR CHARGES	76 618 859	69 897 688	6 721 171	9,62%
	TOTAL II	91 268 778	81 370 537	9 898 241	12,16%
DETTES	DETTES FINANCIÈRES :	824 388 875	832 372 944	-7 984 069	-0,96%
	Emprunts obligataires	107 000 000	92 000 000	15 000 000	16,30%
	Emprunts auprès des établissements de crédit	708 055 670	730 591 946	-22 536 276	-3,08%
	Emprunts et dettes financières divers	9 333 204	9 780 998	-447 793	-4,58%
	Crédits et lignes de trésorerie	0	0	0	
	DETTES D'EXPLOITATION :	236 591 459	212 658 532	23 932 927	11,25%
	Avances reçues	6 700 064	13 661 267	-6 961 203	-50,96%
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 957 418	111 951 408	19 006 010	16,98%
	Dettes fiscales et sociales	98 933 977	87 045 857	11 888 120	13,66%
	DETTES DIVERSES :	87 641 206	80 135 615	7 505 591	9,37%
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 590 270	3 534 930	-944 660	-26,72%
	Fonds déposés par les hospitaliers et hébergés	182 514	237 175	-54 662	-23,05%
	Autres	23 212 655	20 272 498	2 940 158	14,50%
Produits constatés d'avance	61 655 767	56 091 012	5 564 755	9,92%	
TOTAL III	1 148 621 540	1 125 167 091	23 454 449	2,08%	
CDR	RECETTES À CLASSER ET À RÉGULARISER CRÉDIT	40 286 933	16 229 386	24 057 547	148,23%
TOTAL GÉNÉRAL		1 826 046 450	1 685 726 762	140 319 688	8,32%

a - Evolution des réserves :

Les réserves sont les résultats excédentaires affectés définitivement aux capitaux propres.

Le compte des réserves affectées à l'investissement est constitué des résultats excédentaires affectés durablement et définitivement à l'investissement.

La réserve d'investissement a été dotée à hauteur de 16M€ par l'affectation du résultat excédentaire de 2019 de la DNA.

La réserve de compensation a été réduite de 1M€ par affectation des résultats déficitaires de 2019 des budgets annexes (USLD-section soins ; EHPAD-section soins ; écoles et autres activités relevant de l'article L 312-1 du CASF).

b - Evolution du report à nouveau :

Le report à nouveau déficitaire est passé de 427M€ fin 2019 à 406M€ fin 2020.

Cette évolution du report à nouveau déficitaire résulte de plusieurs facteurs :

- diminution du report à nouveau déficitaire par affectation du résultat excédentaire de 2019 du budget principal pour 23M€ ;
- augmentation du report à nouveau déficitaire par affectation des résultats déficitaires 2019 des budgets annexes autres que la DNA pour 2M€

c - Evolution du résultat de l'exercice :

Le résultat de l'établissement (tous budgets confondus) est positif et s'élève à 71M€ en progression de 35M€ par rapport à celui de 2019.

d - Evolution des subventions d'investissement :

L'encours brut des subventions d'investissement s'établit à 191M€ fin 2020 contre 173M€ fin 2019. L'encours des subventions non reprises au compte de résultat est passé de 149M€ fin 2019 à 159M€ fin 2020.

L'établissement a perçu en 2020 des subventions d'équipement pour 16M€ essentiellement pour soutenir les travaux d'aménagement de l'hôpital Edouard Herriot pour accueillir les activités de l'HIAD Desgenettes (3M€), pour faire face aux surcoûts en équipements liés au COVID-19 (5M€), financer les investissements dans le cadre du CPOM (4M€) et de dotations FIR (3M€) .

Le montant des reprises de subventions au compte de résultat s'est élevé à 9M€.

e - Evolution des provisions pour risques et charges :

	Montant au début de l'exercice (intègre les corrections du bilan d'ouverture)	dotations de l'exercice	reprises de l'exercice	montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	81 370 537	16 126 497	6 228 255	91 268 778
provisions pour litiges	250 000	0	250 000	0
autres provisions pour risques	11 222 849	6 567 550	3 140 480	14 649 919
Provisions pour charges de personnel liées aux CET				
<i>Personnel médical</i>	27 187 152	3 898 796	63 326	31 022 622
<i>Personnel non médical</i>	29 516 349	5 278 409	436 915	34 357 843
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0	0	0	0
autres provisions pour charges	13 194 186	381 742	2 337 535	11 238 394

Les provisions ont globalement progressé de 10M€ par rapport à la clôture de l'exercice 2019 principalement en raison de la dotation annuelle pour la provision liée aux CET (+9M€). Cette progression s'explique par :

- un effet volume par augmentation du nombre de jours de congés épargnés dans la mesure où le personnel n'a pas pu consommer ses droits à congés en étant mobilisé par la lutte contre l'épidémie de COVID-19;
- un effet prix par augmentation du coût moyen des rémunérations sur la base duquel est calculée la provision pour CET en raison des revalorisations salariales de 2020.

f - Evolution des dettes financières :

	ANNEE 2020			
	BALANCE D'ENTREE	remboursements	souscriptions ou tirages	BALANCE DE SORTIE
Emprunts obligataires				
Emprunts obligataires remboursables in fine	92 000 000	-	15 000 000	107 000 000
Emprunts auprès établissements de crédit				
Emprunts en euros	730 591 946	47 536 276	25 000 000	708 055 670
Emprunts ass option tirage ligne trésor	-			-
Emprunts detts ass. conditions particulières				
Prêts des caisses d'assurance maladie	113 580	22 716		90 864
TOTAL	822 705 526	47 558 992	40 000 000	815 146 534

A la fin de l'année 2020 l'encours des emprunts dont l'établissement est débiteur s'élève à 815M€. Il se décompose en :

- 107M€ d'emprunts obligataires ;
- 708M€ d'emprunts auprès d'établissements de crédit.

L'encours de la dette en capital a diminué de 7M€ par l'effet du remboursement effectif de 47M€ et de la souscription de nouveaux emprunts pour 40M€. Il représente 39,9 % des produits de l'établissement toutes activités confondues.

La durée apparente de la dette (ratio de l'endettement par rapport à la CAF) est passée de 9 années de CAF fin 2016 à 5,3 années de CAF fin 2020 en raison de la progression de la CAF et de la baisse du niveau d'endettement.

g - Evolution des dettes d'exploitation :

Les dettes d'exploitation sont constituées d'avances reçues, de dettes auprès des fournisseurs et de dettes fiscales.

Les avances reçues proviennent pour l'essentiel du mécanisme de financement FIDES pour les actes et consultations externes où la caisse pivot verse à l'établissement une avance de trésorerie correspondant au montant des factures en instance de traitement chez les gestionnaires du régime obligatoire d'assurance maladie. Elles s'élèvent à 6,7M€ et sont en recul de 7M€ par rapport à 2019. Ce recul s'explique par la baisse de la facturation FIDES en 2020 par rapport à 2019 en raison du contexte pandémique qui a conduit à réorienter l'activité de l'établissement. Par ailleurs le préfinancement qui a été versé par la Commission européenne dans le cadre du projet de recherche Qualitop en 2019 pour 2,5M€ a été employé à concurrence de 1,9M€ en 2020 pour être versé aux différents partenaires de ce projet de recherche.

Les dettes envers les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 131M€ en hausse de 19M€ par rapport à l'année dernière. Ces dettes fournisseurs sont constituées de factures à régler pour 94M€ (81M€ fin 2019) et de charges à payer pour 37M€ (31M€ fin 2019) correspondant à des prestations reçues en 2020 pour lesquelles les factures ne sont pas encore parvenues à la fin de l'exercice. Les sommes restant à payer aux fournisseurs portent sur des dépenses mandatées fin novembre et en décembre qui sont payées à l'échéance d'un délai de 50 jours suivant la réception des factures.

En fin d'exercice l'encours des dettes fiscales et sociales est de 99M€. Il est constitué pour 62M€ de sommes restant à payer et pour 37M€ de charges rattachées à l'exercice 2020 mais payables sur les exercices suivants. Les sommes restant à payer correspondent aux cotisations sociales et à la taxe sur les salaires liquidés sur les rémunérations du mois de décembre. Les charges rattachées comprennent notamment les primes de service à payer, l'indemnisation des CET ainsi que les charges sociales et impôts afférents.

h - Evolution des dettes diverses :

Les dettes diverses comprennent les sommes restant dues sur les constructions d'immobilisations, les fonds déposés par les patients et hébergés, les produits constatés d'avance et les autres dettes.

Elles sont de 88M€ dont 62M€ de produits constatés d'avance, 16M€ de charges à payer (factures non parvenues sur des prestations reçues en 2020) et de 10M€ de dettes exigibles.

La comptabilisation de produits constatés d'avance a concerné en 2020 :

MISSIONS D' INTERET GENERAL + AIDES A LA CONTRACTUALISATION	30M€
FINANCEMENT DE L'AMEMAGEMENT DE LA PLATEFORME AURAGEN	1M€
FONDS D'INTERVENTION REGIONAL (FIR)	2M€
CONTRAT de RECHERCHE sur financements industriels ou académiques	29M€

Les dettes exigibles sont composées principalement de :

- 3M€ de dettes sur travaux immobiliers facturés à l'établissement en fin d'année ainsi que de retenues de garantie sur travaux;

- 3M€ de sommes à rembourser au titre des trop-perçus (excédents de versement) ;

-4M€ de dettes diverses concernant des opérations de fin d'année.

i - Evolution des recettes à classer et à régulariser :

Les recettes à classer et à régulariser sont des sommes encaissées qui n'ont pas encore pu être imputées définitivement à la clôture de l'exercice comptable.

Elles s'élèvent à 40M€ à la fin 2020 contre 16M€ fin 2019. Il s'agit de versements à vérifier ou à réimputer (2M€), de recettes perçues avant émission de titre (1M€) et de virements bancaires en cours d'imputation au 31 décembre (3M€) ou de recettes à classer (34M€).

La forte augmentation de l'encours de recettes à classer provient de 4 versements effectuées par la CPAM pour un montant total de 27M€ dans le cadre d'un projet de mise à contribution des régimes complémentaires pour compenser les pertes de recettes « AMC » des établissements de santé pendant la crise COVID 19. Ce projet a ensuite été abandonné sans que les versements soient rappelés par la CPAM. Dans la mesure où ces versements n'ont aucune base juridique permettant de les comptabiliser en produits de l'établissement à la clôture de l'exercice 2020 ils sont conservés en recettes à classer et seront repris par la CPAM dans le courant de l'année 2021.

VI.3. Synthèse du bilan 2020:

Le fonds de roulement (307M€ fin 2020) a poursuivi l'amélioration engagée au cours des années précédentes (+51,6M€ en 2020 ; +32M€ en 2019 ; +25,2M€ en 2018 et +58,5M€ en 2017).

Les ressources stables ont progressé de 137M€ par rapport à 2019 tandis que les emplois stables constitués par la valeur brute des immobilisations ont augmenté de 85M€.

L'augmentation des ressources stables provient de la progression des capitaux propres (+83M€), de l'évolution des provisions pour risques et charges (+10M€) et de l'augmentation des amortissements cumulés (+56M€) qui ont été plus forts que le recul de l'endettement (-7M€) et de la provision pour créances douteuses (-6M€).

Le besoin en fonds de roulement a diminué de 68M€ en raison d'une progression de 56M€ du passif circulant (dettes fournisseurs et divers dont recettes à classer) tandis que l'actif circulant (stocks et créances) a diminué de 12M€.

	2020	2019	variation
actif circulant	391 800 386,28 €	403 941 334,50 €	- 12 140 948,22 €
passif circulant	364 337 083,66 €	308 786 357,10 €	55 550 726,56 €
Besoin en Fonds de Roulement	27 463 302,62 €	95 154 977,40 €	- 67 691 674,78 €
ressources stables	2 771 874 288,53 €	2 635 358 057,96 €	136 516 230,57 €
emplois stables	2 464 773 776,26 €	2 379 876 475,70 €	84 897 300,56 €
Fonds de Roulement Net Global	307 100 512,27 €	255 481 582,26 €	51 618 930,01 €
Trésorerie nette	279 637 209,65 €	160 326 604,86 €	119 310 604,79 €

La progression du fonds de roulement (+52M€) conjuguée à une baisse du besoin en fonds de roulement (-68M€), a permis à l'établissement de conforter sa trésorerie de 119M€.

La trésorerie nette (montant des disponibilités diminué des intérêts courus non échus des emprunts et de l'encours des fonds déposés par les patients) atteint fin 2020 le montant de 280M€.

VII) EVOLUTIONS DU COMPTE DE RESULTAT 2020 (TOUS BUDGETS)

VII.1. Présentation générale :

L'établissement suit ses activités à l'aide de 7 comptes de résultat (budgets) :

- Le budget principal H enregistre toutes les opérations relatives à l'activité de soin, de recherche et de formation médicale ;
- Le budget annexe A enregistre les opérations de gestion de la dotation non affectée ; (DNA)
- Le budget annexe B enregistre les opérations de gestion des unités de Soins de Longue Durée (USLD) ;
- Le budget annexe C enregistre les opérations des écoles de formation ;
- Le budget annexe E enregistre les opérations de gestion des établissements hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- Le budget annexe P enregistre les opérations de gestion de la lutte contre la toxicomanie (CSAPA) ;
- le budget annexe G qui a été créé pour suivre les opérations concernant les fonctions et activités mentionnées aux I, II et III de l'article L. 6132-3 gérées par l'établissement support du groupement hospitalier de territoire.

Budget	2020			2019		
	charges	produits	résultat	charges	produits	résultat
principal	1 911 862 533	1 944 461 331	32 598 797	1 910 687 077	1 933 417 142	22 730 065
DNA	5 857 164	47 679 025	41 821 861	6 775 034	22 849 637	16 074 603
USLD	30 331 970	27 664 317	-2 667 653	27 657 499	26 610 896	-1 046 604
Ecoles	12 146 807	11 983 068	-163 739	12 651 659	12 173 031	-478 628
EHPAD	3 139 805	3 109 275	-30 530	4 622 108	3 766 723	-855 385
GHT	1 741 111	1 741 111	0	1 596 084	1 596 084	0
Act L.312-1 CASF	1 447 211	1 277 963	-169 248	1 504 106	1 383 120	-120 986
total	1 966 526 601	2 037 916 088	71 389 487	1 965 493 568	2 001 796 633	36 303 066

Le budget principal représente plus de 97% des charges et 95 % des produits de l'établissement. Son résultat en progression depuis plusieurs années est excédentaire pour la 4^{ème} année consécutive et atteint 32,6M€. Les charges du budget principal ont peu progressé (+1,2M€) par rapport à 2019 alors que les produits ont augmenté de 11M€.

Le budget annexe de la DNA dégage un résultat excédentaire de 41,8M€ dont une grande partie est imputable à des cessions d'immobilisations (33,1M€).

Le budget G destiné à suivre les opérations réalisées par le CHU de Lyon en sa qualité d'établissement support du groupement hospitalier de territoire Rhône Centre est clos en équilibre car les contributions dues par les membres du GHT couvrent les charges imputées sur ce budget.

Les résultats des autres budgets annexes sont tous déficitaires.

Le résultat consolidé de l'établissement (toutes activités confondues) est excédentaire de 71,4M€ en amélioration de 35M€ par rapport à celui de 2019 grâce à la forte progression du résultat sur le budget principal de l'établissement et du budget de la dotation non affectée. Globalement, tous budgets confondus, les charges de l'établissement sont restées stables par rapport à 2019 (+0,05%) alors que les produits hors cessions d'actifs ont augmenté de 0,51 %.

Le résultat comptable est composé de plusieurs résultats intermédiaires:

- le résultat d'exploitation qui est la différence entre les produits d'exploitation (ventes de marchandises, produits de l'activité, subventions d'exploitation, reprises d'amortissements et de provisions) et les charges d'exploitation (achats, rémunérations et charges sociales, dotations aux amortissements et aux provisions);
- le résultat financier qui est constitué de la différence entre les produits financiers (escomptes obtenus, gains de change, autres produits financiers) et les charges financières (intérêts des emprunts, intérêts des lignes de trésorerie);
- le résultat courant qui est constitué de la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier;
- le résultat exceptionnel qui enregistre les opérations de cessions immobilières, les émissions et annulations de titres et de mandats sur exercices antérieurs ainsi que des charges et produits à caractère exceptionnel.

Ces résultats intermédiaires font l'objet ci-après d'une analyse détaillée.

VII.2. Le résultat d'exploitation (tous budgets) :

	2020	2019	variation	var en %age
PRODUITS D'EXPLOITATION				
VENTE DE MARCHANDISES	64 456 320	66 456 811	-2 000 491	-3,01%
PRODUCTION VENDUE	67 325 352	75 992 228	-8 666 876	-11,40%
PRODUCTION IMMOBILISÉE	3 481 798	3 336 068	145 730	4,37%
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	1 698 710 177	1 587 099 390	111 610 787	7,03%
SUBV D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	57 652 057	55 600 791	2 051 266	3,69%
REPRISES SUR AMORT, DÉPRÉC ET PROVISIONS	14 652 765	97 275 616	-82 622 851	-84,94%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	59 537 460	56 252 699	3 284 761	5,84%
TOTAL I	1 965 815 929	1 942 013 604	23 802 326	1,23%
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS STOCKÉS AUTRES APPROVISIONNEMENTS	399 236 348	368 907 389	30 328 959	8,22%
VARIATION STOCKS DES AUTRES APPROVIS	-16 462 266	-805 895	-15 656 372	
ACHATS NON STOCKÉS MAT ET FOURNITURES	75 704 010	76 010 243	-306 233	-0,40%
SERVICES EXTÉRIEURS ET AUTRES	143 672 795	148 847 182	-5 174 388	-3,48%
IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNÉRATIONS	103 942 549	98 705 645	5 236 904	5,31%
IMPÔTS TAXES ET VERST ASSIMILÉS AUTRES	849 202	959 403	-110 201	-11,49%
RÉMUN ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	778 547 803	715 307 416	63 240 387	8,84%
CHARGES SOCIALES	277 729 314	262 147 082	15 582 233	5,94%
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC SUR IMMO	98 794 006	97 387 710	1 406 297	1,44%
DOT AUX DÉPRÉC SUR ACTIF CIRCULANT	3 523 515	21 899 798	-18 376 282	-83,91%
DOT AMORT, PROV, DÉPR RISQUES ET CHARGES	16 126 497	76 707 283	-60 580 787	-78,98%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 171 708	25 546 088	-3 374 380	-13,21%
TOTAL II	1 903 835 482	1 891 619 344	12 216 138	0,65%
RESULTAT D'EXPLOITATION	61 980 448	50 394 260	11 586 188	22,99%

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 62M€ sur l'exercice 2020. Il est en progression de 23% en raison d'une augmentation des produits d'exploitation (+1,23 % soit +24M€) plus forte que celle des charges d'exploitation (+0,65 % soit +12M€).

a) Les produits d'exploitations (tous budgets):

Leur augmentation tient principalement à une évolution favorable des produits de l'activité de +7% très supérieure à celle de 2019 (+4,37 %).

- Les ventes de marchandises poursuivent le recul constaté l'année précédente (-7,8% en 2019 et -3,01 % en 2020) et atteint son niveau le plus bas sur les 7 dernières années en raison de la baisse des produits de rétrocession de médicaments.
- La production vendue concerne les prestations de service assurées et facturées par l'établissement, les produits des activités annexes à l'activité hospitalière (chambres particulières, mise à disposition de personnel facturée, location de matériel). Elle a diminué de 8,7M€ en raison de la baisse des produits annexes liés aux hospitalisations (-6M€ sur les locations de chambres particulières et -2M€ sur les prestations délivrées aux patients et accompagnants).

- Les produits de l'activité hospitalière s'élèvent à 1 699M€ dont 1 667M€ sur le budget principal et enregistrent une progression de 111M€ comparés à 2019. Ils se décomposent en :

	produits de l'activité hospitalière budget principal			
	2020	2019	variation	var %age
produits à la charge de l'assurance maladie	1 542 157 728	1 414 808 830	127 348 898	9,00%
produits à la charge des patients et des org complém	76 896 872	90 746 536	-13 849 665	-15,26%
soins aux patients étrangers non ass soc en France	22 486 945	25 296 321	-2 809 376	-11,11%
prestations au profit de malades d'autres établissements	25 963 385	25 530 767	432 619	1,69%
Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	-	-	-	#DIV/0 !

Pour faire face à l'épidémie de COVID-19, l'arrêté du 6 mai 2020 a institué un mécanisme de garantie de financement qui vise à garantir aux établissements de santé un niveau de ressources au moins équivalent à celui de l'année 2019 pour l'activité réalisée de mars à décembre 2020. Dès juin 2020, les établissements ont perçu des dixièmes, correspondant à une fraction mensuelle du montant théorique de la garantie, notifié par l'ARS sur la base des recettes 2019. Les montants versés au titre de la garantie de financement sont régularisés, par le rapprochement entre, d'une part, le montant (théorique puis définitif) de la garantie notifiée et versée à l'établissement, sur la base de l'exhaustivité des recettes 2019 et, d'autre part, l'activité réellement facturée par ce dernier à l'Assurance-Maladie au cours de l'année 2020.

De ce fait l'exercice 2020 présente une situation tout à fait singulière qui le rend difficilement comparable aux exercices précédents en raison de ce mécanisme de garantie de financement qui peut aboutir à une décorrélation entre le montant des ressources perçues et l'activité réelle de l'établissement en 2020.

L'augmentation de 127M€ des produits à la charge de l'assurance maladie résulte d'une progression de 124M€ des produits de l'hospitalisation et de 3M€ des produits faisant l'objet d'une tarification spécifique.

Les produits de l'hospitalisation ont augmenté de 124M€ (+9,47%).

En raison de la mise en œuvre en 2020 du mécanisme de garantie de financement qui a été calculée sur l'activité de 2019 majorée de 0,2 % les produits de la tarification des séjours MCO ont augmenté de 5M€ et les produits relatifs aux médicaments facturés en sus des séjours ont augmenté de 15M€. Par ailleurs les dotations MIG ont progressé de 8M€ et les dotations au titre des aides à la contractualisation (AC) de 104M€. Les dotations AC ont très fortement progressé car elles ont servi de vecteur pour le financement de la prime COVID (27 M€), des mesures salariales du SEGUR (IESPE des médecins, CTI des personnels non médicaux, indemnités des étudiants) pour 18 M€, de l'achat de tests PCR (18M€), de la compensation des surcoûts liés à l'épidémie de COVID-19 et de la compensation du ticket modérateur (46M€).

Les produits de l'activité hospitalière facturés aux patients et aux régimes complémentaires ont diminué de 17M€ (-15,26 %) en raison de la suspension de certaines activités programmées de soins pendant les deux vagues épidémiques de 2020.

La facturation de prestations au profit de malades d'autres établissements poursuit sa progression en raison de la facturation des actes de laboratoire qui a progressé de 2,8 % en 2020 et qui a doublé depuis 2015.

- Les subventions de fonctionnement ont augmenté de 2M€. Elles concernent le financement des projets de recherche clinique (budget principal) et le financement des formations par les écoles (budget annexe des écoles). La progression constatée par rapport à 2019 tient principalement à l'augmentation des financements pour l'activité de recherche clinique.
- Sur recommandation du commissaire aux comptes, l'établissement a fait évoluer le processus d'ajustement des provisions pour risques et charges et pour créances douteuses. Jusqu'en 2019, ces provisions étaient ajustées par une reprise intégrale de la provision constituée l'année précédente puis par une dotation pour le montant de la nouvelle provision. A compter de 2020, les comptes de dotation et de reprise aux provisions ne sont mouvementés que pour le montant de la variation nette de la provision.
En 2020, le niveau de reprise sur les provisions s'élève 15M€. Il correspond à la diminution (-8M€) de la provision pour créances douteuses car une partie de ces créances a été soldée en 2020, à la reprise de provisions pour risques (-3M€) et de provisions pour charges (-2M€).
- Les autres produits de gestion courante augmentent de 3M€ par rapport à 2019. La plus grande partie de ces autres produits de gestion courante est constituée de la facturation de surcoûts dans le cadre de projets de recherche en promotion externe et de demandes de remboursement de la rémunération d'internes affectés dans d'autres établissements.

b) Les charges d'exploitations (tous budgets):

Elles atteignent 1903 M€ et ne progressent en apparence que de 12M€ par rapport à 2019. En raison de l'évolution du processus comptable d'ajustement des provisions (cf supra), la comparaison entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019 nécessite de corriger cette variation de charges. A méthode comptable constante, les charges d'exploitation auraient augmenté de 87M€ par rapport à 2019.

I) Les dépenses sur achats stockés ont augmenté de 30M€ par rapport à 2019 et atteignent 399M€.

Cette augmentation des achats stockés est le résultat d'évolutions contrastées :

- augmentation de 18M€ (+7,97%) des achats de produits pharmaceutiques et produits à usage médical ;
- augmentation de 9M€ (+40,75%) des fournitures de laboratoire ;
- augmentation de 2M€ (+19,67%) des dispositifs médicaux non stériles à usage unique ;
- augmentation de 8M€ (+186%) des fournitures de linges et d'habillements ;
- baisse de 6M€ (-11,68%) des dispositifs médicaux implantables ;
- baisse des dispositifs médicaux stériles de 2M€ (-7,68%) ;
- baisse des remises et ristournes sur les achats stockés de 2M€ (-33%).

Ces évolutions sont la traduction de la réorientation de l'activité de l'établissement pour faire face à l'épidémie COVID-19, de l'augmentation de certains prix et de conditions commerciales moins favorables.

- a) Les achats de services extérieurs ont atteint 144M€ en 2020 et sont en baisse de 5M€ par rapport à 2019. Les principales évolutions concernent:
- le recours à du personnel extérieur -3M€ ;
 - les primes d'assurance -3M€ à la suite de la conclusion d'un nouveau contrat basé sur un modèle économique différent (hausse de la franchise et baisse des cotisations).
- La masse salariale, qui comprend les rémunérations, les cotisations sociales et la taxe sur les salaires représente 1 160M€. Elle est en augmentation de 84M€ (+7,8%) par rapport à 2019. Les dépenses de personnel (hors charges sociales et fiscales) ont augmenté de 8,8 % et se répartissent de la manière suivante:

montant en M€ (net des mises à dispositions facturées)	2020	2019	variation	
			montant	%age
rémunération du personnel non médical	575	527	48	9,1%
rémunération du personnel médical	198	183	15	8,2%
sous-total	773	710	63	8,9%
autres charges de personnel	5	6	-1	-16,7%
total	779	715	64	8,8%

L'augmentation des dépenses de rémunération s'explique principalement par le paiement de la prime COVID (27M€), la mise en œuvre des mesures salariales du SEGUR (18M€) de la santé et l'indemnisation du temps de travail supplémentaire pour faire face à l'épidémie de COVID-19 (29M€).

- La charge de dotation aux amortissements des immobilisations est de 99M€ en 2020 contre 97M€ en 2019. Elle est plus élevée en raison d'un rajeunissement du parc immobilier résultant des investissements réalisés ces dernières années.
- La charge de dotation aux provisions pour risques et pour dépréciation des créances s'élève à 20M€. Sa baisse apparente de 79M€ par rapport à 2019 provient du changement de méthode comptable mis en œuvre en 2020 et exposé supra. La dotation annuelle 2020 est constituée :
 - pour 9M€ par un complément de 9M€ au titre de la provision CET ;
 - pour 4M€ de compléments de la provision pour créances douteuses ;
 - pour 6M€ de dotations ou de compléments de dotations pour des litiges avec des patients.

VII.3. Le résultat financier (tous budgets):

	2020	2019	variation	var %age
PRODUITS FINANCIERS	100 945	1 775 980	-1 675 035	-94,32%
CHARGES FINANCIERES	25 200 451	26 665 881	-1 465 430	-5,50%
RESULTAT FINANCIER	-25 099 506	-24 889 901	-209 605	-0,84%

Les charges financières ont poursuivi leur baisse en 2020 comme les années précédentes en raison de la baisse de la charge d'intérêts sur les emprunts qui résulte de la baisse du niveau d'endettement et de l'évolution favorable de sa structure. Le ratio du poids des frais financiers sur la marge brute évolue favorablement depuis plusieurs années passant de 18,7 % en 2018, à 17,2 % en 2019 puis 13,2 % en 2020.

Les produits financiers sont en recul en raison de la baisse des escomptes de règlement obtenus par l'établissement auprès de ses fournisseurs dans un contexte où les conditions d'approvisionnement n'ont pas toujours été favorables.

Le résultat financier est structurellement déficitaire car les établissements publics de santé n'ont pas vocation à réaliser des placements financiers et à en tirer des revenus compensant l'annuité en intérêts de la dette.

VII.4. Le résultat courant (tous budgets):

	2020	2019	variation
Résultat d'exploitation	61 983 373	50 394 260	11 589 113
Résultat financier	-25 099 506	-24 889 901	-209 605
Résultat courant	36 883 867	25 504 359	11 379 508

Le résultat courant est un indicateur de l'efficacité de la gestion de l'établissement.

Pour la 5^{ème} année consécutive le résultat d'exploitation s'avère supérieur au résultat financier, ce qui lui permet de dégager un résultat courant excédentaire en nette progression par rapport à 2019.

VII.5. Le résultat exceptionnel (tous budgets):

	2020	2019	variation	var %age
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
PROD EXCEPT OP GESTION EXERCICE COURANT	15 895 898	20 356 120	-4 460 223	-21,91%
PROD EXCEPT OP GESTION EXER ANTÉR	13 675 061	15 570 141	-1 895 080	-12,17%
PROD EXCEP : OPÉRATIONS EN CAPITAL	42 178 255	16 111 624	26 066 631	161,79%
REPRISES SUR DEPRECIATIONS EXCEPTIONNELS	250 000	5 969 163	-5 719 163	-95,81%
TOTAL I	71 999 214	58 007 049	13 992 164	24,12%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
CHARGES EXCEPT EXERCICE COURANT	15 710 854	19 464 029	-3 753 175	-19,28%
CHARGES EXCEPT EXERCICES ANTÉRIEURS	19 454 100	16 572 517	2 881 583	17,39%
CHARG EXCEPT SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	2 325 714	6 508 543	-4 182 830	-64,27%
DOT AUX AMORT ET DEPREC EXCEPTIONNELS	-	4 663 253	-4 663 253	-100,00%
TOTAL II	37 490 668	47 208 342	-9 717 674	-20,58%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	34 508 546	10 798 707	23 709 839	219,56%

a) **Les produits exceptionnels (tous budgets):**

Les produits exceptionnels de gestion sur exercice courant concernent les libéralités reçues, les dégrèvements d'impôts et d'autres produits exceptionnels (opérations réalisées avec le GCS LCU). Ils sont en recul par rapport à 2019 en raison de dégrèvements d'impôts d'un montant moindre (-2M€) et d'une baisse d'activité dans le cadre des coopérations au sein du GCS LCU (-1 M€).

Les produits exceptionnels sur exercices antérieurs baissent de 2M€ en raison du recul des facturations de soins sur exercice clos (LAMDA).

Les produits sur opérations en capital se sont élevés à 42M€ contre 16M€ l'année précédente. Ils se répartissent pour 34M€ en produits de cession d'actif (8M€ en 2019) et pour 9M€ en reprises de subvention d'investissement au compte de résultat (8M€ en 2019). Les produits de cession proviennent de la vente de biens désaffectés. Ils concernent pour 23M€ des immeubles remis dans le cadre de baux emphytéotiques et pour 10M€ de ventes d'immeubles.

b) **Les charges exceptionnelles (tous budgets):**

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion ont baissé de 4M€ en raison de l'extinction financière des protocoles transactionnels relatifs à des litiges concernant les logiciels informatiques et des travaux et d'une baisse d'activité dans le cadre du GCS LCU (-1 M€).

Les charges exceptionnelles sur exercices antérieurs ont augmenté de 3M€ par l'effet d'une augmentation de 5M€ des annulations de titres sur exercices antérieurs et d'une baisse de 2M€ des émissions de mandats sur exercices antérieurs.

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital sont constituées par la valeur nette comptable des actifs cédés. Le montant de ces charges exceptionnelles sur opérations en capital s'est élevé à 2M€ en recul de 4M€ par rapport à 2019 alors même que le montant des produits de cession a

augmenté. Cela tient à l'ancienneté des immeubles cédés en 2020 dont la valeur nette comptable était faible car ils étaient presque totalement amortis.

VII.6. La capacité d'autofinancement (tous budgets) :

		2020	2019	variation	
Formation de la CAF	Excédent brut d'exploitation	131 372 831	121 787 732	9 585 099	7,87%
	+ Autres produits d'exploitation	59 537 460	56 252 699	3 284 761	5,84%
	- Autres charges d'exploitation	19 747 454	23 264 443	- 3 516 989	-15,12%
	+ Produits financiers (sauf reprises)	100 944	1 775 980	- 1 675 036	-94,32%
	- Charges financières (sauf dotations)	25 144 422	26 611 078	- 1 466 656	-5,51%
	+ Produits exceptionnels (sauf reprises et opérations en capital)	24 179 821	30 263 707	- 6 083 886	-20,10%
	- Charges exceptionnelles (sauf dotations et opérations en capital)	35 164 954	36 036 545	- 871 591	-2,42%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		135 134 228	124 168 051	10 966 177	8,83%
Affectation de la CAF	- Dotations aux amortissements et aux provisions	118 500 047	200 712 846	10 966 177	5,46%
	- Valeur comptable des éléments d'actif cédés	2 325 713	6 508 543	- 4 182 830	-64,27%
	+ Reprises sur amortissements et provisions	14 902 765	103 244 779	-88 342 014	-85,57%
	+ Quote-part des subventions virées au compte de résultat	8 542 132	8 101 151	440 981	5,44%
	+ Produits des cessions d'éléments d'actif	33 636 122	8 010 473	25 625 649	319,90%
	Résultat de l'exercice	71 389 487	36 303 066	35 086 421	96,65%

La CAF qui est la différence des produits encaissables et des charges décaissables continue la progression entamée les années précédentes: +8,8 % en 2020 ; +4,6 % en 2019 ; +14,45% en 2018 ; +11,19 % en 2017 et +2,3 % en 2016.

La capacité d'autofinancement est suffisante pour couvrir le remboursement de l'annuité en capital des emprunts (48M€). Elle permet de couvrir 76,4% des emplois du tableau de financement.

EMPLOIS	2020	2019	RESSOURCES	2020	2019
			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	135 134 229	124 168 052
Titre I - Remboursement des dettes financières hors CLTR	47 682 494	59 865 916	Titre I - Emprunts souscrits hors CLTR	40 050 771	50 264 591
Titre II - Immobilisations	129 208 011	112 239 550	Titre II - Dotations et subventions	18 679 765	20 921 450
- Immobilisations incorporelles	12 636 664	12 543 347	- Apports	212 416	2 119 891
- agencement aménagement de terrains	44 405		- Subventions d'équipement reçues	18 467 349	18 801 559
- Constructions sur sol propre	271 536	465 761	Titre III - Autres ressources	34 677 586	8 585 477
- Installations techniques, matériel et outillage industriel	20 529 059	24 114 867	- Autres immobilisations financières		
- Autres immobilisations corporelles	11 888 188	14 072 065	- Cessions d'immobilisations	33 636 122	8 010 473
- Immobilisations en cours	83 838 159	61 043 511	- Autres(dont diminution de la créance de l'art 58)	1 041 464	575 004
Titre III : Autres emplois	32 916	104 874			
- Participations et créances rattachées à des participations		93 990			
- Autres immobilisations financières	32 916	10 884			
TOTAL DES EMPLOIS	176 923 420	172 210 340	TOTAL DES RESSOURCES	228 542 351	203 939 570
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	51 618 931	31 729 230			

Comme les ressources du tableau de financement (CAF, subventions reçues, emprunts souscrits et cessions) sont supérieures aux emplois du tableau de financement (acquisition d'immobilisations et remboursement de la dette en capital), l'établissement peut renforcer son fonds de roulement de 52M€.

Tome 2

BILAN DES RESULTATS FINANCIERS 2020

I. INTRODUCTION

Les Hospices Civils de Lyon ont réussi à conserver leur équilibre financier en 2020 pour la quatrième année consécutive malgré la crise sanitaire.

Ce résultat est d'abord le fruit des efforts pluriannuels et du modèle de gestion des HCL qui ont su redresser leur situation financière : cette situation leur a permis de faire face à la crise sur des bases solides et sécurisées. Ce résultat est aussi la conséquence des mécanismes d'intervention puissants mis en place par l'Etat français et l'assurance maladie pour soutenir le financement des hôpitaux pendant la crise.

L'année 2020 se caractérise par une forte singularité et la trajectoire financière des HCL en 2020 doit être appréciée au regard de cette atypie historique dans son évolution pluriannuelle.

Comme tous les hôpitaux français et comme toutes les entités économiques, les HCL ont subi les conséquences financières de la pandémie covid-19 et dû faire face aux impacts financiers directs et indirects de la réponse apportée par l'établissement aux besoins nés de la crise sanitaire :

- la crise sanitaire s'est caractérisée par la nécessité de réorganiser complètement l'offre de soins hospitalière des HCL pour pouvoir prendre en charge dans les meilleures conditions possibles l'afflux des patients atteints par le virus SARS-COV-2: des lits de soins critiques supplémentaires ont été créés, des unités de soins ont été reconverties, les soins programmés non urgents ont été déprogrammés pendant de nombreuses semaines en fonction des vagues épidémiques, les circuits de prise en charge ont été revus pour respecter les conditions de sécurité des patients et les filières de prise en charge d'amont et d'aval ont été territorialisées en partenariat avec les autres établissements de santé du Rhône sous le pilotage des HCL avec l'accord de l'ARS.

- la crise sanitaire a également été marquée par des tensions d'approvisionnement sur des produits sensibles liées en particulier à l'explosion de la demande mondiale des hôpitaux sur les mêmes produits et la mise à l'arrêt des chaînes de production mondialisées pendant les semaines de confinement en Europe et en Chine : produits de santé (molécules utilisées en réanimation, solutions hydro alcooliques..), réactifs de biologie pour le dépistage, équipements biomédicaux (respirateurs...), équipements de protection individuelle (masques, gants, blouses, surblouses, ...). Cela s'est traduit par des difficultés d'approvisionnement, une explosion des prix et la constitution de stocks de précaution.

- la réponse à la crise sanitaire s'est traduite dans les hôpitaux par une mobilisation inédite de moyens complémentaires notamment sur les ressources humaines alors même que les difficultés d'attractivité des carrières et métiers du soin ne permettaient pas de trouver toutes les compétences requises sur le marché du travail.

Dans un tel contexte sanitaire et macro-économique d'ampleur mondiale, les HCL ont été exposés à une tension financière sans précédent de mars jusqu'à décembre créant un effet de ciseaux dans le cycle économique de gestion incompatible avec la couverture de leurs charges fixes :

- augmentation des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement pour répondre aux besoins de santé et de protection des personnels hospitaliers : ces dépenses nouvelles sont qualifiées de « surcoûts covid-19 » dans la mesure où elles n'auraient pas été engagées sans la crise et ne bénéficiaient pas d'un financement dédié dans le système de financement hospitalier ;

- diminution des recettes d'activité des soins et des prestations hors soins dans le cadre du confinement national et de la déprogrammation des activités de soins hors covid ou non urgentes : ces recettes non facturées sont qualifiées de « pertes d'exploitation covid-19 » ;

- les « économies induites » sur les charges variables (produits de santé, frais de déplacement, transports sanitaires, consommations alimentaires...) par la déprogrammation des activités n'ont pas été suffisantes pour compenser les « surcoûts covid-19 » constatés.

Dans un tel contexte, l'Etat français a mis en place un dispositif d'intervention en soutien aux hôpitaux par lequel l'assurance maladie obligatoire est venue compenser les impacts financiers de la crise pour tous les établissements de santé français, qu'ils soient publics ou privés, lucratifs ou non.

Ce dispositif a été financé via un relèvement de l'objectif de dépenses de l'assurance maladie pour les établissements de santé voté par le Parlement en 2020. Le dispositif exceptionnel mis en place en faveur des hôpitaux est totalement différent de celui accordé aux autres entreprises ayant supporté les effets de la crise ; les entreprises ont bénéficié d'un dispositif reposant sur le triptyque suivant : report de charges sociales et fiscales, prêts garantis par l'Etat, aides du fonds de solidarité. Les hôpitaux ont bénéficié d'un dispositif spécifique :

- mise en place d'une garantie de ressource de l'assurance maladie obligatoire (dite « garantie de financement AMO ») sur les recettes d'activité des soins facturées à l'assurance maladie sur la base du montant des recettes perçues l'année précédente. Cette mesure a permis d'assurer un revenu minimal garanti aux hôpitaux ayant été contraints de déprogrammer leurs activités de soins couvrant les charges fixes de fonctionnement courant ;

- mise en place d'un financement spécifique avec prise en charge à 100% par l'assurance maladie obligatoire pour la mission de santé publique de dépistage anti-covid en établissement de santé (patients et professionnels) et en population générale. Une tarification spécifique commune aux laboratoires de ville et aux laboratoires hospitaliers a été mise en place pour rémunérer les actes de prélèvement et les actes d'analyse virologique via la technique RT-PCR.

- mise en place d'un dispositif de compensation financière des impacts en dépenses (surcoûts) et en recettes (pertes) pour faire face à la crise covid-19 : cette mesure a donné lieu à différents dispositifs qui se sont articulés et complétés avec les deux premiers mécanismes pour progressivement converger en fin de campagne 2020 à un mécanisme de compensation globale visant à une sécurisation du montant de la marge brute d'exploitation courante retraitée de la variation des stocks dans la limite d'un plafond de 8% sur la base du montant constaté au compte financier 2019 ; cette mesure a été mise en place sur les recommandations d'une mission conjointe de l'inspection générale de finances et de l'inspection générale des affaires sociales en janvier 2021 afin de permettre aux établissements de santé de clôturer leurs comptes 2020 sans dégrader leur situation financière.

Globalement, le dispositif national mis en place a permis de sécuriser la situation financière des hôpitaux français en 2020 qui ont affronté la crise sanitaire et répondu aux besoins de la population pour faire face aux effets de la pandémie covid-19.

Les HCL ont traversé dans toutes ses dimensions une année extraordinaire. L'exercice budgétaire a été sécurisé grâce au dispositif d'intervention national mis en place pour neutraliser les effets de la pandémie covid-19 et grâce à la solidité intrinsèque de sa situation financière, fruit des efforts réalisés par le passé.

II L'ADAPTATION A LA CRISE : DECRYPTAGE DE L'ACTIVITE 2020.

Les Hospices Civils de Lyon disposent de 5 365 lits et places :

- 4 125 lits de court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique) ;
- 823 lits de soins de suite et réadaptation (médecine physique et réadaptation, gériatrie) ;
- 417 lits de soins de longue durée.

La crise Covid a nécessité une adaptation rapide des capacités hospitalières et des transformations importantes pour répondre aux besoins de lits pour le court séjour [graphique 1], en particulier pour les soins critiques [graphique 2]. Certains lits de médecine et chirurgie ont été fermés tandis qu'on ouvrait des lits supplémentaires pour prendre en charge les patients Covid, en médecine et en soins critiques où les capacités ont été doublées selon les périodes.



Ces évolutions, très rapides, montrent à la fois la souplesse de nos organisations et la capacité des HCL à s'adapter rapidement à la crise.

Au cours de l'année 2020, les HCL ont enregistré 360 518 séjours, soit 10,4 % de moins qu'en 2019. Cette baisse est liée aux épisodes de déprogrammation qui ont marqué les deux vagues épidémiques. 151 634 patients ont ainsi été hospitalisés en court séjour aux HCL en 2020. Âgés en moyenne de 46,2 ans, ils avaient plus de 15 ans pour 82,8 % d'entre eux. 82 % des séjours se sont déroulés dans un service unique et 18 % dans deux services ou plus.

Les typologies d'hospitalisation sont globalement stables d'une année sur l'autre et se déclinent de la manière suivante :

- 32,3 % de l'activité (874 192 journées) sont imputables à l'activité d'hospitalisation complète (plus de 1 nuit) ;
- 23,6 % de l'activité relèvent de l'activité d'hospitalisation de moins de 24 h ;
- 35,9 % de l'activité sont constitués de séances de radiothérapie, dialyse, chimiothérapie, oxygénothérapie...

La durée moyenne d'un séjour en hospitalisation complète est de 7,5 jours, les séjours courts étant toutefois les plus nombreux (graphique 3). La majorité des patients (68 %) accueillis dans les établissements des HCL résident dans le Rhône. Seuls 6,2 % des patients habitent hors de la région Auvergne-Rhône-Alpes (graphique 4).



En 2020, la baisse d'activité se concentre essentiellement sur la période du 1er confinement, de mars à mai. Mais elle s'est poursuivie dans une moindre mesure jusqu'à l'été. L'arrivée de la 2e vague Covid a entraîné de nouveau une baisse du nombre des séjours à partir d'octobre (graphique 5).



Dans les deux cas, les hospitalisations complètes ou de jour ont été impactées. La chirurgie ambulatoire, ayant fait l'objet de consignes de déprogrammation totale, ne représentait que 39,67 % des hospitalisations en 2020 versus 41,52 % en 2019 (-1,85 point). Seules les prises en charge en séances (dialyse, chimiothérapie, radiothérapie) sont restées stables par rapport à 2019. L'impact de la réduction de l'activité a concerné tant les activités programmées que non programmées, avec un recul du recours aux urgences (impact du confinement sur les urgences, peur de venir à l'hôpital) [graphique 6].

Le nombre de passages aux urgences adultes (tous sites) s'établissait, au 31/12/2020, à 121 643 contre 127 769 à la même date en 2019, soit - 14,2 %. Le nombre de passages aux urgences pédiatriques évolue quant à lui de 82 260 en 2019 à 59 794 en 2020, soit - 27,3 %.



Les consultations ont également été moins nombreuses de 22,6 % sur l'année [graphique 7].



III LES EFFETS DE LA « PANDEMIE COVID-19 » : LA SITUATION FINANCIERE A ETE SECURISEE EN 2020 DANS UN CONTEXTE DE CRISE ECONOMIQUE ET SANITAIRE SANS PRECEDENT GRÂCE AU DISPOSITIF D'INTERVENTION NATIONAL MIS EN PLACE POUR NEUTRALISER LES IMPACTS DIRECTS ET INDIRECTS DE LA PANDEMIE.

III.1 .La réponse hospitalière à la pandémie covid-19 s'est traduite par une transformation de la structure d'activité des hôpitaux avec d'une part une densification des lits d'hospitalisation conventionnelle et de soins critiques réservés pour les patients atteints par le virus covid-19 et d'autre part une déprogrammation des activités non urgentes des patients non covid-19 en hospitalisation comme en consultations externes. Afin de compenser les effets financiers de ces mesures, une garantie de ressource a été mise en place sur les recettes de la tarification à l'activité (T2A) prises en charge par l'assurance maladie obligatoire à compter du 1^{er} mars 2020.

La garantie de financement mise en place par le ministère de la santé constitue la première réponse financière à la crise sanitaire. Elle se caractérise par les principes suivants :

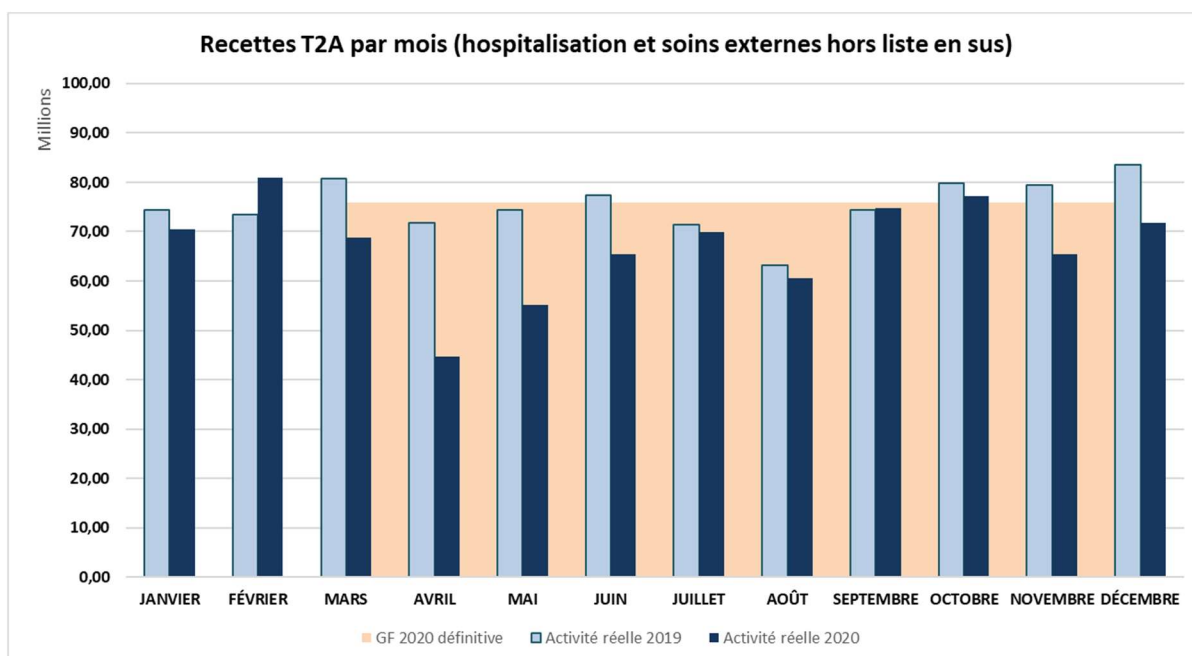
- une couverture des frais de santé sur longue période (10 mois sur 12 en 2020) en date de soins à compter du 1^{er} mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 ; tous les soins antérieurs au 1^{er} mars sont restés facturables dans le cadre de la T2A et comptabilisés en sus de la garantie de ressources y compris en cas de facturation ultérieure à la date des soins (processus dit « LAMDA »).
- une couverture des frais de santé restreinte à la part prise en charge par l'assurance maladie obligatoire (AMO) pour les assurés sociaux français et les patients étrangers éligibles aux dispositifs des soins urgents ou de l'aide médicale d'Etat ; ainsi, aucune garantie de ressource n'a été accordée pour le ticket modérateur restant à la charge des assurés sociaux français et des patients AME-SU (Aide Médicale Etat – Soins Urgents) ou de leur complémentaire santé (mutuelle ou assurance) ni pour les autres patients étrangers (migrants européens en convention internationale ou patients non européens couverts par une caisse ou assurance étrangère).
- une couverture dont le périmètre comprend toutes les prises en charge à l'hôpital : les séjours en hospitalisation complète, les séances, les hospitalisations de jour, les actes et les consultations ambulatoires réalisés en soins externes, y compris les soins urgents dans le cadre d'un passage aux urgences suivi ou non d'une hospitalisation, quel que soit le processus de facturation (en déclaration mensuelle sous e-PMSI ou en facturation au fil de l'eau sous FIDES).
- une garantie de financement « plancher » : le montant de cette garantie a été fixé sur la base des recettes remboursées en 2019 (LAMDA compris) majorée de +0.2% correspondant à l'évolution des tarifs des séjours qui avait été actée au 1^{er} mars 2020 pour les soins en hospitalisations dans le cadre de la campagne tarifaire ; ainsi, si un établissement valorise une activité T2A inférieure au montant de la garantie de ressource il bénéficie d'un complément de recette lui permettant de disposer a minima du montant de cette garantie en recettes T2A, à l'inverse, s'il valorise une activité supérieure à ce montant, il bénéficie de ce supplément de recette en sus de sa garantie de ressource.

Ce mécanisme a permis de sécuriser une recette minimale au moins équivalente à celle réalisée l'année précédente (en 2019) et donc de couvrir le financement des charges fixes des hôpitaux (masse salariale, frais de structures) qui étaient mobilisées avant l'arrivée de la pandémie covid-19 en mars 2020. Ce dispositif assimilable à la « garantie annuelle de chiffre d'affaire » accordée aux entreprises privées bénéficiant du fonds de solidarité covid-19 a permis de ne pas avoir à recourir à d'autres instruments d'intervention qui ont été offerts aux entreprises pendant la crise et n'étaient pas adaptés aux hôpitaux publics : report de charges sociales et fiscales, mise au chômage partiel des personnels.

Ce dispositif a été très efficace pour limiter les effets immédiats des déprogrammations sur les recettes T2A et sécuriser la trésorerie des hôpitaux. Pour les HCL, ce dispositif a permis de corriger immédiatement l'effet massif des pertes mensuelles de recettes de la T2A :

- l'impact « net » (après valorisation T2A des patients pris en charge pour covid-19) sur les recettes de la T2A des déprogrammations a été massif : -102 M€ (écart de valorisation au réel de l'activité entre 2020 et 2019 sur la période de mars à décembre) dont -83.4 M€ sur les séjours et -18.6 M€ sur les soins externes ;

- l'effet « rattrapage » de la garantie de ressource (complément de recette pour atteindre le montant garanti) a été efficace : +105.9 M€ (écart entre mars et décembre 2020 entre la valorisation réelle de l'activité et le montant de la garantie définitive) dont 86.2 M€ sur les séjours et 19.7 M€ sur les soins externes. Le delta entre la perte constatée par rapport aux recettes de l'année précédente et le complément de recette accordé via la garantie s'explique marginalement par le taux d'évolution de +0.2% sur les séjours (effet prix sur les tarifs des GHS) et principalement par le mécanisme de calcul en douzième de la garantie qui a permis de neutraliser les variations saisonnières infra-annuelles (effet saisonnalité).



Toutefois, ce mécanisme n'était pas suffisant pour répondre aux besoins de financement des hôpitaux pendant la crise. Il a été complété par d'autres dispositifs qui se sont progressivement articulés jusqu'à la fin de l'exercice et la définition d'un dispositif de neutralisation plus globale des effets financiers négatifs de la pandémie sur les hôpitaux.

III.2 La mission de santé publique de dépistage du virus chez les patients, les professionnels de santé et en population générale a fortement mobilisé les HCL en 2020 et a fait l'objet d'un dispositif de financement ad hoc.

La contribution des HCL à la mission de santé publique de dépistage populationnel s'est appuyée sur plusieurs modalités d'intervention :

- La mise en place de centres de dépistage pour assurer les prélèvements au plus près des publics cibles
 - o Dans les groupements pour le dépistage des professionnels, des patients hospitalisés et pour les consultants externes

- En ville, à travers un partenariat au centre de Gerland, pour effectuer du dépistage en population générale
- Une offre de prestations inter-établissements a été mise en place sur la base de conventions avec des établissements sanitaires et établissements médico-sociaux ne disposant pas de laboratoires d'analyse médicale pour assurer l'analyse virologiques des échantillons prélevés dans leurs sites
- Un renforcement des plateformes d'analyse biologique en complétant les compétences et équipements du laboratoire des HCL, et plus spécifiquement des équipes de l'Institut des Agents Infectieux, par une nouvelle plateforme de séquençage très haut-débit dite « MGI » capable de réaliser plus de 1000 tests/jour sur une amplitude 7J/H24.

Le financement des activités de dépistage RT-PCR de la covid-19 obéit à un mode de rémunération spécifique.

Le mode de financement arrêté par le ministère de la santé se caractérise comme suit :

- Une tarification à l'acte pour les activités de prélèvement et d'analyse virologique pour les tests de dépistage via la technique RT-PCR
- Un financement intégralement prise en charge par l'assurance maladie obligatoire sur la base d'un taux de 100%
- Un financement commun entre les laboratoires de biologie médicale hospitaliers et les laboratoires de biologie médicale de ville même si les dépenses de santé sont comptabilisées dans les ONDAM respectifs des deux secteurs.

Le mode de financement de l'activité de dépistage au sein des hôpitaux publics a été adapté à la spécificité de leur mode de financement dérogatoire en période covid :

- Le financement du dépistage a été comptabilisé en sus de la garantie de ressource AMO accordée sur les activités relevant de la T2A et assuré via le support d'une dotation MIGAC spécifique et non de la facturation individuelle en FIDES ACE pour les soins externes : une facturation globale à l'assurance maladie a été effectuée via une déclaration d'activité réalisée sur un recueil mensuel dit « FICHSUP » ;
- La rémunération de l'assurance maladie a été accordée quel que soit le statut administratif et quel que soit le mode de prise en charge du patient : patients hospitalisé ou en soins externes ou en prestation inter-établissements, patient avec ou sans couverture sociale ;

Le bilan financier de ces activités illustre une mobilisation importante des HCL qui ont engagé 12.3 M€ de moyens financiers supplémentaires pendant l'année avec des dépenses en ressources humaines, des achats d'écouillons et réactifs de biologies et d'équipements biomédicaux de pointe (MGI).

	prélèvement	analyse bio.	total dépistage
dépenses	641 633,48	11 648 027,77	12 289 661,24
recettes	1 078 835,38	17 301 085,62	18 379 921,00
résultat	437 201,90	5 653 057,85	6 090 259,76
	7%	93%	100%

Toutefois, à l'issue de l'année, et suite aux recommandations de la mission nationale des deux inspections IGAS-IGF sur la compensation des impacts financiers de la pandémie covid-19 en 2020, cette rémunération a été intégrée dans le périmètre de compensation globale des surcoûts et pertes financières de la pandémie covid-19 à travers le mécanisme de neutralisation de la marge brute dans le cadre du principe de l'« année blanche ». Ainsi, au final, l'excédent « primaire » directement induit

par ces activités de prélèvement et d'analyse RT-PCR pour le dépistage de la covid-19 n'a pas bénéficié aux HCL : au plan financier, cette activité n'a permis de dégager ni gain ni perte pour les HCL en 2020.

En effet, le mécanisme de compensation finale appliqué aux hôpitaux publics sur les comptes financiers 2020 intègre le résultat de l'activité de dépistage dans le calcul global de la marge brute prise en compte pour compenser l'intégralité des impacts financiers de la covid-19 en dépenses (surcoûts) et en recettes (pertes) supportés par les établissements de santé en 2020.

Ce mécanisme spécifique aux hôpitaux publics diffère de celui des laboratoires de biologie médicale de ville pour la valorisation économique de l'activité de dépistage : pour ces derniers, aucune neutralisation financière de l'excédent généré par l'activité n'a été effectuée.

III.3 Le financement de la « prime covid » exceptionnellement accordées aux personnels hospitaliers par le ministère de la santé

Afin d'assurer une reconnaissance aux professionnels de santé mobilisés pendant la crise, le ministère de la santé a accordé une prime exceptionnelle défiscalisée et désocialisée aux personnels hospitaliers à l'issue de la 1^{ère} vague de la pandémie covid-19.

Cette prime a été intégralement financée via un abondement de l'enveloppe de l'ONDAM hospitalier 2020 et déléguée aux hôpitaux suite à une enquête sur les montants attribués afin de neutraliser le surcoût financier sur la masse salariale des hôpitaux.

Les professionnels des HCL éligibles ont bénéficié d'une prime individuelle de 1500€ (500 € pour les professionnels de l'Hôpital Renée SABRAN), ce qui s'est traduit par une dépense, intégralement compensée par une dotation MIGAC équivalente, d'un montant de 27,4 M€.

III.4 Une compensation globale de tous les impacts en dépenses et en recettes d'exploitation associés à la pandémie covid-19 en 2020 a été accordée en marge brute d'exploitation aux hôpitaux publics et privés suite aux recommandations communes de l'IGAS et de l'IGF.

La réponse des hôpitaux à la pandémie covid-19 s'est traduite par de nombreux impacts financiers :

- a) En dépenses : des surcoûts et des économies induites par la transformation des activités et la réponse apportée aux besoins de prise en charge des patients et de protection des professionnels.

- des surcoûts non prévus dans les budgets des hôpitaux et non financés dans l'ONDAM hospitalier inscrit dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 qu'il a fallu prendre en charge directement dans les dépenses des hôpitaux :

- une mobilisation RH qui s'est traduite par le recrutement de personnels supplémentaires et une augmentation du temps de travail pour les personnels (heures supplémentaires des paramédicaux ou temps de travail additionnel des médecins),
- des achats de fournitures et biens supplémentaires pour protéger les personnels en équipement de protection individuelle (gants, masques, blouses, sur-blouses...) et pour prendre en charge les patients atteints de la covid-19 (réactifs de biologie et produits de contraste d'imagerie pour le dépistage, médicaments et produits de santé pour soigner les patients hospitalisés...),
- des investissements supplémentaires pour répondre aux besoins nés de la crise : travaux d'aménagement des unités et locaux, équipements informatiques pour déployer massivement le télétravail, équipements biomédicaux en respirateurs, ventilateurs... pour équiper les nouvelles unités de réanimations et soins critiques éphémères,

- des économies induites par les périodes de confinement des populations et la déprogrammation des soins courants non urgents :

- sur les dépenses de transports et frais de déplacement compte tenu de la limitation des déplacements professionnels pendant la crise et de la réduction des transports sanitaires associés aux soins déprogrammés
- sur les dépenses alimentaires compte tenu de la baisse de fréquentation des selfs et de la réduction du nombre global de patients hospitalisés
- sur les dépenses de dispositifs médicaux et autres fournitures médicales consommées lors des opérations chirurgicales non urgentes qui ont fait l'objet de déprogrammation.

b) En recettes : des pertes de recettes directement associées aux périodes de confinement et aux déprogrammations des activités non urgentes

- des pertes de recettes sur la facturation des soins aux patients hospitalisés et consultants pour le ticket modérateur hospitalier non couvert par la garantie de ressource pour les patients assurés sociaux français et les patients étrangers éligibles aux dispositifs des soins urgents ou de l'aide médicale d'Etat

- des pertes de recettes sur la facturation des soins aux patients hospitalisés ou consultants pour les patients 100% payants notamment les patients étrangers européens ou internationaux en lien avec le confinement des populations instauré sur les territoires nationaux

- des pertes de recettes sur la facturation des prestations complémentaires aux soins en lien avec la déprogrammation des activités et les règles d'isolement des patients covid-19 pour des raisons de protection sanitaire : parkings, prestations délivrées aux accompagnants, chambres particulières et téléviseurs en chambres...

- des pertes de recettes sur la facturation des prestations inter-établissements hors dépistage covid-19 qu'il s'agisse des prestations de soins ou des prestations logistiques et techniques en raison de la baisse d'activité et des besoins des établissements demandeurs,

- des pertes de recettes sur les redevances domaniales et commerciales assises sur la fréquentation des hôpitaux et donc reliées au volume des activités de soins,

- des pertes de recettes sur les activités de recherche en raison de la réduction significative des inclusions de patients dans les protocoles de recherche hors projets dédiés covid-19...

Afin de compenser tous ces impacts et d'articuler ces mécanismes de compensation avec les dispositifs de garantie de financement AMO et de financement ad hoc du dépistage, différentes approches ont été mises en place par le ministère qui se sont traduites par plusieurs phases de délégation de crédits en dotation MIGAC financées par l'assurance maladie sur l'ONDAM hospitalier:

- dans un premier temps, le ministère a délégué des avances forfaitaires afin de compenser immédiatement les premiers surcoûts constatés lors de la 1^{ère} vague ;

- dans un deuxième temps, le ministère a engagé une vaste enquête de recensement des surcoûts sur le 1^{er} semestre 2020, via l'ATIH, afin de permettre d'objectiver la nature et le montant des surcoûts pour calibrer le montant global de l'enveloppe à proposer pour relever l'ONDAM et déterminer le montant dû à chaque établissement au titre des compensations ;

- dans un troisième temps, le ministère a évalué sur des bases statistiques de facturation le montant de pertes d'exploitation au titre du ticket modérateur hospitalier pour les seuls assurés sociaux et s'est substitué aux organismes complémentaires en versant des crédits MIGAC ;

- dans un quatrième temps, le ministère a effectué une restitution partielle anticipée des crédits non consommés de l'ONDAM hospitalier 2020 sur le premier semestre en dégelant l'intégralité du coefficient prudentiel et en notifiant aux établissements la quote-part qui leur revenait au titre de la sous-exécution de la provision « volume » inscrite en prévision dans l'ODMCO (part activité sous T2A) ;

- enfin, afin de respecter l'équité de traitement et de favoriser les comportements vertueux pendant la crise, le ministère a décidé de retenir en fin de campagne la proposition de la mission conjointe de l'IGAS-IGF sur la neutralisation globale de tous les impacts de la pandémie covid-19 via un mécanisme dit de « l'année blanche ».

Le dispositif de compensation finale globale a été mis en place sur la base du principe « ni gain ni perte » au titre de la neutralisation des impacts financiers de la pandémie covid-19 sur la marge brute d'exploitation des hôpitaux.

Il se caractérise par les principes régulateurs suivants :

- le dispositif a été calculé sur la base du montant de la marge brute d'exploitation courante par différence entre le montant 2020 avant compensation financière et le montant calculé sur le compte financier de l'exercice précédent (2019) ; toutes les charges d'exploitation courante (titre 1, 2 et 3 hors comptes 66, 67 et 68 du titre 4) et tous les produits d'exploitation courante (titres 1, 2 et 3 hors comptes 76, 77 et 78) ont été intégrés dans le périmètre éligible ;
- le montant de la marge a été retraité de la variation des stocks (afin de neutraliser l'effet covid-19 sur le stocks) et de tous les produits et de toutes les charges d'exploitation ne relevant pas du fonctionnement courant : exercices antérieurs (dont LAMDA), exceptionnels, financiers, amortissements et provisions, sorties et cessions d'actifs ;
- les aides financières imputées en exploitation en soutien financier ou en compensation des surcoûts de titre IV des investissements antérieurs (pour le remboursement des emprunts aidés souscrits dans le cadre des opérations immobilières accompagnées sur les plans Hôpital 2007, 2012 ou par le COPERMO) ont été intégrées dans le calcul de la marge ;
- le montant de la marge intégrée dans le dispositif de compensation a été plafonné à hauteur de 8% du taux de marge brute aides comprises hors variation des stocks, afin de respecter l'enveloppe inscrite à l'ONDAM par le Parlement pour compenser les impacts financiers de la covid-19 en 2020 ;
- le montant de la restitution de la sous-exécution nationale de l'enveloppe « activité » (recettes T2A sur le secteur MCO) au sein de l'ONDAM 2020 des hôpitaux (c'est-à-dire la différence entre la provision volume budgétée avant la crise et le montant de la garantie de ressource accordée aux hôpitaux) ainsi que la marge opérationnelle réalisée par les laboratoires hospitaliers sur l'activité de dépistage de la covid-19 en établissements de santé ont été intégralement globalisés dans le calcul de la compensation finale des impacts covid-19 versée en fin de campagne.

Au final, pour les HCL, l'impact financier de la crise sanitaire supporté en 2020 est massif et a été globalement neutralisé par la puissance et l'efficacité des dispositifs mis en place par le ministère : il s'élève à près de 240 M€.

Impacts financiers			Compensations financières		
Surcoûts Dépenses	Prise en charge patients (enquête ATIH IGAS IGF)	60 853 438	Financements reçus	Dépistage RT-PCR	18 379 921
	T1 PNM	20 335 649		AC (prélèvements et analyses)	18 379 921
	T1 PM	7 841 825		Prime COVID	26 542 730
	T1 intérim	212 797		AC	26 542 730
	T2 hors dépistage RT-PCR; dont tests antigéniques	15 292 100		Sous-exécution ONDAM 2020	5 957 601
	T3 EPI et autres	12 036 962		Versement reçu sur arrêté	5 957 601
	Investissement	5 134 104		Compensation liée à la garantie de financement (AMO)	105 910 372
	Dépistage RT-PCR	12 735 379		Versement reçu en complément de T2A	105 910 372
	T1 (PM + PNM)	1 195 822		Autres crédits reçus en compensation globale COVID	52 817 595
	T2 (réactifs de biologie)	10 048 491		AC surcoûts et pertes de recettes hors GF AMO	52 817 595
	T3	109 785			
	Investissement	1 381 281			
	Provision CET (variation provision 2019-2020)	8 676 964			
	T1 PNM	4 841 494			
	T1 PM	3 835 470			
108 857 386	Prime COVID	26 591 605	209 608 219		
45,2%	T1 PNM	21 466 405	87,6%		
	T1 PM	5 125 200			
Pertes de recettes	Perte de recettes T1 (diff Mars 2020- Mars 2019)	102 014 344	Economies réalisées	Economies induites par les déprogrammations et réorganisations	29 564 495
	T2A hospitalisation	83 448 491		T2 (diff 2019-2020 nette)	18 202 878
	T2A soins externes hors FIDES	4 898 928		T3 (diff 2019-2020 nette)	11 361 617
	T2A soins externes FIDES	13 666 925			
	Perte de recettes T2 (diff 2020-2019)	16 226 277			
	Ticket modérateur sur hospitalisations	10 134 602			
	Ticket modérateur sur soins externes	3 072 903			
	Patients étrangers	2 809 376			
	Autres	209 396			
	Perte de recettes T3 (diff 2020-2019)	13 932 100			
	Chambres particulières	6 276 866			
	Produit des escomptes	1 714 813			
	Remises Rabais Ristournes	1 338 632			
	Prothèses dentaires	1 086 547			
	Prestations inter-établissements hors soin	1 022 881			
Redevances commerciales	1 001 495				
Parkings	959 418				
Formation professionnelle	348 020				
Autres	183 428				
132 172 721			29 564 495		
54,8%			12,4%		

La marge opérationnelle des HCL et, partant, la capacité d'autofinancement des investissements a été sécurisée : contrairement à d'autres opérateurs économiques en France et dans le monde, la pandémie covid-19 ne se traduit pas par une dette financière qu'il faudrait rembourser à long terme car tous les impacts financiers ont été neutralisés. Les HCL n'ont réalisé ni gain ni perte pendant la crise sanitaire en 2020 mais ils peuvent redémarrer l'exercice 2021 sur des bases financières solides et saines pour l'avenir dans un environnement macro-économique qui reste incertain et fragile.

IV LES EFFETS DU « SEGUR DE LA SANTE » : LA MISE EN PLACE DES ACCORDS DU SEGUR DE LA SANTE EN MATIERE DE REVALORISATION SALARIALE DES PROFESIONNELS HOSPITALIERS A ETE FINANCEE PAR DES CREDITS NATIONAUX DELEGUES EN DOTATION MIGAC EN 2020.

Les accords du SEGUR de la santé se sont traduits par la mise en œuvre de plusieurs mesures réglementaires visant à revaloriser les salaires des personnels hospitaliers médicaux et non médicaux pour renforcer l'attractivité des métiers à l'hôpital public.

Les mesures déléguées au titre du SEGUR de la santé en faveur des personnels soignants en 2020 sont les suivantes :

- une revalorisation socle des personnels non médicaux dite « complément de traitement indiciaire (CTI) » par laquelle les personnels se sont vu attribuer une augmentation en deux temps (une première phase au 1^{er} septembre et une seconde phase au 1^{er} décembre) de 183€ nets par mois ;
- une revalorisation et extension de l'indemnité de service public exclusif (IESPE) pour l'ensemble de médecins travaillant à l'hôpital public ne réalisant pas d'activité libérale qui a été portée à 1010€ bruts mensuels pour tous les praticiens éligibles ainsi qu'une revalorisation du début et de la fin de carrière des praticiens hospitaliers ;
- une revalorisation de la rémunération annuelle des internes et étudiants en médecine, pharmacie et odontologie via l'augmentation de la rémunération des indemnités de gardes des internes et des indemnités de stages pour les étudiants.

Ces mesures ont été intégralement financées via une enveloppe spécifique ajoutée à l'ONDAM 2020 des établissements de santé qui a votée par le Parlement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale.

La déclinaison des revalorisations salariales a été effectuée par le biais de dotations MIGAC qui ont été allouées et réparties avec un fléchage national par établissement au prorata des effectifs moyens rémunérés de chaque établissement déclarée dans la SAE 2019 des établissements de santé. Il en résulte un léger décalage au regard des dépenses réelles de chaque établissement.

Le bilan financier global des mesures salariales du SEGUR s'élève à 19 M€ en 2020 avec les compensations directement affectées comme suit :

Impacts financiers			Compensations financières			Ecart
Surcoûts Dépenses	SEGUR PM	4 174 040	Financements reçus	Compensations PM	3 500 375	-673 665
	Séniors	2 237 940		Séniors	2 099 081	
	Internes	817 600		Internes	0	
	Externes	1 118 500		Externes	1 401 294	
	SEGUR PNM	14 736 257		Compensations PNM	14 046 903	-689 354
	CTI	14 410 792		AC	14 046 903	
	SEGUR budgets annexes	325 465		SEGUR budgets annexes	336 327	10 862
CTI	325 465	AC	336 327			
TOTAL		19 235 762	TOTAL		17 883 605	-1 352 157

Les crédits ont fait l'objet de délégations ciblées par mesures à l'exception de la rémunération des gardes des internes qui n'a pas fait l'objet d'un financement ad hoc, le périmètre de ces rémunérations étant inclus dans la T2A et non dans la dotation MERRI en 2020. Toutefois, le mécanisme de compensation global de la pandémie covid-19 mis en place en 2020 a indirectement couvert ce sous-financement en 2020.

Il convient de noter qu'en 2021, le financement des mesures salariales issues du SEGUR ne sera plus effectué par des dotations MIGAC dédiées mais intégralement réintégré dans les différents compartiments de financement existant :

- tarif des séjours T2A pour les activités de court séjour en MCO

- forfaits et dotations pour les activités hors T2A : MERRI, MIG, dotation populationnelle des urgences, forfait annuel pour la greffe et les prélèvements d'organes

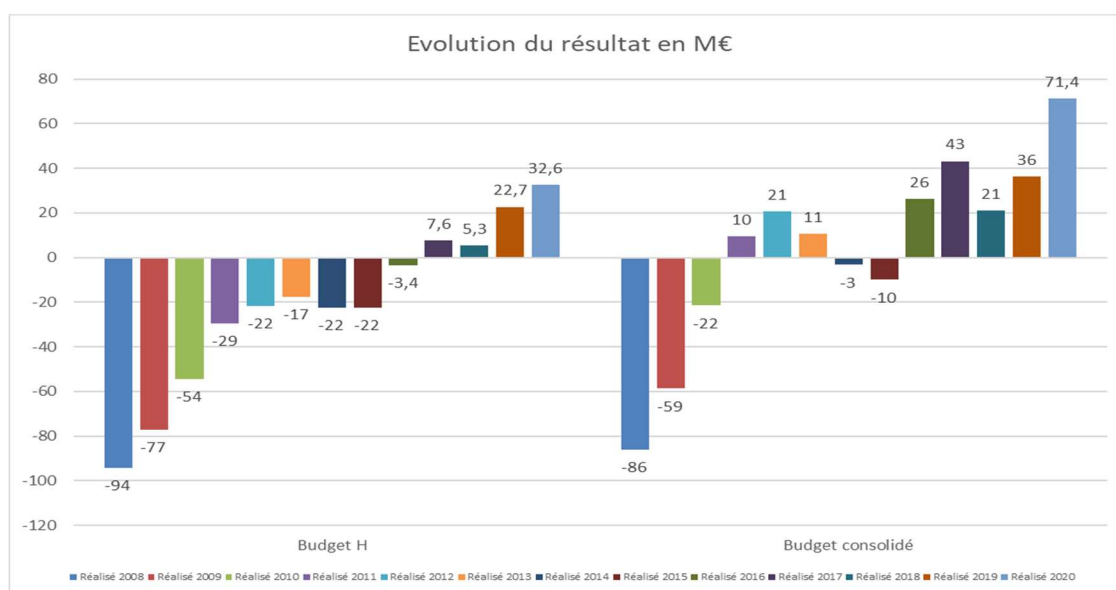
- dotation annuelle de financement pour les activités de SSR et psychiatrie

La question des moyens financés via le fonds d'intervention régional (FIR) notamment pour les équipes mobiles, et la permanence des soins en établissements de santé, et de la rémunération des gardes des internes reste à clarifier pour sécuriser le financement des mesures salariales en 2021 sur ces missions d'intérêt général spécifiques à l'hôpital.

De même les budgets annexes dotés de personnels hospitaliers devraient se voir déléguer des crédits de l'assurance maladie pour compenser ses effets ; à défaut de financement national, les autorités de tarification compétentes lorsque les missions ont été décentralisées aux collectivités locales ou dans le champs médico-social devront être mises à contribution.

V LA GESTION ECONOMIQUE DES HOSPICES CIVILS DE LYON A ETE MAÎTRISÉE HORS EFFETS DE LA CRISE : LES FONDATIONS DE L'INSTITUTION SONT RESTEES SOLIDES, ONT ETE PERENISEES ET PERMETTENT DE PREPARER L'AVENIR SUR DES BASES FINANCIERES SAINES ET SOLIDES.

V.1 Les résultats comptables du budget principal et tous budgets confondus s'inscrivent dans la continuité des années antérieures avec un accroissement des excédents en partie conjoncturel lié à l'effet de la variation des stocks sur le budget principal hospitalier et à l'effet de la valorisation du domaine sur le budget annexe de la dotation non affectée.



✓ **Budget principal Hospitalier : excédent de 32.6 M€ dont 16.5 M€ d'effet « stock covid-19 ».**

Le résultat s'élève à 32.6 M€ soit un excédent de 1.6% et la marge brute « hors aide » s'élève à 7.8%. Ces résultats comprennent toutefois un **évènement comptable exceptionnel** bonifiant les recettes en raison de l'effet « stocks » directement lié à la crise covid-19. En effet, pour faire face aux tensions d'approvisionnement, l'établissement a été contraint d'augmenter le niveau de ses stocks de sécurité et a bénéficié de fournitures directement mises à dispositions par l'Etat. Conformément aux normes comptables, les dotations gratuites de l'Etat ont été intégrées en stocks à la valeur économique de marché. La valeur finale des stocks au 31/12/2020 a augmenté de 16.5 M€ en 2020 par rapport à 2019 ce qui

constitue comptablement un produit budgétaire exceptionnel en 2020 mais constituera une charge exceptionnelle sur le budget 2021.

Après retraitement de cet « artifice comptable » spécifique sur 2020, le résultat « hors stocks » s'élève à 16.1 M€ (contre 22.7 M€ en 2019) et la marge brute « hors aides et hors stocks » est sécurisée à 7%, (7.2% en 2019), en conformité avec le dispositif national de compensation des impacts covid-19 basé sur la marge hors variation des stocks.

L'année 2020 constitue donc une « année blanche » au plan budgétaire : au final, les HCL n'ont réalisé aucun gain et n'ont subi aucune perte financière pendant la pandémie covid-19 en 2020.

- ✓ **Budget annexe de la DNA : excédent de 41.8 M€.**

Des cessions significatives ont été réalisées sur l'exercice 2020 pour un montant exceptionnellement élevé : l'excédent net de gestion s'élève à 8.8 M€ et le résultat net des cessions à 33 M€.

- ✓ **Budgets annexes B et E des USLD et des EHPAD : déficit global de 2.7 M€ dont -2.667 M€ sur l'USLD et -30 K€ sur l'EHPAD.**

- Sur les EHPAD : le déficit (-30 k€) a été considérablement réduit par rapport à 2019 en raison du maintien par l'ARS du forfait soins malgré la décélération opérée en prévision de la cessation des activités au 31 décembre 2020.

- Sur les USLD : le déficit s'élève à près de 2.7 M€ et s'est dégradé par rapport à 2019 malgré la compensation des impacts covid via le forfait soins et les aides allouées par la métropole. Une quote-part du déficit reste conjoncturellement liée aux effets de la fermeture progressive de l'EHPAD et du redéploiement sur l'USLD dans le cadre de la fermeture de l'Hôpital Antoine Charial en mai 2020. Le budget USLD supporte toutefois un déficit structurel qui reste multifactoriel.

- ✓ **Budget annexe C des instituts de formation paramédicaux : déficit de -0.1 M€ (-1%) malgré la maîtrise des charges.**

- ✓ **Budget annexe P du CSAPA (centre ambulatoire d'addictologie): déficit de -0.1 M€ (-13%), compte tenu du sous-financement structurel des charges par la dotation allouée.**

- ✓ **Budget annexe G du GHT Rhône Centre : équilibre comptable conformément à la réglementation et aux décisions arrêtées par le comité stratégique du GHT, sachant que les HCL représentent 96% du GHT et des contributions en fonctionnement (imputées sur le budget H) versées par les établissements membres.**

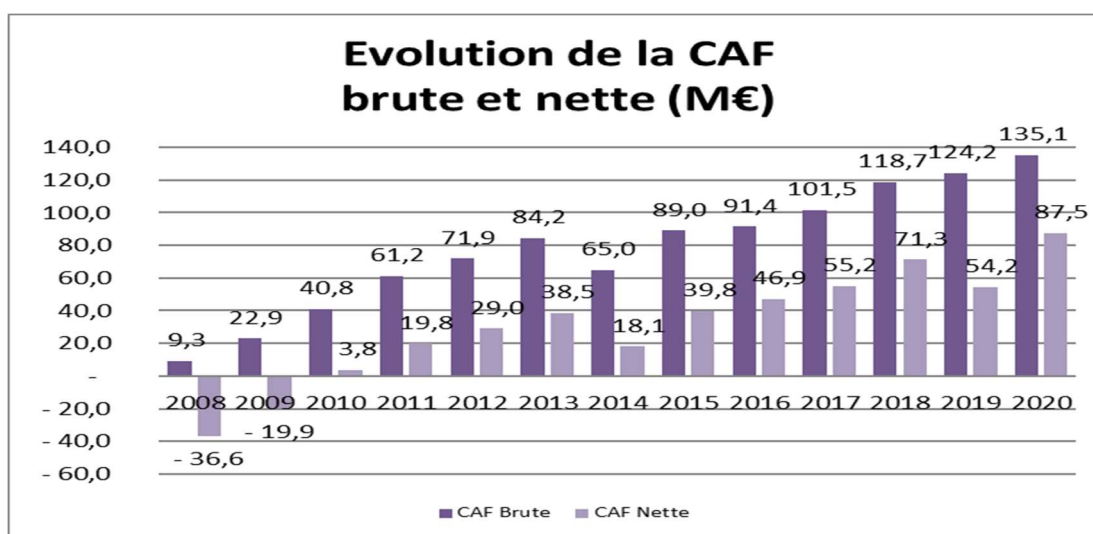
- ✓ **RESULTAT CONSOLIDE TOUS BUDGETS : le résultat de clôture consolidé est excédentaire à hauteur de 71.4 M€ en 2020 pour 36.3 M€ en 2019, en lien avec la hausse du résultat comptable du budget H (dont 16.5 M€ de stocks de précaution covid-19 supplémentaires) et l'effet des produits de cessions sur le budget DNA.**

V.2 La capacité d'autofinancement a été consolidée en 2020 et contribue au financement des investissements courants de l'exercice.

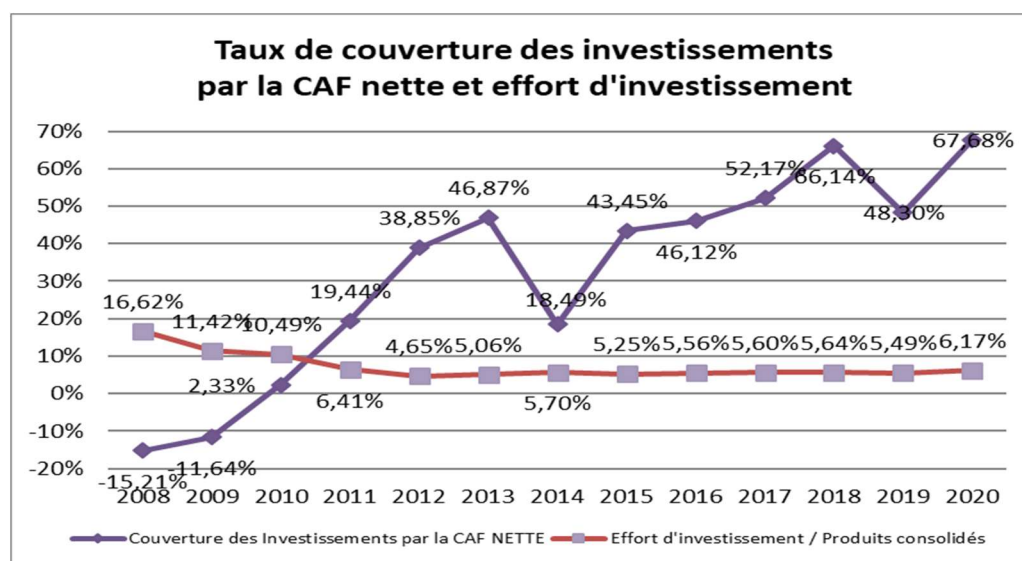
La capacité d'autofinancement brute atteint 135 M€, contre 124 M€ en 2019, soit une amélioration de près de 63 M€ par rapport la situation avant signature du CREF en 2013 et de près de 112 M€ en 10 ans. Ainsi, sur longue période, la CAF brute a été multipliée par 6 en 10 ans.

La CAF brute des HCL représente 6.4% des produits consolidés, soit plus de 4 points au-dessus du seuil de déséquilibre financier défini par la réglementation applicable aux établissements publics de santé. Elle est principalement affectée comme suit :

- Budget principal H : 127 M€ soit 94%, dont 12 M€ d'aides financières externes
- Budget annexe DNA : 10 M€ soit 7.5%
- Autres budgets annexes : -2 M€ soit -1.5%.



La CAF brute excède de 87 M€, le montant du remboursement en capital des emprunts s'élevant à 48 M€ en 2018. Elle représente 4.2% des produits consolidés. Retraité de l'effet « stock » liée à la pandémie covid-19, la CAF nette reste structurellement très élevée (71 M€) et représente 3.4% des produits courants de fonctionnement. La CAF nette est donc largement positive et couvre l'intégralité des ressources nécessaires pour assurer le financement des investissements courants effectués en 2020 (pour 55 M€).



V.3 L'effort d'investissement a été préservé malgré la crise et les effets de la pandémie covid-19.

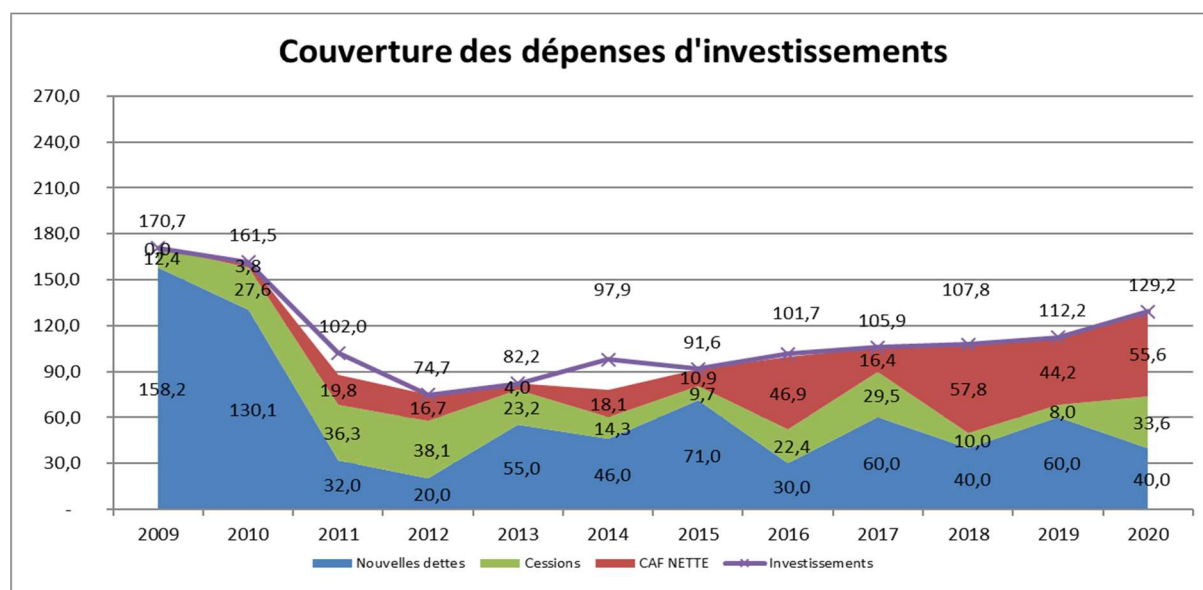
L'effort d'investissement s'élève à 129.2 M€ en 2020, pour un programme prévisionnel 2020 de 146 M€ ; la sous-exécution s'explique par l'effet report des opérations immobilières pendant la pandémie en raison de la période du confinement de deux mois durant la première vague covid-19.

Le niveau de dépenses traduit toutefois une hausse par rapport à 2019 comprenant un effet conjoncturel de « surcoûts covid-19 » pour 5.3 M€ :

- équipements biomédicaux nécessaires pour faire face aux besoins de prise en charge des patients covid + et de dépistage du virus (respirateurs pour les réanimations, séquenceurs de dépistage RT-PCR...),
- équipements informatiques pour déployer massivement le télétravail et mettre en place le système d'information médicalisé de la pandémie (notamment SI-DEP),
- travaux d'aménagement des locaux et de sécurisation pour adapter les unités aux nouvelles normes d'hygiène pendant la pandémie.

Les opérations majeures représentent 74.2 M€ soit 57% et les opérations courantes représentent 55 M€ soit 43%. Les crédits engagés non mandatés à la clôture 2020 sont reportés en 2021.

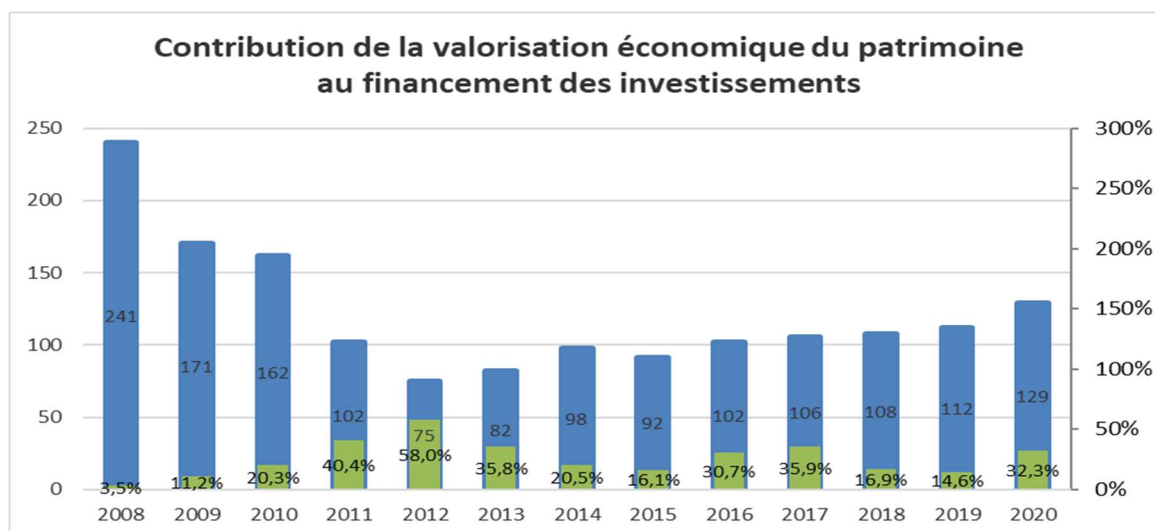
L'effort d'investissement représente 6.8% en 2020 (contre 6.1% en 2019 soit +17 M€) soit 2 points de plus qu'avant la signature du CREF en 2013. L'assainissement de la situation financière a permis de dégager l'autofinancement nécessaire pour renforcer progressivement l'effort d'investissement courant et le renouvellement des équipements du quotidien mais aussi pour relancer les grands projets immobiliers majeurs structurants afin d'accompagner la transformation de l'offre de soins sur le territoire et moderniser le patrimoine hospitalier des HCL avec l'appui de subventions nationales (COPERMO), régionales (ARS) et locales (villes et métropole de Lyon): modernisation de l'hôpital Herriot (tranche 1) et insertion des équipes militaires sur l'Hôpital Edouard Herriot en partenariat avec l'hôpital interarmées de Desgenettes, mise en sécurité de l'hôpital Louis Pradel, nouveau bâtiment du service des maladies infectieuses et tropicales sur l'hôpital Croix-Rousse, nouveau pavillon Philomène MAGNIN de soins de longue durée sur l'hôpital Garraud, réorganisation des plateaux de biologie, gestion optimisée du parc d'imagerie, déploiement du système d'information EASILY...



V.4 La valorisation du patrimoine immobilier a été poursuivie et mise au service du financement des investissements structurants des HCL

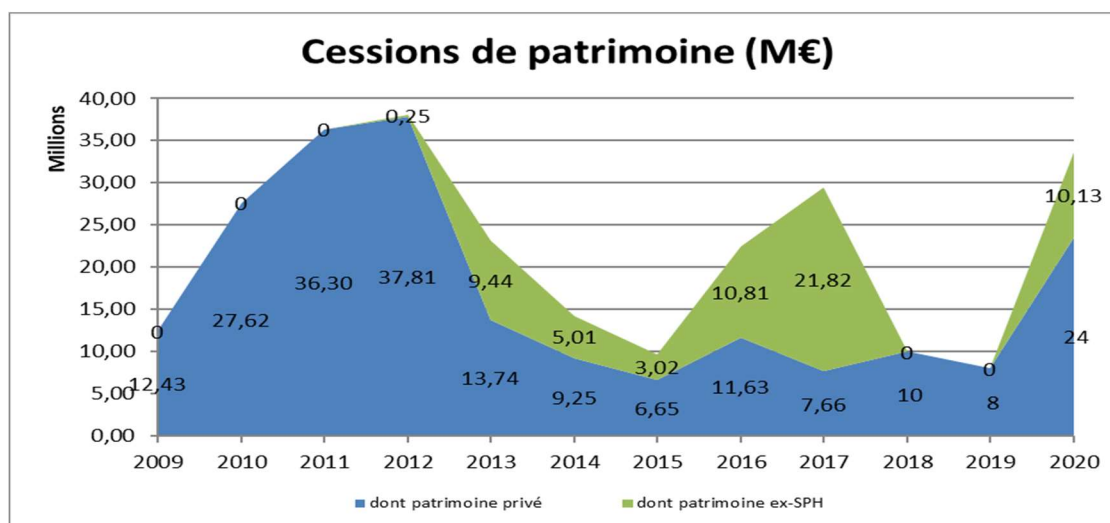
La politique de gestion du patrimoine conduite par la direction des domaines s'articule autour d'une dynamique de valorisation au service de deux objectifs institutionnels :

- Soutenir l'attractivité des HCL dans le cadre de la politique sociale de l'établissement, notamment à travers le maintien d'une offre locative au profit des personnels soignants sur les métiers en tension.
- Soutenir le financement des investissements majeurs des HCL en cédant les actifs non utiles et coûteux en maintenance via une politique de cession dynamique.



L'excédent du budget annexe de la Dotation non affectée se décline comme suit :

- Excédent net de gestion liée à la valorisation du domaine locatif : le produit net des locations contribue à la sécurisation d'un niveau de CAF compatible avec les besoins d'investissement courant des HCL. En 2020, cet excédent s'élève à 8.8 M€ (contre 8.4 M€ en 2019).
- Excédent net de cession lié à la valorisation du domaine cessible : les cessions contribuent directement à réduire les besoins d'endettement pour financer les investissements immobiliers majeurs des HCL. En 2020, cet excédent s'élève à 33 M€ (contre 7.7 M€ en 2019).



V.5 La dette financière est saine et poursuit sa trajectoire de désendettement conformément aux orientations du PGFP.

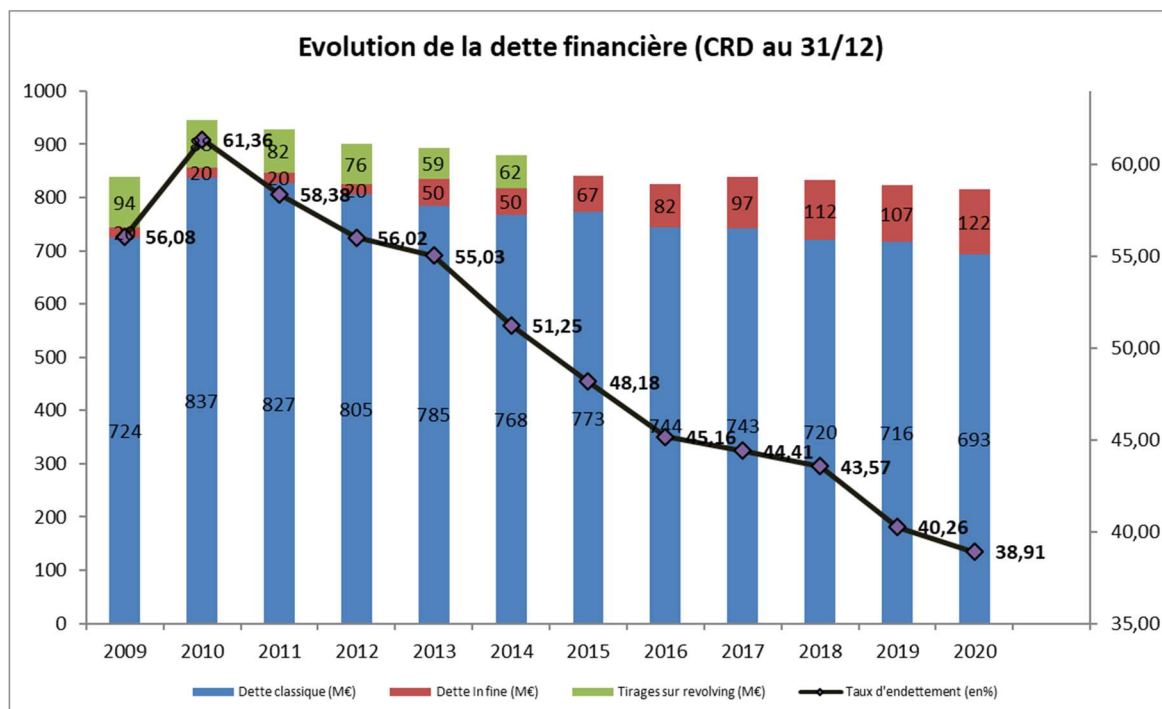
L'endettement financier à long terme s'élève à 815 M€ au 31/12/2020 (contre 822 M€ au 31/12/2019) : le taux d'endettement s'élève à 39% des produits (contre 40.3% en 2019). Depuis 2012, avant signature du CREF, le désendettement financier des HCL a enregistré une diminution de -86 M€ soit une baisse de 17 points du taux d'endettement global.

La dette financière totale de l'établissement représente moins de la moitié de ses produits d'exploitation, ce qui garantit son indépendance financière à l'égard des banques bien qu'elle représente toutefois 56% du total de ses capitaux permanents inscrits au bilan. En effet, les fonds propres de l'établissement restent durablement minorés par le poids du déficit antérieur cumulé.

L'endettement bancaire a été réduit à 693 M€ (pour 716 M€ en 2019). L'endettement à remboursement in fine du capital (à 10 ans) a augmenté pour s'élever à 122 M€ (107 M€ en 2019) dans la continuité de la diversification des sources de financement à long terme et de l'accès direct (non intermédié) aux marchés financiers pour réduire les marges bancaires et donc les frais financiers des emprunts en collant au plus près du taux du marché.

Ce désendettement net en valeur absolue (-7 M€) et en valeur relative (-1 point) est conforme à la trajectoire de désendettement du PGFP approuvé par l'ARS et s'explique par :

- Des apports successifs au fonds de roulement, conjoncturellement alimentés par des reports techniques de dépenses d'investissement non mandatées en clôture, mais surtout structurellement expliqués par le redressement de la marge brute et de la capacité d'autofinancement, permettant de renforcer le niveau des fonds propres.
- Un recours à de nouveaux emprunts d'un montant plus faible que le montant du remboursement du capital de la dette antérieure, permettant de réduire le capital « net » restant dû au 31/12.

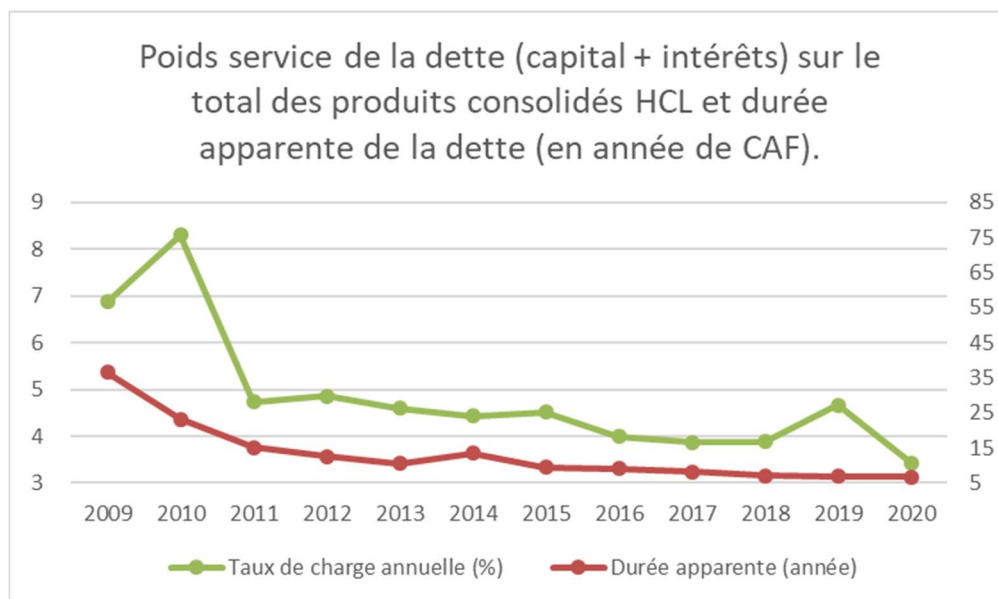


L'effet de la maîtrise de la dette financière se traduit de façon plus concrète sur les comptes d'exploitation sur les ratios de soutenabilité économique suivants :

- **Le taux de charges annuelles de la dette**, soit le pourcentage des produits exploitations courants consacrés au paiement du service de la dette (remboursement du capital et des frais financiers)

traduisant le poids de la dette dans le résultat et dans la marge brute : conformément aux recommandations de l'IGF et de l'IGAS, ce ratio ne doit pas dépasser 5% (doctrine COPERMO) afin de permettre de réserver une quote-part comprise entre 3 et 4% à l'autofinancement des investissements courants. Pour les HCL, le service de la dette s'élève à 3.4% en 2020.

- **La durée apparente de la dette**, soit le nombre d'année de CAF nécessaire pour solder l'intégralité du capital restant dû de la dette si le produit de la capacité d'autofinancement était intégralement consacré à cette destination et non au financement des investissements : conformément aux normes réglementaires applicables aux établissements publics de santé, ce ratio ne doit pas dépasser 10 ans. Pour les HCL la durée apparente de la dette s'établit à 6.73 années en 2020.



Du point de vue de ces deux ratios économiques et non plus bilanciaux, l'effet du désendettement se traduit concrètement par un soulagement de la pression financière exercée par la dette financière contractée par les HCL sur les charges d'exploitation de l'établissement, permettant de redéployer ces dépenses au financement des investissements de productivité pour renouveler les équipements, améliorer la qualité des soins et favoriser l'innovation technologique et organisationnelle. Les économies sur la dette financière ont donc permis de créer de la valeur pour les HCL, au service de l'amélioration des conditions de travail des professionnels et des conditions d'accueil et de prise en charge des patients.

L'établissement bénéficie d'un **accompagnement des surcoûts de titre IV de 10.3 M€/an** accordé depuis 2013, en principe allouée sur 10 ans, pour compenser les charges financières des emprunts souscrits pour les investissements majeurs antérieurs qui n'ont fait l'objet d'aucun accompagnement national au titre du Plan Hôpital 2007 et du Plan Hôpital 2012. A cette aide aux investissements antérieurs versée en exploitation, s'ajoute l'aide complémentaire (progressive sur 8 ans) allouée par le COPERMO versée en exploitation pour compenser les surcoûts des emprunts aidés qui seront souscrits dans le cadre du plan de financement des travaux réalisés pour l'opération d'insertion des activités de chirurgie et soins critiques de l'HIA Desgenettes sur l'hôpital Herriot. Par conséquent, l'analyse de la charge annuelle de la dette doit tenir compte du fait **qu'environ 15% de la charge annuelle de la dette sont structurellement couverts par des aides externes versées en exploitation**, hors effet « one shot » des remboursements in fine, ce qui représente 0.5 point du service de la dette récurrent (pour une charge annuelle de 4% en moyenne annuelle).

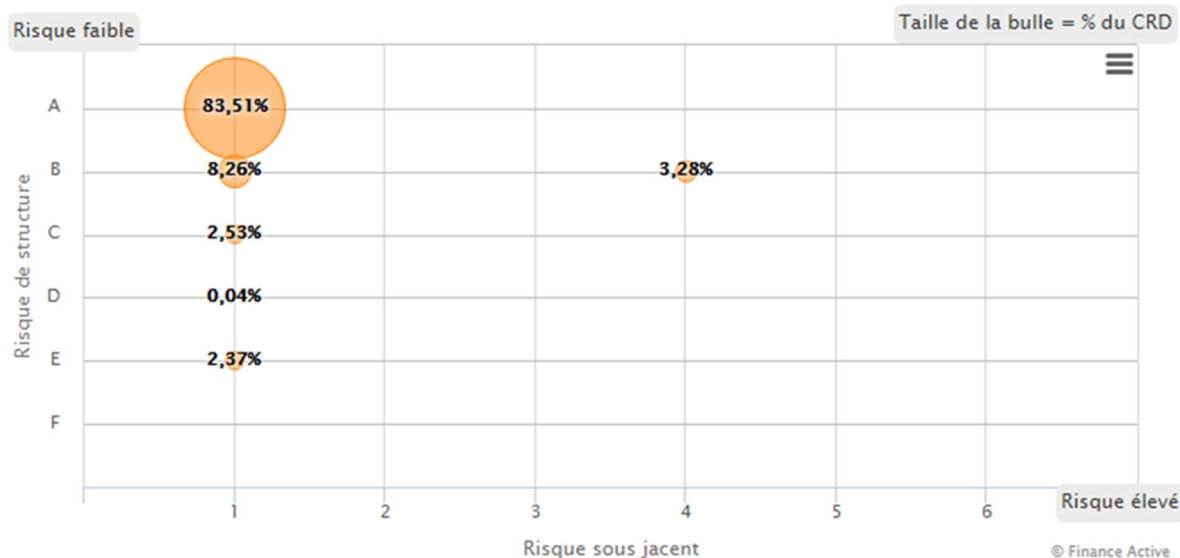
Enfin, la **dette financière de l'établissement est saine** c'est à dire sans emprunts structurés à caractère « toxique » au sens de la charte GISSLER et des critères réglementaires spécifiques aux hôpitaux. Par ailleurs, **l'établissement n'est que marginalement exposé à un risque de remontée des taux bancaires** susceptible de majorer les frais financiers, l'encours de la dette à taux variable étant minoritaire et répondant à des stratégies de diversification et de flexibilisation en fonction des meilleures opportunités du marché dans le cadre d'une gestion active de la dette.

Structure de la dette selon la charte GISSLER :

Dette selon la charte de bonne conduite

[Accéder à l'analyse CBC](#)

[Excel](#)



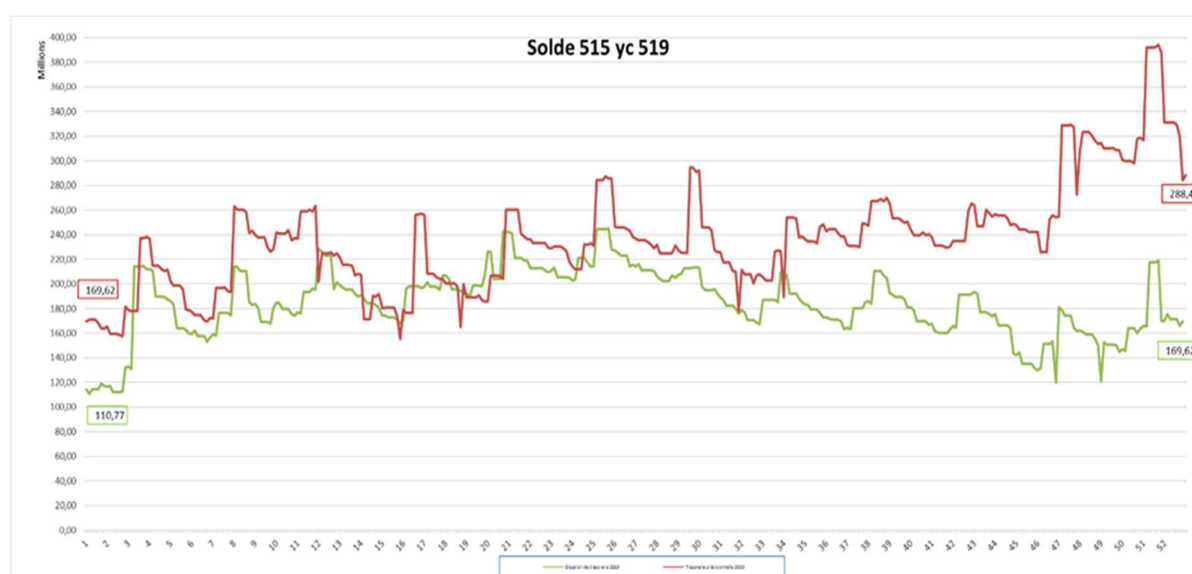
L'endettement financier à court terme a totalement disparu en lien avec la restauration des équilibres structurels de trésorerie : l'établissement n'a pas eu besoin de recourir à des tirages à court terme de trésorerie en fin d'année via ses options sur les emprunts dits « revolving » ou ses autres instruments de couvertures classiques, compte tenu d'un excédent cumulé de « trésorerie nette ». L'émission de titres de créances négociables à court terme sur les marchés financiers (ex « billets de trésorerie ») répond actuellement à une stratégie de valorisation du bilan des HCL afin de bonifier les produits financiers en saisissant les opportunités actuelles de taux négatifs dans le cadre d'une gestion active de la trésorerie.

V.6 La gestion active de la trésorerie a permis de faire face aux chocs et a été sécurisée en 2020. Le niveau de trésorerie structurelle des HCL a été renforcé en 2020.

La situation de trésorerie des HCL est structurellement saine et sécurisée.

Cette situation s'explique par une stratégie de renforcement des fonds propres (le fonds de roulement a augmenté de 35 M€ en 2020 hors effet « stocks ») pour atteindre un niveau structurellement supérieur au besoin de financement du cycle d'exploitation (besoin en fonds de roulement) lié au décalage entre le délai de paiement des fournisseurs et le délai de recouvrement des créances émises à l'encontre des patients, des mutuelles, de l'assurance maladie et des autres tiers débiteurs divers. Une fois le plancher de sécurité atteint, l'établissement dégage des excédents structurels de trésorerie (trésorerie nette) susceptibles d'être mobilisés en cas d'évolution de la conjoncture ou pour accompagner les projets d'investissements futurs.

Evolution des soldes de trésorerie 2020 versus 2019 :



La trésorerie a connu une amélioration facile et conjoncturelle en 2020 en raison des avances versées par l'assurance maladie sur instructions de l'Etat aux hôpitaux dans le cadre des dispositifs d'intervention en période de crise sanitaire ; deux mesures ont été mises en place et conduit à renforcer la trésorerie au cours de l'année :

- le dispositif de la garantie de financement AMO s'est traduit par des avances versées en douzièmes sur la base des recettes de l'année précédente pour les produits de santé inscrits sur la liste en sus et pour les soins externes en FIDES alors que les régularisations en fonction des facturations réelles d'un montant inférieur à celui de la garantie ont été effectuées ultérieurement à la clôture des comptes ;
- un dispositif ponctuel de compensation des pertes de recettes du ticket modérateur (dites « avances AMC ») a été mis en place entre mai et août représentant 3.5 mois de recettes de l'année 2019 par le biais d'avances qui n'ont pas été reprise lorsque les compensations budgétaires des « pertes d'exploitation covid-19 » sur le titre 2 ont été versées par l'Etat en fin d'année.

Ces avances ont significativement et ponctuellement renforcé la trésorerie des HCL pour 51 M€ en 2020 et seront intégralement remboursées à l'assurance maladie sur le 1^{er} semestre 2021 conformément aux instructions nationales du ministère de la santé.

En 2020, le besoin en fonds de roulement a fortement diminué malgré l'augmentation des stocks pour 16,5 M€ en raison des avances de trésorerie versées par l'assurance maladie pour 51 M€ et de l'accélération des versements ce crédits MIGAC effectués par le ministère de la santé dans le cadre du soutien à la pandémie covid-19.

Nonobstant cette variation conjoncturelle liée à la crise, l'établissement dispose d'une trésorerie structurellement suffisante pour couvrir le risque de défaut ou de retard de ses débiteurs et profiter des opportunités pour concéder des délais de paiement plus favorables à ses fournisseurs (contre paiement d'escomptes) ou émettre des titres de créances négociables sur les marchés financiers afin de bénéficier des produits financiers liés aux taux négatifs du moment.

Fin 2020, malgré la crise sanitaire et économique, l'établissement dispose d'une trésorerie sécurisée qui constituent des réserves structurelles disponibles pour investir dans le cadre des prochaines orientations stratégiques du PPI qui seront retenues à l'issue des travaux du schéma directeur immobilier des 5 groupements des HCL.

bilan financier	FDR	BFR	TRESO
2017	140,1	105,8	34,3
2018	162,7	59,6	103,1
2019	255,5	95,2	160,3
2020	307,1	27,5	279,6
2020 retraité *	290,6	62,0	228,6

*(stocks covid-19 et avances de trésorerie CPAM)

VI. CONCLUSION

L'année 2020 s'est avérée atypique et exceptionnelle dans l'histoire des HCL comme partout en France et dans le monde en raison de la pandémie covid-19.

Les HCL ont affronté la crise et apporté une réponse à l'urgence et aux besoins de la pandémie covid-19 à la hauteur des enjeux en mobilisant toutes ses ressources « quoi qu'il en coûte ».

Le Ministère de la Santé et le Gouvernement français ont mis en place des mécanismes de sécurisation financière puissants et d'une efficacité remarquable pour neutraliser tous les impacts financiers directs et indirects de la crise afin qu'aucune dette financière ne soit supportée ou prise en charge par les hôpitaux.

L'assurance maladie française s'est substituée dans le financement des hôpitaux pour apporter une réponse globale aux différents besoins des établissements et compenser à la fois les surcoûts en dépenses et les pertes de recettes supportés par les hôpitaux.

Les dispositifs nationaux d'intervention mis en place au profit des hôpitaux ont permis de respecter l'équité de traitement des établissements quel que soit la catégorie juridique et de prévenir tout risque de comportement opportuniste ou de passagers clandestins : aucun établissement de santé, publics ou privé, n'a été en mesure de réaliser des gains ni en situation de supporter des pertes au titre de la pandémie covid-19 ; c'est le principe de l'année blanche qui a été appliqué sur les comptes financiers 2020.

Ce faisant, les HCL ont été traités comme tous les autres établissements : la marge brute opérationnelle des HCL et la capacité d'autofinancement des investissements ont été sécurisées en 2020 à hauteur de la performance économique qui était celle des HCL avant la crise en 2019 : contrairement à d'autres opérateurs économiques en France et dans le monde, la pandémie covid-19 ne se traduit pas par une dette financière que l'établissement serait contraint de rembourser sur le long terme ; tous les impacts financiers de la crise en 2020, évalués à 240 M€ pour les HCL, ont été neutralisés.

Les HCL n'ont réalisé ni gain ni perte pendant la crise sanitaire en 2020. Ils peuvent redémarrer l'exercice 2021 sur des bases financières solides et saines pour préparer l'avenir dans un environnement macro-économique qui reste incertain et fragile sur les prochaines années avec des perspectives de sortie de crise post-pandémie escomptés dans les prochains mois.

Les engagements pluriannuels à long terme des HCL seront retraduits dans les orientations stratégiques et financières du prochain plan global de financement pluriannuel (PGFP) en 2021 qui intégreront les perspectives de reprise de la dette hospitalière et de relance de l'investissement hospitalier ouvertes par le plan France Relance et les accords du SEGUR de la SANTE sur les 10 prochaines années et par les évolutions attendues de la transformation du système de santé.

VII. ANNEXES

TABLEAUX DU

COMPTE FINANCIER 2020

VII.2 Affectation des résultats 2020

Comptes de Résultat	Montant du résultat 2020	Affectation	Montant du compte avant affectation des résultats 2020	Montant du compte après affectation des résultats 2020	Réaffectation suite fermeture du budget E	Montant final du compte après réaffectation des résultats 2020
Budget principal (H)	32 598 797,44	Report à nouveau	-391 369 016,75	-358 770 219,31	-4 661 784,92	-363 432 004,23
Dotation Non Affectée (A)	41 821 860,61	Excédent affecté à l'investissement	426 904 415,58	468 726 276,19		468 726 276,19
USLD (B)	-2 667 653,08	Affectation par section tarifaire				0,00
Section Hébergement	-195 785,41	Report à nouveau	-4 639 112,61	-4 834 898,02		-4 834 898,02
Section Dépendance	-321 327,17	Report à nouveau	-4 248 631,80	-4 569 958,96		-4 569 958,96
Section Soins	-2 150 540,50	Réserve de compensation	1 835 017,22	0,00		0,00
		Report à nouveau	0,00	-315 523,29		-315 523,29
EHPAD (E)	-30 530,25	Affectation par section tarifaire				0,00
Section Hébergement	-226 092,36	Report à nouveau	-2 656 771,13	-2 882 863,49	2 882 863,49	0,00
Section Dépendance	-120 148,55	Report à nouveau	-1 522 892,20	-1 643 040,76	1 643 040,76	0,00
Section Soins	315 710,66	Réserve de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00
		Report à nouveau	-451 591,34	-135 890,68	135 890,68	0,00
CSAPA - addictologie (P)	-169 248,12	Report à nouveau	-61 856,27	-231 104,39		-231 104,39
Ecoles et instituts de formation (C)	-163 739,36	Report à nouveau	-796 701,08	-960 440,44		-960 440,44
		Total du report à nouveau déficitaire	-405 746 573,18	-374 343 929,33	-4 661 784,92	-374 343 929,33
		Total du report à nouveau compensatoire	428 739 432,80	468 726 276,19	4 661 784,92	468 726 276,19
		TOTAL	22 992 859,62	94 382 346,86	0,00	94 382 346,86

VII.3 Etat détaillé des produits du budget H (Budget principal)

Evolution :							
Produits	Recettes 2019	EPRD 2020	Recettes 2020	Ecart Recettes 2020-2019		Ecart Recettes - EPRD 2020	
				en valeur	en %	en valeur	en %
Recettes liées à l'activité	1 082 577 812,30	1 120 058 086,00	1 101 404 837,67	18 827 025,37	1,74%	-18 653 248,33	-1,67%
Produits de la tarification des séjours	802 353 478,02	841 402 484,00	807 795 075,56	5 441 597,54	0,66%	-33 607 418,44	-3,99%
IVG part prise en charge par assur. mal.	1 592 537,62	1 671 959,00	1 614 645,37	22 107,75	1,39%	-57 363,63	-3,43%
Prestations prélevées organes et tissus (POT)	853 786,48	902 335,00	816 180,82	-37 605,66	-4,40%	-86 154,18	-9,55%
Soins externes pris en charge assur. mal.	102 323 044,93	107 226 089,00	105 527 186,30	3 204 141,37	3,13%	-1 698 902,70	-1,58%
Sous-total recettes séjours et soins externes sur exercice en-cours	907 122 847,05	951 202 917,00	916 753 088,05	8 630 241,00	0,95%	-35 449 828,95	-3,73%
Médicaments facturés en sus des séjours	128 896 152,03	126 798 486,00	143 882 343,48	14 986 191,45	11,63%	17 083 857,48	13,47%
Dispositifs médic. facturés en sus séjour	39 088 455,20	39 671 255,00	34 548 004,47	-4 540 450,73	-11,62%	-5 123 250,53	-12,91%
Sous-total MO-DMI sur exercice en-cours	167 984 607,23	166 469 741,00	178 430 347,95	10 445 740,72	6,22%	11 960 606,95	7,18%
Produits sur exercices antérieurs AM	5 662 554,63	564 392,00	5 391 137,11	-271 417,52	-4,79%	4 826 745,11	855,21%
Sous-total exercices antérieurs	5 662 554,63	564 392,00	5 391 137,11	-271 417,52	-4,79%	4 826 745,11	855,21%
Participation au titre des détenus - Hospitalisation	807 318,10	797 500,00	764 706,83	-42 611,27	-5,28%	-22 793,17	-4,11%
Participation au titre des détenus - Externe	1 000 485,29	1 023 536,00	1 065 557,73	65 072,44	6,50%	42 021,73	4,11%
Sous total Participation au titre des détenus	1 807 803,39	1 821 036,00	1 830 264,56	22 461,17	1,24%	9 228,56	0,51%
Dotations et Forfaits	371 757 389,25	408 062 568,52	479 032 591,79	107 275 202,54	28,86%	70 970 023,27	17,39%
Forfait annuel urgences (FAU)	15 698 648,70	15 827 611,00	16 183 374,00	484 725,30	3,09%	355 763,00	2,25%
Forfait annuel prélevé organes ou tissus (CPO)	807 230,00	827 230,00	859 830,00	52 600,00	6,52%	32 600,00	3,94%
Forfait annuel de transplantations et de greffes (FAG)	4 554 933,00	4 554 933,00	4 917 545,00	362 612,00	7,96%	362 612,00	7,96%
Forfait incitation financière à l'amélioration à la qualité - FIFAQ MCO / SSR	3 242 486,00	2 706 028,00	6 609 789,00	3 367 303,00	103,85%	3 903 761,00	144,26%
Sous-total forfaits	24 303 297,70	23 915 802,00	28 570 538,00	4 267 240,30	17,56%	4 664 736,00	19,46%
Dotation annuelle de financement PSY	19 375 087,00	7 002 325,00	8 096 505,00	-11 278 582,00	-58,21%	1 050 180,00	15,63%
Dotation annuelle de financement SSR	65 254 930,84	66 370 268,00	66 330 136,00	1 075 205,16	1,65%	-40 132,00	-0,06%
Sous-total DAF	84 630 017,84	73 372 593,00	74 426 641,00	-10 203 376,84	-12,06%	1 064 048,00	1,44%
Dotation mission intérêt général (MIG)	204 925 685,74	203 431 373,00	212 753 183,67	7 827 497,93	3,82%	9 321 810,67	4,58%
Aide à la contractualisation (AC)	15 374 677,22	68 471 029,52	119 814 594,00	104 439 916,78	679,30%	51 343 564,48	74,99%
Sous total MIGAC	220 300 362,96	271 902 402,52	332 567 777,67	112 267 414,71	50,96%	60 665 375,15	22,31%
FIR : dotation mission intérêt général (MIG)	27 504 753,00	25 774 790,00	27 735 619,00	230 866,00	0,84%	1 069 829,00	7,61%
FIR : aide à la contractualisation (AC)	5 060 116,59	5 225 729,00	4 994 496,81	-65 619,78	-1,30%	-231 232,19	-4,42%
FIR : autres (indemnité mobilité, départ volontaire...)	1 298 947,00	700 000,00	158 448,31	-1 140 498,69	-87,80%	-541 551,69	-77,36%
Sous total FIR	33 863 816,59	31 700 519,00	32 888 564,12	-975 252,47	-2,88%	1 188 045,12	3,75%
Part activité de la dotation modulée à l'activité	7 171 252,00	7 171 252,00	7 120 038,00	-51 214,00	-0,71%	-51 214,00	-0,71%
Dotations missions d'intérêt général (MIG) SSR	1 067 421,16	0,00	1 058 159,00	-9 262,16	-0,87%	1 058 159,00	-
Dotation d'aide à la Contractualisation (AC) SSR	421 221,00	0,00	2 400 874,00	1 979 653,00	469,98%	2 400 874,00	-
Sous total Produits du financement des activités SSR	8 659 894,16	7 171 252,00	10 579 071,00	1 919 176,84	22,16%	3 407 819,00	47,52%
Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie	1 454 335 201,55	1 528 120 654,52	1 580 437 429,46	126 102 227,91	8,67%	52 316 774,94	3,42%
Hospitalisation complète	67 214 274,11	69 992 888,00	67 856 725,67	-9 357 548,44	-13,92%	-12 136 162,33	-17,34%
Médecine et spécialités médicales	28 075 569,96	29 579 403,00	24 158 253,39	-9 317 316,57	-31,95%	-5 421 149,61	-18,33%
Forfait journalier	22 979 474,00	23 285 231,00	20 141 990,00	-2 837 484,00	-12,35%	-13 243 204,00	-56,54%
Chirurgie et spécialités chirurgicales	6 267 245,40	6 648 139,00	4 782 415,80	-1 484 829,60	-22,69%	-1 865 723,20	-28,06%
Spécialités coûteuses	6 306 948,20	6 666 378,00	5 852 496,01	-454 452,19	-7,21%	-813 881,99	-12,21%
Moyen séjour et rééducation fonctionnelle	2 424 552,60	2 570 458,00	2 116 188,70	-308 363,90	-12,72%	-454 269,30	-17,67%
Produits à charge de l'Etat (écroulés)	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	-
Ticket modérateur forfaitaire hospit. complète	685 866,00	726 313,00	571 428,00	-114 438,00	-16,09%	-154 885,00	-21,32%
Lutte contre les maladies mentales	194 139,00	204 830,00	131 379,60	-62 759,40	-32,33%	-73 450,40	-36,86%
Autres prestations - tarification spec. (Chirurgie Esthétique)	280 478,95	312 136,00	102 574,17	-177 904,78	-63,43%	-209 561,83	-67,14%
Hospitalisation partielle et I.V.G.	6 452 946,40	6 935 368,00	5 497 988,60	-954 957,80	-14,80%	-1 437 373,40	-20,73%
Hospitalisation partielle	6 025 842,40	6 475 769,00	5 203 820,60	-822 021,80	-13,64%	-1 271 948,40	-19,64%
Ticket modérateur forfaitaire hospit. partielle	427 104,00	459 599,00	294 168,00	-132 936,00	-31,12%	-165 431,00	-35,99%
IVG	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	-
Sous-total "hospitalisation"	73 667 220,51	76 928 256,00	63 354 714,27	-10 312 506,24	-14,00%	-13 573 541,24	-17,64%
Prestations soins patients étrangers	25 296 321,38	24 249 900,00	22 486 945,32	-2 809 376,06	-11,11%	-1 762 954,68	-7,27%
Aide médicale de l'Etat	10 999 578,64	10 296 889,00	10 305 502,76	-694 075,88	-6,31%	8 613,76	0,08%
<i>dont Aide médicale soins externes</i>	849 486,89	849 610,00	819 940,37	-29 566,63	-3,48%	179 389,37	21,37%
Comentions internationales	6 227 526,12	6 227 141,00	6 775 237,93	547 711,91	8,80%	548 096,93	8,80%
Caissees étrangères	6 688 122,79	6 685 399,00	3 898 713,34	-2 789 409,45	-41,71%	-2 786 685,66	-41,67%
Soins urgents	1 381 093,83	1 040 471,00	1 507 491,29	126 397,46	9,15%	467 020,29	44,89%
<i>dont Soins Urgents pour les patients externes</i>	26 087,15	16 419,00	87 209,65	334,30%	87 209,65	590,03%	
Soins Externes (hors patients étrangers)	41 599 849,27	40 120 546,00	38 526 800,61	-3 073 048,66	-7,39%	-1 593 745,39	-3,97%
Soins externes payés par le malade	16 069 082,70	17 069 724,00	12 563 415,42	-3 505 667,28	-21,82%	-5 506 308,58	-26,40%
Soins externes pour établissements extérieurs	25 090 896,30	22 857 654,00	25 696 226,48	605 330,18	2,41%	3 038 572,48	13,41%
Produits à charge de l'Etat (écroulés)	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	-
Soins externes hors parcours des soins	439 870,27	393 168,00	267 158,71	-172 711,56	-39,26%	-126 009,29	-32,05%
S.M.U.R.	1 010 233,23	1 048 530,00	978 742,14	-31 491,09	-3,12%	-69 787,86	-6,66%
<i>Sous-total soins externes (hors patients étrangers) et SMUR</i>	<i>42 010 082,50</i>	<i>41 169 076,00</i>	<i>39 505 842,75</i>	<i>-3 104 539,75</i>	<i>-7,29%</i>	<i>-1 667 533,25</i>	<i>-4,04%</i>
Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière	141 573 624,39	142 347 232,00	125 347 202,34	-16 226 422,05	-11,46%	-17 000 029,66	-11,94%
Produits hospitaliers	5 419 490,16	6 057 716,00	5 381 008,08	-38 482,08	-0,71%	-676 707,92	-11,17%
Prod. hosp. des exercices antérieurs	5 419 490,16	6 057 716,00	5 381 008,08	-38 482,08	-0,71%	-676 707,92	-11,17%
Autres produits	360 316 424,64	328 227 423,00	277 216 092,20	-83 100 332,44	-23,06%	-51 011 330,80	-15,54%
Autres recettes liées au personnel	0,00	0,00	4 716,72	4 716,72	-	4 716,72	-
Prod. divers d'exercices antérieurs	3 742 147,28	3 025 056,00	2 390 409,20	-1 351 738,08	-36,12%	-634 646,80	-20,98%
Formation professionnelle	9 135 027,70	9 061 912,00	8 787 007,99	-348 019,71	-3,81%	-248 910,01	-3,03%
Honoraires médicaux	3 828 272,59	3 921 870,00	3 718 974,93	-109 297,66	-2,86%	-202 895,07	-5,17%
Locations immobilières (Parking et diverses)	4 652 654,63	4 444 315,00	3 555 264,93	-1 097 389,70	-24,09%	-1 089 050,07	-23,45%
Chambres particulières	22 989 721,15	23 016 089,00	16 832 782,21	-6 186 938,94	-26,97%	-6 183 285,79	-26,87%
Autres locations immobilières et charges locatives	555 281,34	464 612,00	576 216,59	20 935,25	3,77%	111 604,59	24,02%
Produits cessions éléments d'actif	190 423,33	188 000,00	503 147,27	312 723,94	164,23%	315 147,27	167,63%
Produits des crèches	269 879,52	271 966,00	229 611,10	-40 268,42	-14,92%	-42 354,90	-15,57%
Produits divers	6 810 180,51	7 317 775,00	6 140 545,16	-669 635,35	-9,83%	-1 177 229,84	-16,09%
Rabais, remises, ristournes	7 497 180,73	4 639 474,00	6 162 138,49	-1 335 042,24	-17,81%	1 522 664,49	32,82%
Produits exceptionnels	28 197 845,63	23 239 151,00	23 819 433,01	-4 378 412,62	-18,83%	580 282,01	2,50%
Produits financiers	1 775 980,36	1 198 118,00	1 004 949,50	-1 675 035,41	-94,32%	-1 097 173,05	-91,57%
Production immobilière	3 336 068,19	3 657 788,00	3 481 797,70	145 729,51	4,37%	-175 900,30	-4,81%
Prestations informatiques	10 566 024,86	10 296 602,00	10 880 103,39	314 078,53	2,97%	583 501,39	5,67%
Personnel médical	12 456 517,89	13 043 880,00	12 899 838,15	443 320,26	3,56%	-144 041,85	-1,10%
Personnel non médical	10 918 940,46	10 967 129,00	10 823 515,89	-95 424,57	-0,87%	-143 813,11	-1,31%
Repas	3 490 553,23	3 439 454,00	3 017 605,21	-472 948,02	-13,55%	-421 848,79	-12,26%
Rembours. frais de fonctionnement	6 820 796,14	7 119 439,00	6 841 559,88	20 763,74	0,30%	-27 879,12	-0,40%
Reprises de provisions	101 742 635,26	82 092 549,00	14 632 242,21	-87 110 393,05	-85,62%	-67 460 306,79	-82,18%
Subventions hors Recherche	4 740 363,56	5 735 086,00	6 280 802,52	1 540 438,96	32,50%	545 716,52	9,52%
Recherche : Subventions contrats autres produits	16 703 973,6						

- Structure :							
Produits	Recettes 2019	En Structure 2019	Recettes 2020	En Structure 2020	Ecart Recettes 2020-2019		
					en valeur	en %	
Recettes liées à l'activité	1 082 577 812,30	54,81%	1 101 404 837,67	55,03%	18 827 025,37	1,74%	
Recettes séjours et soins externes sur exercice en-cours	907 122 847,05	45,93%	915 753 088,05	45,76%	8 630 241,00	0,95%	
MO-DMI sur exercice en-cours	167 984 607,23	8,50%	178 430 347,95	8,92%	10 445 740,72	6,22%	
Produits sur exercices antérieurs	5 662 554,63	0,29%	5 391 137,11	0,27%	-271 417,52	-4,79%	
Participation au titre des détenus	1 807 803,39	0,09%	1 830 264,56	0,09%	22 461,17	1,24%	
Dotations et Forfaits	371 757 389,25	18,82%	479 032 591,79	23,94%	107 275 202,54	28,86%	
Forfaits	24 303 297,70	1,23%	28 570 538,00	1,43%	4 267 240,30	17,56%	
DAF	84 630 617,84	4,28%	74 426 641,00	3,72%	-10 203 976,84	-12,06%	
MIGAC	220 300 362,96	11,15%	332 567 777,67	16,62%	112 267 414,71	50,96%	
FIR	33 863 816,59	1,71%	32 888 564,12	1,64%	-975 252,47	-2,88%	
Produits du financement des activités SSR	8 659 894,16	0,44%	10 579 071,00	0,53%	1 919 176,84	22,16%	
Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie	1 454 335 201,55	73,63%	1 580 437 429,46	78,97%	126 102 227,91	8,67%	
Hospitalisation complète	67 214 274,11	3,40%	57 856 725,67	2,89%	-9 357 548,44	-13,92%	
Hospitalisation partielle et I.V.G.	6 452 946,40	0,33%	5 497 988,60	0,27%	-954 957,80	-14,80%	
Prestations soins patients étrangers	25 296 321,38	1,28%	22 486 945,32	1,12%	-2 809 376,06	-11,11%	
Soins Externes (hors patients étrangers)	41 599 849,27	2,11%	38 526 800,61	1,93%	-3 073 048,66	-7,37%	
S.M.U.R.	1 010 233,23	0,05%	978 742,14	0,05%	-31 491,09	-3,12%	
Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière	141 573 624,39	7,17%	125 347 202,34	6,26%	-16 226 422,05	-11,46%	
Prod. hosp. des exercices antérieurs	5 419 490,16	0,27%	5 381 008,08	0,27%	-38 482,08	-0,71%	
Prod. divers d'exercices antérieurs	3 742 147,28	0,19%	2 390 409,20	0,12%	-1 351 738,08	-36,12%	
Produits exceptionnels	28 197 845,63	1,43%	23 819 433,01	1,19%	-4 378 412,62	-15,53%	
Production immobilisée	3 336 068,19	0,17%	3 481 797,70	0,17%	145 729,51	4,37%	
Personnel médical	12 456 517,89	0,63%	12 899 838,15	0,64%	443 320,26	3,56%	
Personnel non médical	10 918 940,46	0,55%	10 823 515,89	0,54%	-95 424,57	-0,87%	
Reprises de provisions	101 742 635,26	5,15%	14 632 242,21	0,73%	-87 110 393,05	-85,62%	
Subventions hors Recherche	4 740 363,56	0,24%	6 280 802,52	0,31%	1 540 438,96	32,50%	
Recherche / Subventions Contrats autres produits	16 703 973,63	0,85%	21 211 059,87	1,06%	4 507 086,24	26,99%	
Activité Rétrocession médicament	62 759 983,90	3,18%	61 858 619,42	3,09%	-901 364,48	-1,44%	
Stock final	33 225 282,96	1,68%	49 687 518,80	2,48%	16 462 235,84	49,55%	
Autres produits	82 402 696,79	4,18%	70 130 855,43	3,50%	-12 261 841,36	-14,99%	
Rembours. Des budgets annexes	13 543 279,66	0,69%	12 910 824,76	0,65%	-632 454,90	-4,67%	
Titre 3 : Autres produits	379 278 194,46	19,20%	295 507 925,04	14,77%	-83 771 269,42	-22,09%	
TOTAL DES PRODUITS	1 975 188 020,40	100,00%	2 001 292 556,84	100,00%	26 104 536,44	1,32%	

VII.4 Etat détaillé des charges du budget H (Budget principal)

Evolution :							
Designation	Dépenses 2019	EPRD exécutoire 2020	Dépenses 2020	Ecart dépenses 2020-2019		Ecart dépenses - EPRD 2020	
				en valeur	en %	en valeur	en %
Titre 1 : Charges de personnel	1 051 554 212,22	1 129 650 454,00	1 131 422 915,20	79 868 702,98	7,60%	1 772 461,20	0,16%
Personnel non médical	786 365 637,30	842 803 434,00	846 704 484,96	846 704 484,96	107,67%	3 901 050,96	0,46%
Personnel médical	265 188 574,92	286 847 020,00	284 718 430,24	284 718 430,24	107,36%	-2 128 589,76	-0,74%
Titre 2 : Charges à caractère médical	479 668 811,22	482 991 475,00	496 190 492,03	16 524 680,81	3,45%	13 199 017,03	2,73%
Produits pharmaceutiques "In GHS" (hors MO/DMI/ATU/DT RETROCESSION)	40 076 502,34	41 740 805,08	42 467 475,08	2 390 972,74	5,97%	728 970,96	1,74%
Produits pharmaceutiques "In GHS" (DT RETROCESSION)	26 193 684,87	23 289 322,92	24 685 560,89	-1 508 123,98	-5,76%	-1 416 237,97	-5,09%
Molécules onéreuses (hors GHS)	127 830 602,48	123 745 601,00	156 379 405,26	133 858 285,48	104,88%	32 633 804,26	26,37%
Médicaments sous ATU (hors GHS)	34 099 714,17	35 641 134,00	19 356 982,08	10 695 162,54	31,36%	-16 294 151,92	-45,69%
Matériel médical et chirurgical	76 679 551,46	79 876 531,00	73 990 965,44	-2 688 586,02	-3,51%	-8 885 565,56	-11,54%
Fournitures et prestations extérieures	55 455 435,39	57 712 993,00	64 371 278,84	8 915 843,45	16,08%	6 658 285,84	11,54%
Prothèses hors liste et appareillage	13 456 559,78	13 448 486,00	12 156 457,20	-1 300 102,58	-9,66%	-1 292 028,80	-9,61%
Dispositifs médicaux implantables (hors GHS)	42 231 473,18	41 644 246,00	37 236 828,67	-4 994 644,51	-11,83%	-4 407 417,33	-10,58%
Produits sanguins	12 768 079,96	12 951 444,00	12 938 031,43	169 951,47	1,33%	-13 412,57	-0,10%
Stérilisation à l'extérieur	7 999 430,55	7 271 011,00	523 780,56	-275 649,99	-3,48%	-203 230,44	-2,95%
Location matériel médical	7 607 845,69	8 938 873,00	8 452 919,37	845 073,68	11,11%	-485 953,63	-5,44%
Maintenance médicale	10 984 203,70	11 502 373,00	11 029 988,21	45 784,51	0,42%	-472 384,79	-4,11%
Stock initial du titre 2	31 682 727,65	31 792 855,00	32 600 819,00	32 600 819,00	102,90%	807 964,00	2,54%
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	156 193 157,24	154 754 698,00	149 001 609,28	-7 191 547,96	-4,60%	-5 783 087,72	-3,72%
Dépenses hôtelières	54 818 131,87	57 392 549,00	54 679 843,50	-138 288,37	-0,25%	-2 112 705,50	-4,73%
Dépenses d'entretien et réparation	21 939 711,40	23 069 815,00	23 204 918,57	1 265 207,17	5,77%	135 103,57	0,59%
Dépenses de frais de Gestion Générale	78 061 565,76	73 028 714,00	69 858 295,81	-8 203 269,95	-10,51%	-3 170 418,19	-4,34%
Subventions	637 118,40	637 118,00	634 118,40	-3 000,00	-0,47%	-2 999,60	-0,47%
Stock initial du titre 3	736 629,81	626 502,00	624 433,00	624 433,00	84,77%	-2 069,00	-0,33%
Titre 4 : Amortissements, provisions, charges financières et excep.	265 342 037,83	241 226 290,00	177 895 538,93	-87 446 498,90	-32,96%	-63 330 751,07	-26,25%
Dotations aux amortissements	95 193 507,63	100 673 378,00	96 245 069,73	96 245 069,73	101,10%	-4 428 308,27	-4,40%
Dotations aux provisions	101 623 677,95	82 493 116,00	19 387 578,20	19 387 578,20	19,08%	-63 105 537,80	-76,50%
Frais financiers	26 611 078,37	25 590 767,00	25 144 422,04	25 144 422,04	94,49%	-486 344,96	-1,71%
Charges exceptionnelles	36 041 028,76	28 271 750,00	32 907 762,19	32 907 762,19	91,55%	4 636 012,19	16,40%
Exercices antérieurs	5 872 745,12	4 207 279,00	4 210 706,77	-1 662 038,35	-28,30%	3 427,77	0,08%
TOTAL DES CHARGES	1 952 755 218,51	2 008 622 917,00	1 954 510 555,44	-1 755 336,93	-0,09%	-54 112 361,56	-2,89%

En structure							
Designation	2019		2020		Ecart dépenses 2020-2019		
	Dépenses	EN Structure	Dépenses	EN Structure	en valeur	en %	
Titre 1 : Charges de personnel	1 051 554 212,22	53,85%	1 131 422 915,20	57,89%	79 868 702,98	7,60%	
Personnel non médical	786 365 637,30	40,27%	846 704 484,96	43,32%	60 338 847,66	7,67%	
Personnel médical	265 188 574,92	13,58%	284 718 430,24	14,57%	19 529 855,32	7,36%	
Titre 2 : Charges à caractère médical	479 668 811,22	24,56%	496 190 492,03	25,39%	16 524 680,81	3,45%	
Produits pharmaceutiques "In GHS" (hors MO/DMI/ATU/DT RETROCESSION)	40 076 502,34	2,05%	42 467 475,08	2,17%	2 390 972,74	5,97%	
Produits pharmaceutiques "In GHS" (DT RETROCESSION)	26 193 684,87	1,34%	24 685 560,89	1,26%	-1 508 123,98	-5,76%	
Molécules onéreuses (hors GHS)	127 830 602,48	6,54%	156 379 405,26	8,00%	28 548 802,78	22,53%	
Médicaments sous ATU (hors GHS)	34 099 714,17	1,75%	19 356 982,08	0,99%	-14 742 732,09	-43,23%	
Matériel médical et chirurgical	76 679 551,46	3,93%	73 990 965,44	3,79%	-2 688 586,02	-3,51%	
Fournitures et prestations extérieures	55 455 435,39	2,84%	64 371 278,84	3,29%	8 915 843,45	16,08%	
Prothèses hors liste et appareillage	13 456 559,78	0,69%	12 156 457,20	0,62%	-1 300 102,58	-9,66%	
Dispositifs médicaux implantables (hors GHS)	42 231 473,18	2,16%	37 236 828,67	1,91%	-4 994 644,51	-11,83%	
Produits sanguins	12 768 079,96	0,65%	12 938 031,43	0,66%	169 951,47	1,33%	
Stérilisation à l'extérieur	7 999 430,55	0,41%	523 780,56	0,03%	-275 649,99	-3,48%	
Location matériel médical	7 607 845,69	0,39%	8 452 919,37	0,43%	845 073,68	11,11%	
Maintenance médicale	10 984 203,70	0,56%	11 029 988,21	0,56%	45 784,51	0,42%	
Stock initial du titre 2	31 682 727,65	1,62%	32 600 819,00	1,67%	918 091,35	2,90%	
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	156 193 157,24	8,00%	149 001 609,28	7,62%	-7 191 547,96	-4,60%	
Dépenses hôtelières	54 818 131,87	2,81%	54 679 843,50	2,80%	-138 288,37	-0,25%	
Dépenses d'entretien et réparation	21 939 711,40	1,12%	23 204 918,57	1,19%	1 265 207,17	5,77%	
Dépenses de frais de Gestion Générale	78 061 565,76	4,00%	69 858 295,81	3,57%	-8 203 269,95	-10,51%	
Subventions	637 118,40	0,03%	634 118,40	0,03%	-3 000,00	-0,47%	
Stock initial du titre 3	736 629,81	0,04%	624 433,00	0,03%	-112 196,81	-15,23%	
Titre 4 : Amortissements, provisions, charges financières et excep.	265 342 037,83	13,59%	177 895 538,93	9,10%	-87 446 498,90	-32,96%	
Dotations aux amortissements	95 193 507,63	4,87%	96 245 069,73	4,92%	1 051 562,10	1,10%	
Dotations aux provisions	101 623 677,95	5,20%	19 387 578,20	0,99%	-82 236 099,75	-80,92%	
Frais financiers	26 611 078,37	1,38%	25 144 422,04	1,29%	-1 466 656,33	-5,51%	
Charges exceptionnelles	36 041 028,76	1,85%	32 907 762,19	1,68%	-3 133 266,57	-8,69%	
Exercices antérieurs	5 872 745,12	0,30%	4 210 706,77	0,22%	-1 662 038,35	-28,30%	
TOTAL DES CHARGES	1 952 755 218,51	100,00%	1 954 510 555,44	100,00%	-1 755 336,93	0,09%	

VII.5 Etat des soldes intermédiaires de gestion

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION - Toutes activités confondues
CHR HOSPICES CIVILS LYON - HCL

Soldes	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Produits des tarifications à l'activité pris en charge par l'assurance-maladie (A)	951 694 688	986 458 473	1 031 166 167	1 082 577 812	1 101 404 837
Produits de l'activité hospitalière non pris en charge par l'assurance-maladie (B)	136 540 048	136 707 503	141 587 326	141 573 624	125 347 202
Sous-total variable selon l'activité (A + B)	1 088 234 737	1 123 165 977	1 172 753 493	1 224 151 436	1 226 752 040
Produits du financement des activités de SSR	0	12 482 735	8 791 697	7 402 987	11 069 920
Dotations hôpitaux de proximité (DHPprox)	0	0	0	0	0
MIGAC et FIR	251 448 316	247 739 226	253 009 971	254 164 179	365 456 341
Forfaits annuels	20 940 083	21 382 214	21 068 530	24 071 562	28 079 689
Dotation annuelle de financement (DAF)	80 462 846	73 546 980	72 582 265	86 118 660	74 426 641
Produits afférents aux soins (CRA)	14 943 915	14 926 189	14 926 248	14 958 204	16 031 347
Produits afférents à la dépendance	4 180 177	4 178 284	4 180 517	4 203 952	4 473 408
Produits de l'hébergement	9 759 737	9 495 020	9 854 840	10 111 682	9 384 525
Autres produits de tarification des CRA	1 128 780	1 188 290	1 199 404	1 254 493	1 274 750
Ventes de marchandises	84 094 819	82 992 851	72 079 885	66 456 811	64 456 320
Autres produits	61 971 356	67 906 424	70 194 437	74 429 315	66 563 763
Produits bruts d'exploitation	1 617 164 769	1 659 004 192	1 700 641 289	1 767 323 284	1 867 968 747
Consommations en provenance de tiers	405 775 594	410 556 893	414 929 490	443 010 154	457 191 932
Charges externes	113 952 252	122 976 643	129 970 559	138 631 062	136 115 041
Remboursements de frais des CRA	11 408 044	11 482 373	11 246 454	10 160 051	9 200 410
- Consommations intermédiaires	508 319 801	522 051 163	533 653 595	571 481 165	584 106 563
VALEUR AJOUTEE	1 108 844 967	1 136 953 028	1 166 987 693	1 195 842 118	1 283 862 183
+ Subventions d'exploitation	215 468 36	17 051 771	13 179 905	13 281 279	16 137 268
- Impôts et taxes	967 362	1 025 754	927 600	959 402	849 201
- Charges de personnel (en net)	1 030 719 402	1 053 073 176	1 067 388 679	1 086 376 262	1 167 777 419
EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION	98 705 039	99 905 868	111 851 318	121 787 732	131 372 831
+ Autres produits de gestion courante	52 099 570	53 897 420	55 522 816	56 252 699	59 537 460
- Autres charges de gestion courante	17 842 840	17 717 502	19 989 362	23 264 443	19 747 454
MARGE BRUTE	132 961 769	136 085 786	147 384 773	154 775 988	171 162 838
+ Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges d'exploitation	314 430 64	37 852 830	40 344 914	97 275 616	14 652 765
- Dotations aux amortissements	93 219 852	93 374 492	93 215 253	97 387 709	98 794 006
- Dotations aux provisions et dépréciations	31 291 438	38 524 045	51 780 469	98 607 080	19 650 012
RESULTAT D EXPLOITATION	39 893 543	42 040 079	42 733 964	56 056 814	67 371 584
+ Produits financiers	926 481	1 152 023	1 296 529	1 775 980	100 944
- Charges financières	29 564 366	28 364 116	27 631 612	26 665 881	25 200 451
RESULTAT COURANT	11 255 657	14 827 987	16 398 881	31 166 913	42 272 078
+ Produits exceptionnels	52 491 821	67 805 477	47 231 966	52 344 494	66 608 076
- Charges exceptionnelles	37 519 382	39 470 957	42 643 087	47 208 342	37 490 667
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14 972 439	28 334 520	4 588 879	5 136 152	29 117 408
RESULTAT NET	26 228 097	43 162 507	20 987 760	36 303 065	71 389 487

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION - Toutes activités confondues
CHR HOSPICES CIVILS LYON - HCL

Produits bruts d'exploitation	1 617 164 769	1 659 004 192	1 700 641 289	1 767 323 284	1 867 968 747
Excédents brut d'exploitation	98 705 039	99 905 868	111 851 318	121 787 732	131 372 831
% EBE / Produits bruts (%)	6.10	6.02	6.57	6.89	7.03

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION - Toutes activités confondues
CHR HOSPICES CIVILS LYON - HCL

Poids des amortissements dans la marge brute (%)	70.11	68.61	63.24	62.92	57.71
Frais financiers / Marge brute (%)	22.21	20.82	18.72	17.19	14.69
Poids des charges calculées dans la Marge brute (%)	92.32	89.43	81.96	80.11	72.40

VII.6 Etat détaillé des dotations notifiées par l'ARS - Dotations MIGAC/MERRI/DAF ET FIR

LIBELLE	TOTAL NOTIFIE 2015	TOTAL NOTIFIE 2016	TOTAL NOTIFIE 2017	TOTAL NOTIFIE 2018	TOTAL NOTIFIE 2019	TOTAL NOTIFIE 2020
G02 - Médicaments bénéficiant ou ayant bénéficié d'une ATU en attente de leur agrément	4 749 447	14 145 420	3 560 988	0	0	0
TOTAL MERRI MEDICAMENTS SOUS ATU	4 749 447	14 145 420	3 560 988	0	0	0
E02 - Financement des études médicales - internes HCL	21 396 935	16 781 431	17 474 575	21 306 906	18 865 262	31 762 843
E02 - Financement des études médicales - étudiants		2 241 714	5 743 529	8 101 691	10 479 821	
TOTAL MERRI ETUDES MEDICALES	21 396 935	19 023 145	23 218 104	29 408 597	29 345 083	31 762 843
E01 - Stages de résident de radiophysiciens prévus dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le cancer	206 000	206 000	206 000	206 000	206 000	103 000
TOTAL MERRI ETUDES MEDICALES ET RESIDENTS	21 602 935	19 229 145	23 424 104	29 614 597	29 551 083	31 865 843
B02 - DOTATION SOCLE MERRI (publications, essais, enseignement)	86 639 821	85 594 867	82 345 866	83 823 345	88 597 546	89 282 427
D04 - Centres de Ressources Biologiques (CRB) dont les tumorothèques	855 118	608 799	964 911	1 010 545	1 036 916	1 068 334
D23 - Organisation surveillance coordination de la recherche (DRCI)	3 876 153	3 190 078	3 401 677	3 677 056	3 878 788	3 652 613
D24 - Conception des protocoles, gestion et analyse de données (DRCI)		797 519	850 419	894 264	944 697	872 763
D25 - Investigation (CIC - CRC)	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 224 210
D26 - Coordination territoriale (GIRCI + EMRC)	1 782 588	1 782 588	1 782 588	1 782 588	1 782 588	1 782 588
TOTAL MERRI STRUCTURE D'APPUI RECHERCHE DRCI	7 763 859	7 628 984	8 249 595	8 614 453	8 892 989	8 600 508
C03 - Financement des activités de recours exceptionnel	3 735 455	3 528 905	3 381 470	3 288 620	3 701 226	3 872 384
D19 - Effort d'expertise des établissements de santé	230 600	221 000	189 500	202 500	222 500	89 000
TOTAL MERRI RECOURS ET EXPERTISE	3 966 055	3 749 905	3 570 970	3 491 120	3 923 726	3 961 384
F01 - Centres mémoires de ressources et de recherche	516 052	516 052	516 052	516 052	516 050	516 050
F02 - COREVIH	684 568	684 568	684 568	684 568	694 568	694 568
F03 - Centres référents pour les troubles spécifiques d'apprentissage du langage	448 231	448 231	448 230	448 231	448 231	448 200
F08 - La mortalité périnatale	221 383	169 250	169 250	169 250	174 088	0
F09 - Centres d'implantation cochléaire et du tronc cérébral	700 821	722 694	727 591	711 799	643 299	613 110
F10 - Centres de ressources sur les maladies professionnelles (CRMP)	521 542	489 550	373 174	386 027	386 000	386 000
F11 - Services experts de lutte contre les hépatites virales	80 860	80 860	80 860	125 860	190 000	190 000
F12 - Centres Pluridisciplinaires de Diagnostic Prénatal (CPDPN)	902 700	848 700	848 700	848 700	891 000	794 700
F13 - Centres de Diagnostic Prémplatoire (CDPI)	0	0	0	0	0	0
F14 - Centres nationaux de référence pour la lutte contre les maladies transmissibles	1 068 033	1 068 033	1 207 946	1 207 947	1 732 672	1 671 857
F15 - Centres de référence pour les Infections Ostéo-Articulaires (CIOA)	125 180	128 220	117 438	107 909	107 910	107 910
F16 - Les réseaux nationaux de référence pour les cancers rares de l'adulte	313 624	313 246	313 246	313 246	313 246	314 454
F18 - Centres de ressources et de recherche sur la sclérose en plaques (C2RSep)				100 000	100 000	100 000
TOTAL MERRI + FIR CENTRES DE REFERENCES (hors filières maladies rares)	5 582 994	5 469 404	5 487 055	5 619 589	6 197 064	5 836 849
G03 - Actes dentaires, actes de biologie et actes d'anatomo-cyto-pathologie non inscrits sur la liste prévue à l'article L.162-1-7 du CSS	16 325 214	16 264 484	16 364 359	15 681 812	14 987 465	14 448 868
G04 - Organes artificiels jusqu'à la date de leur inscription sur la liste des produits et prestations remboursables					0	0
G05 - Dispositifs innovants en matière de thérapie cellulaire et tissulaire	240 715	232 118	216 643	155 799	120 357	121 691
TOTAL MERRI ACTIVITE HORS NOMENCLATURE ET TARIFS	16 565 929	16 496 602	16 581 002	15 837 611	15 107 822	14 570 559
TOTAL MERRI (HORS FILIERES maladies rares - MEDICAMENTS ATU - ETUDES MEDICALES)	120 518 658	118 939 762	116 234 488	117 386 118	122 719 147	122 251 727
U01 - Dépenses spécifiques liées à la prise en charge des patients en situation de précarité par des équipes hospitalières	3 673 263	2 758 058	3 653 232	3 603 232	3 603 232	3 603 232
U03 - Dépenses spécifiques liées à la prise en charge odontologique des patients atteints de pathologies compliquant cette prise en charge dans les Centres de Soins, d'Enseignement et de Recherches Dentaires (CESERD)	161 385	90 101	135 450	130 757	140 207	130 841
U02 - PASS (crédit non réductible)	75 975	0	0	0	0	0
U02 - Permanence d'accès aux soins de santé (PASS)	798 094	903 961	903 961	903 961	690 824	754 580
TOTAL MIG NAT PRECARITE	3 834 648	2 848 159	3 788 682	3 733 989	3 743 439	3 734 073
TOTAL MIG REG PRECARITE	874 069	903 961	903 961	903 961	690 824	754 580
TOTAL MIG REG ET NAT PRECARITE	4 708 717	3 752 120	4 692 643	4 637 950	4 434 263	4 488 653
Q02a - SMUR terrestre	8 575 804	9 373 525	12 543 857	13 100 332	12 311 058	13 250 928
Q02b - SMUR hélicoptère	1 065 756	1 451 324	1 381 783	1 842 378	2 072 683	2 187 833
Q01 - SAMU	4 467 482	4 445 041	4 931 275	4 869 830	4 898 005	5 883 731
Q04 - Transports sanitaires bariatriques	28 176	28 175	28 175	28 180	28 175	28 175
Q05 - Cellule d'Urgence Médico-psychologique (CUMP)	108 000	108 000	240 000	362 000	242 000	346 800
TOTAL MIG-NAT (SAMU-SMUR- TRANSP. BAR-CUMP)	14 245 218	15 406 065	19 125 090	20 202 720	19 551 921	21 697 467
H03 - CPIAS (Antennes Régionales de Lutte contre les Infections Nosocomiales (ARLIN) + Centres de Coordination de la Lutte contre Infections Nosocomiales (CCLIN))	1 826 437	1 942 462	1 942 462	1 732 200	1 268 468	1 021 139
H05 - Coordonnateurs régionaux d'hémovigilance (CRH)	336 200	363 000	378 000	333 000	333 000	365 500
H05 - Coordonnateurs régionaux d'hémovigilance et sécurité transfusion CREDIT NON RECONDUCTIBLE	0	0	0	0	65 000	0
H06 - Centres antipoison (CAP)	1 029 526	1 020 018	1 020 018	1 020 018	1 020 020	1 020 020
H07 - Registres à caractère épidémiologique	74 131	67 848	44 497	100 450	118 000	118 000
H12 - Les centres interrégionaux de coordination pour la maladie de Parkinson	99 229	96 657	96 657	96 657	96 657	96 657
H11 - Les Centres de Coordination des soins en Cancérologie (3C)	557 308	539 363	539 363	614 499	664 634	664 634
H01 - Les observatoires régionaux et interrégionaux des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT)	230 046	228 137	228 137	447 584	599 242	645 640
H01 - OMEDIT - crédits non réductibles	0	35 000	0	0	0	0
H04 - Centres régionaux de pharmacovigilance et centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance	497 321	481 307	481 307	481 307	481 307	481 307
TOTAL MIG NAT VIGILANCE VEILLE EPIDEMOLOGIE	3 365 523	3 489 985	3 481 634	3 282 325	2 901 145	2 621 316
TOTAL MIG REG VIGILANCE VEILLE EPIDEMOLOGIE	1 284 675	1 283 807	1 248 807	1 543 390	1 745 183	1 791 581
TOTAL MIG NAT + REG VIGILANCE VEILLE EPIDEMOLOGIE	4 650 198	4 773 792	4 730 441	4 825 715	4 646 328	4 412 897

I04 - Equipes de cancérologie pédiatrique	323 689	321 002	321 002	321 002	321 002	321 002
I01 - Equipes Hospitalières de Liaison en Addictologie (EHLA)	1 022 178	1 150 215	1 150 215	1 150 215	1 150 215	1 150 215
I02 - Equipes Mobile de Gériatrie (EMG)	1 915 073	1 915 073	1 915 073	1 915 073	1 915 073	1 915 073
I03 - Equipes Mobile de Soins Palliatifs (EMSP)	986 947	986 947	986 947	1 136 947	1 136 947	1 286 947
TOTAL MIG REG FORMATION SOUTIEN	323 689	321 002	321 002	321 002	321 002	321 002
TOTAL FIR FORMATION SOUTIEN	3 924 198	4 052 235	4 052 235	4 202 235	4 202 235	4 352 235
TOTAL MIG REG + FIR FORMATION SOUTIEN	4 247 887	4 373 237	4 373 237	4 523 237	4 523 237	4 673 237
P10 - Les centres experts de la maladies de Parkinson	148 857	148 857	148 857	148 857	148 856	148 856
P12 - Primoprescription de chimiothérapies orales		26 460	1 035	15 300	17 055	19 845
P04 - Structures d'étude et de traitement de la douleur chronique	908 324	772 769	777 901	784 722	883 191	912 572
P11- Consultations d'évaluation pluri-professionnelles post AVC	39 463	80 048	91 311	91 553	79 549	78 997
P02 - Consultations hospitalières d'addictologie	576 755	558 183	558 183	558 183	558 183	558 183
P05 - Consultations hospitalières de génétique	1 367 093	1 323 073	1 323 073	1 323 073	1 323 073	1 323 073
P06 - Nutrition parentérale à domicile hors HAD	3 209 866	3 106 508	3 106 508	3 106 508	3 106 508	3 106 508
P01 - Consultations mémoire	1 476 807	1 577 171	1 632 800	1 790 390	1 945 336	1 931 722
P03 - Emploi de psychologues ou d'assistantes sociales dans services de soins prévus par plans nationaux de santé publique, à l'exception du plan Cancer	264 263	264 263	264 263	264 263	398 750	398 750
P08 - Actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie	1 778 850	1 747 927	1 729 201	1 729 201	1 729 201	1 729 201
TOTAL MIG NAT EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES	1 096 644	1 028 134	1 019 104	1 040 432	1 128 651	1 160 270
TOTAL MIG REG EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES	5 153 714	4 987 764	4 987 764	4 987 764	4 987 764	4 987 764
TOTAL MIG FIR EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES	3 519 920	3 589 361	3 626 264	3 783 854	4 073 287	4 059 673
TOTAL MIG NAT + REG + FIR EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES	9 770 278	9 605 259	9 633 132	9 812 050	10 189 702	10 207 707
J04 - Prélèvements de sang placentaire	252 109	92 695	143 527	100 420	80 777	78 555
J01 - Lactariums	560 000	560 000	305 450	259 621	280 473	290 011
J02 - Les surcoûts cliniques et biologiques de l'assistance médicale à la procréation, du don d'ovocytes et de spermatozoïdes, de l'accueil d'embryon et de la préservation de la fertilité	720 506	791 114	789 442	733 714	745 582	722 362
J03 - Prélèvements de tissus lors de prélèvement multi-organes et à cœur arrêté	97 765	77 765	97 765	97 770	97 765	97 765
TOTAL MIG NAT COLLECTE PRODUITS HUMAINS	1 630 380	1 521 574	1 336 184	1 191 525	1 204 597	1 188 693
NO1 - Espaces de Réflexion Ethique Régionaux ou Interrégionaux (ERERI)	168 720	166 500	166 500	333 000	333 000	333 000
TOTAL MIG NAT ETHIQUE	168 720	166 500	166 500	333 000	333 000	333 000
O02 - La mise en œuvre des missions des établissements de référence mentionnés à l'art. R.3131-10 CSP	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	320 000
O03 - L'acquisition et la maintenance des moyens zonaux des établissements de santé pour la gestion des risques liés à des circonstances exceptionnelles	213 534	217 780	285 240	235 580	237 340	252 350
TOTAL MIG NAT MISSION DE VEILLE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES	483 534	487 780	555 240	505 580	507 340	572 350
R01 - Contribution aux actions expérimentales et à l'élaboration des outils de régulation, notamment les études nationale de coûts	358 324	0	0	0	0	0
R02 - Rémunération, charges sociales, frais professionnels et avantages en nature des agents mis à disposition auprès des services de l'Etat chargés de la définition et de la mise en oeuvre de la politique hospitalière ou de la gestion des crises sanitaires	170 410	222 996	168 996	168 996	168 996	168 996
R03 - Coordination des instances nationales de représentation des directeurs d'établissements hospitaliers et des présidents de commission médicale d'établissements et de conférences médicales	28 369	28 134	28 134	28 134	173 244	173 244
R04 - Rémunération, charges sociales des personnels mis à disposition auprès des organisations syndicales nationales représentatives des personnels des établissements de santé	189 072	335 257	511 938	535 450	540 638	542 191
R05 - Actions de coopérations internationales en matière hospitalière dans le cadre des politiques de coopération internationale définies par les autorités de l'Etat	27 500	3 000	21 000	7 000	23 500	0
TOTAL MIG NAT POLITIQUES PUBLIQUES	27 500	3 000	21 000	7 000	23 500	0
TOTAL MIG REG POLITIQUES PUBLIQUES	746 175	586 387	709 068	732 580	882 878	884 431
TOTAL MIG NAT + REG POLITIQUES PUBLIQUES	773 675	589 387	730 068	739 580	906 378	884 431
T01 - Centres périnataux de proximité	0	0	0	0	0	0
T02 - UHSI	863 558	835 751	835 751	835 751	835 751	835 751
T03 - Unités Sanitaires en Milieu Pénitentiaire (USMP ex-UCSA)	3 047 108	2 948 991	2 948 991	2 948 991	3 205 917	3 205 917
TOTAL MIG REG POPULATIONS SPECIFIQUES	3 910 666	3 784 742	3 784 742	3 784 742	4 041 668	4 041 668
K03 - Unités d'accueil et de soins des patients sourds en langue des signes	0	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
TOTAL MIG REG MAINTIEN DES SOINS DE PROXIMITE	0	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
V03 - Consultations pluri-professionnelles post-AVC en UNV	437 786	29 640	29 640	29 640	29 640	29 640
V10 - Equipe mobiles (100%)			776 451	766 223	791 283	782 021
V11- Transitoire_ Plateaux techniques spécialisés (10% sur 10 mois)			22 082	0	0	0
V12- Hyperspécialisation -SRPR (100%)			200 000	200 000	200 000	200 000
V13- Transitoire_UCC (10% 10 mois)			16 667	36 113	20 000	20 000
V13- Transitoire_UCC (10% 10 mois)				26 498	26 498	26 498
TOTAL MIG NATIONALES SSR	437 786	29 640	1 044 840	1 058 474	1 067 421	1 058 159
L01 - Les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CEGIDD)	1 638 145	3 223 440	3 560 807	3 385 749	3 385 749	3 385 749
TOTAL MIG FIR DEPISTAGE	1 638 145	3 223 440	3 560 807	3 385 749	3 385 749	3 385 749

M01 - Actions de prévention et d'éducation thérapeutique relatives aux maladies chroniques et notamment aux pathologies respiratoires, cardiovasculaires, à l'insuffisance rénale, au diabète et à l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (ETP)	936 779	936 779	956 779	887 759	878 900	859 700
Activité pour personnes vieillissantes détenues et gestion du stress au centre pénitentiaire de St Quentin Fallavier					5 070	5 070
TOTAL MIG FIR PREVENTION EDUCATION	936 779	936 779	956 779	887 759	883 970	864 770
S01 - Permanence des soins en établissements de santé (PDSES)	13 915 986	13 839 187	13 940 068	13 885 647	13 951 014	13 964 694
TOTAL MIG FIR PERMANENCE DES SOINS	13 915 986	13 839 187	13 940 068	13 885 647	13 951 014	13 964 694
TOTAL MIG NAT	25 289 953	24 980 837	30 538 274	31 355 045	30 461 014	32 365 328
TOTAL MIG REG	12 292 988	12 027 663	12 115 344	12 433 439	12 829 319	12 941 026
TOTAL MIG FIR - hors COREVIH	23 935 027	25 641 002	26 136 153	26 145 244	26 496 255	26 627 121
TOTAL MIG/FIR NAT + REG (HORS MERRI)	61 517 968	62 649 502	68 789 771	69 933 728	69 786 588	71 933 475
Création de postes HU	679 492	661 432	661 432	661 432	661 432	661 432
Poste de PH activité de transplantation	109 410	108 502	108 502	108 502	108 502	108 502
Transformation de MCU-PH d'odontologie à temps partiel en temps plein	27 425	35 447	60 362	60 362	60 362	60 362
NBI des Directeurs d'Hôpitaux (emplois fonctionnels)	9 532	9 453	9 453	9 453	9 453	9 453
Cellule de transferts périnataux	479 850	475 867	475 867	475 867	475 867	475 867
Transformation d'emploi d'AHU d'odontologie à temps partiel en emploi à temps plein (ACR)	0	0	0	0	8 300	8 300
EMMA (Equipe Mobile Maladie d'Alzheimer) - Notification 2016-2019 en AC	0	242 966	242 966	242 966	242 966	0
TOTAL AC REG PLURIANNUELLES	1 305 709	1 533 667	1 558 582	1 558 582	1 566 882	1 323 916
Unité transversale de nutrition clinique	224 657	224 657	224 657	224 657	224 657	0
EMMA (Equipe Mobile Maladie d'Alzheimer) - Notification 2020 en FIR					0	242 966
Indemnisation des médecins intervenant antenne médicale hotel police Lyon	43 931	43 931	43 931	43 931	0	0
Unité de coordination en onco-gériatrie UCOG	319 981	319 981	319 981	389 981	389 981	389 981
Plan périnatalité		23 333	23 333	0	0	0
Plan obésité animation et coordination des centres spécialisés	70 595	70 595	70 595	70 595	70 595	0
Plan AVC animation de filière	61 667	16 667	85 000	221 000	85 000	85 000
Equipes mobiles d'hygiène à destination des EHPAD	59 487	356 923	356 923	372 638	372 638	404 928
Assistants aux animateurs des filières gérontologiques	45 000	45 000	0	0	0	0
Réseau ONCO 69	101 708	101 708	101 708	101 707	101 707	101 707
Médecine légale	59 794	59 794	59 794	59 794	59 794	0
Troubles neurocognitifs				213 572	106 786	0
Régulation libérale SAMU / Acte expérimentation PDSA	415 000	412 500	412 500	429 000	429 000	429 000
Réhabilitation Améliorée après Chirurgie - RAAC		15 000		90 000	20 000	30 000
Mois sans tabac / Réseau infirmier Tabac (RITA)				8 000	96 366	243 738
PROGEPHY				57 901	0	0
CRDNéonatal				890 000	1 268 464	1 268 464
IRCT				94 842	34 643	82 500
Retour d'expérience conciliation médicamenteuse /organisation et promotion de parcours de santé coordonnés				222 500	0	0
Expérimentations relatives aux hébergements pour patients					25 000	25 000
Plan coordination du parcours de soins des personnes âgées après un AVC	112 370		83 286	222 000	136 000	0
Poste de CCU MG			48 717	0	0	0
Tuberculose : dispositifs assurant la mise en œuvre des compétence Mesure 4000 Lits			38 120	48 574	46 742	46 742
Accueil et prise en charge hospitalière des enfants victimes de violences						28 000
Accompagnement action DIAB-eCARE						22 500
TOTAL AC FIR PLURIANNUELLES	1 514 190	1 690 089	1 868 545	3 760 692	3 467 373	3 741 026
TOTAL AC FIR + REG PLURIANNUELLES	2 819 899	3 223 756	3 427 127	5 319 274	5 034 255	5 064 942
Plan Hôpital Numérique - crédits d'amorçage (SIH)			723 200	0	0	0
Assistants Spécialistes Soins Palliatifs	105 600	142 600	115 200	115 200	115 200	105 600
SI OMEDIT (SPIPS)	25 000			0	0	0
Projet pilote : chirurgie ambulatoire du cancer		45 000	45 000	0	0	0
Compensation attentats Nice et Paris		10 058		0	0	0
Chef de clinique (action G-3 du plan soins palliatifs)			70 000	33 750	0	0
Consultants	846 000	496 460	499 443	570 790	427 800	214 047
Réduction des risques en milieu pénitentiaire				90 508	90 508	93 141
Développement de la greffe (DDAC M3)					69 998	0
Pharmacie clinique				326 480	0	0
PADHUE				30 320	0	0
Performance de SI de gestion				8 000	0	27 500
Complément foetopathologie				49 846	73 272	81 989
Mesure Simphonie				30 000	4 000	0
Mesure expérimentale Urgences et personnes âgées				300 000	0	0
Formation IOBE			39 333	73 000	97 333	0
IFAQ	601 980	0	0	0	0	0
Dégel tardif MCO	0	0	2 507 980	5 650 245	4 931 719	3 633 431
Accompagnement GHT	0	50 000	0	330 000	0	0
TOTAL AC NAT ANNUELLES	1 578 580	744 118	4 000 156	7 608 139	5 809 830	4 155 708

UCOG	500 000	0	0	0	0	0
Dispositif Tampons - Tension aux Urgences / Renfort Hivernal IDE	17 588	12 978	150 000	0	480 000	150 000
Modulation régionale SMUR	0	0	-359 594	0	0	0
Compensation SIH	0	0	250 000	250 000	250 000	0
Compensation pour Dentexia	0	0	96 863	0	0	0
Soutien au SU pédiatriques	0	0	0	0	30 000	0
Compensation mesures "Cellule Régionale Douleur"	63 263	0	0	0	0	0
EURO 2016	0	64 856	0	0	0	0
Prime pour les assistants de régulations médicale - ARM						111 097
LAMZEDE						139 509
Mesures DSN						12 500
Assistants spécialistes post internat et postes partagés (vagues 8 et 9)						904 422
AAP auprès des ES pour l'expérimentation de méthodes alternatives à la CPS pour consult DMP						50 000
Docteurs juniors						81 261
TOTAL AC REG ANNUELLES	580 851	77 834	137 269	250 000	760 000	1 448 789
Actions visant à améliorer la qualité des pratiques et des soins	150 000				0	
Promotion des biosimilaires - Etanercept / Insuline Glargine / Adalimumab					62 776	229 288
Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés					1 110 000	0
Plan parkinson	35 000	35 000	35 000	149 517	35 000	0
Conseil, pilotage, accompagnement performance	75 000				0	0
Soutien Financier - actions pratiques cancérologie		30 923			0	0
Carences ambulancières	200 905	228 850	234 230	317 254	390 830	289 419
RCP	30 000	25 000	20 000	55 000	0	0
Financement transversaux parcours qualité - centre TCA	210 000	210 000	535 276	356 923	356 923	356 923
Action Plan Blanc Gestion de crise				51 500	0	0
Plan Maladies Neurodégénératives - Direction des Aidants				51 500	0	0
Expérimentation OBEPEDIA			50 000	0	36 666	80 000
Personnalisation de la prise en charge des patients adultes épileptiques				16 351	12 155	0
PNSP - Structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité de soins - OMEDIT				90 025	42 948	51 911
Conseiller environnement intérieur					30 000	30 000
Prise en charge des Diabétiques				28 090	0	0
Intéressement CAQES - Médicaments / transports					50 000	0
Enquête / questionnaire droits patients / usagers (DOQRU)					5 000	0
Prime pour personnel non médicaux des services d'urgence_2019					567 700	0
Prime pour personnel non médicaux des services d'urgence_2020					1 158 944	0
Programme ROR-Plan Autisme					75 000	0
Cart-cells					225 000	360 000
Régularisation forfait CPO					20 000	0
Identifiant uniques des dispositifs médicaux (IUD) pour la traçabilité des dispositifs médicaux implantables (DMI)					40 000	20 000
Retour à domicile en onc gériatrie				90 035	0	0
Conférence des directeurs généraux de CHRU					145 110	0
Equipe Médicale de territoire			160 000	80 000	50 000	0
Mutualisation des heures syndicales		40 359	40 359	40 359	40 359	40 360
TOTAL AC FIR ANNUELLES	700 905	570 132	1 074 865	1 326 554	4 454 411	1 457 901
TOTAL AC NAT + REG + FIR ANNUELLES	2 860 336	1 392 084	5 212 290	9 184 693	11 024 241	7 062 398
Prime GRAND AGE (AC MCO)						138 752
Prime GRAND AGE (DAF SSR)						221 775
Prime COVID (budget principal)						26 542 730
Prime COVID (budgets annexes)						828 270
Remboursement tests antigéniques						1 415 232
Compensation surcoûts liés au COVID - Exploitation						39 782 190
Compensation surcoûts liés au COVID - Investissement						5 139 919
FICHSUP BIO base 3500 tests/jour - Compensation des tests RTPCR-COVID 19						3 141 690
Compensation Mesures salariales SEGUR SANTE AC (budget principal)						18 058 021
Compensation Mesures salariales SEGUR SANTE AC (budgets annexes)						336 327
Compensation Mesures salariales SEGUR SANTE DAF SSR						91 028
Compensation Mesures salariales SEGUR SANTE DAF PSY						9 800
Compensation pertes recettes T2 (vague 1)						608 923
TOTAL AC + DAF PSY + DAF SSR COMPENSATIONS SURCOÛTS / PERTES 2020	0	0	0	0	0	96 314 657
Unité fonctionnelle de psycho traumatologie et de victimologie (UFPV) au sein du service de médecine légale	361 254	195 249	44 313	100 000	319 000	419 000
TOTAL FIR HORS MIGAC	361 254	195 249	44 313	100 000	319 000	419 000

VII.7 Etat détaillé du fonds de provision

Sous procédures	Libellés	Situation au 01/01/2020 avant correction	Correction Situation nette	Situation au 01/01/2020 après correction	Reprises de provisions	Dotations de provisions	Solde au 31/12/2020
Comptes Epargne-Temps (CET)	Compte épargne temps historique - budget H	9 535 578,60		9 535 578,60	9 535 578,60	9 475 348,39	9 475 348,39
	Compte épargne temps nouveau - budget H	17 447 270,12		17 447 270,12	17 447 270,12	21 328 053,50	21 328 053,50
	Compte épargne temps historique - budget B	84 324,23		84 324,23	84 324,23	83 600,25	83 600,25
	Compte épargne temps nouveau - budget B	59 135,02		59 135,02	59 135,02	74 799,49	74 799,49
	Compte épargne temps historique - budget E	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte épargne temps nouveau - budget E	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte épargne temps historique - budget P	16 161,28		16 161,28	16 161,28	13 789,90	13 789,90
	Compte épargne temps nouveau - budget P	44 682,86		44 682,86	44 682,86	47 030,94	47 030,94
	TOTAL GESTIONNAIRE DAM	27 187 152,11	0,00	27 187 152,11	27 187 152,11	31 022 622,47	31 022 622,47
	Compte épargne temps historique - budget H	5 941 464,54		5 941 464,54	5 941 464,54	5 530 519,93	5 530 519,93
	Compte épargne temps nouveau - budget H	22 815 212,92		22 815 212,92	22 815 212,92	27 957 563,87	27 957 563,87
	Compte épargne temps historique - budget B	19 788,81		19 788,81	19 788,81	23 692,83	23 692,83
	Compte épargne temps nouveau - budget B	199 057,58		199 057,58	199 057,58	239 885,53	239 885,53
	Compte épargne temps historique - budget A	10 749,01		10 749,01	10 749,01	7 960,46	7 960,46
	Compte épargne temps nouveau - budget A	41 022,63		41 022,63	41 022,63	49 984,92	49 984,92
	Compte épargne temps historique - budget E	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Compte épargne temps nouveau - budget E	19 440,09		19 440,09	19 440,09	0,00	0,00
	Compte épargne temps historique - budget P	22 992,21		22 992,21	22 992,21	24 793,22	24 793,22
	Compte épargne temps nouveau - budget P	34 805,46		34 805,46	34 805,46	48 957,72	48 957,72
	Compte épargne temps historique - budget C	98 966,32		98 966,32	98 966,32	95 224,30	95 224,30
Compte épargne temps nouveau - budget C	312 849,76		312 849,76	312 849,76	379 260,17	379 260,17	
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	29 516 349,32	0,00	29 516 349,32	29 516 349,32	34 357 842,95	34 357 842,95	
Heures supplémentaires rémunérées	Heures supplémentaires rémunérées - budget H	1 147 975,09		1 147 975,09	1 147 975,09	1 411 731,66	1 411 731,66
	Heures supplémentaires rémunérées - budget A	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Heures supplémentaires rémunérées - budget B	28 784,77		28 784,77	28 784,77	68 125,02	68 125,02
	Heures supplémentaires rémunérées - budget C	0,00		0,00	0,00	2 721,29	2 721,29
	Heures supplémentaires rémunérées - budget E	3 038,95		3 038,95	3 038,95	0,00	0,00
	Heures supplémentaires rémunérées - budget P	1 333,16		1 333,16	1 333,16	573,70	573,70
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	1 181 131,97	0,00	1 181 131,97	1 181 131,97	1 483 151,67	1 483 151,67	
Cotisations CNRACL agents HCL	Cotisations CNRACL - budget H	2 721 327,23		2 721 327,23	2 721 327,23	2 006 868,14	2 006 868,14
	Cotisations CNRACL - budget A	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Cotisations CNRACL - budget B	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Cotisations CNRACL - budget C	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Cotisations CNRACL - budget E	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Cotisations CNRACL - budget P	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	2 721 327,23	0,00	2 721 327,23	2 721 327,23	2 006 868,14	2 006 868,14	
Cotisations CNRACL agents hors HCL	Cotisations CNRACL - budget H	4 107 151,73		4 107 151,73	4 107 151,73	2 764 040,91	2 764 040,91
	Cotisations CNRACL - budget A	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Cotisations CNRACL - budget B	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Cotisations CNRACL - budget C	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Cotisations CNRACL - budget E	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Cotisations CNRACL - budget P	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	4 107 151,73	0,00	4 107 151,73	4 107 151,73	2 764 040,91	2 764 040,91	
ARE / APE	ARE / APE - budget H	3 681 591,54		3 681 591,54	3 681 591,54	3 442 011,61	3 442 011,61
	ARE / APE - budget A	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	ARE / APE - budget B	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	ARE / APE - budget C	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	ARE / APE - budget E	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	ARE / APE - budget P	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GESTIONNAIRE DPAS	3 681 591,54	0,00	3 681 591,54	3 681 591,54	3 442 011,61	3 442 011,61
	ARE / APE - budget H	214 326,33		214 326,33	214 326,33	225 850,19	225 850,19
	ARE / APE - budget B	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	ARE / APE - budget E	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
ARE / APE - budget P	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GESTIONNAIRE DAM	214 326,33	0,00	214 326,33	214 326,33	225 850,19	225 850,19	
Indemnité de précarité	Indemnité de précarité - budget H	995 657,56		995 657,56	995 657,56	983 771,25	983 771,25
	Indemnité de précarité - budget B	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Indemnité de précarité - budget E	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Indemnité de précarité - budget P	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTIONNAIRE DAM	995 657,56	0,00	995 657,56	995 657,56	983 771,25	983 771,25	
Litiges agents médicaux	DAJ : dossiers 2017 : 0 dossier	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	DAM : dossiers 2017 : 0 dossier	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	DAJ : dossiers 2018 : 0 dossier	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	DAM : dossiers 2018 : 0 dossier	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	DAJ : dossiers 2019 : 0 dossier	1 200,00		1 200,00	1 200,00	0,00	0,00
	DAM : dossiers 2019 : 0 dossier	78 000,00		78 000,00	78 000,00	0,00	0,00
	DAJ : dossiers 2020 : 0 dossier	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
DAM : dossiers 2020 : 0 dossier	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GESTIONNAIRE DAJ/DAM	79 200,00	0,00	79 200,00	79 200,00	0,00	0,00	
Litiges agents (médicaux et non médicaux)	Litige agents médicaux DAJ-DAM : A DETAILLER	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Litige agents non médicaux DAJ-DPAS : A DETAILLER	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTIONNAIRE DAJ/DAM/DPAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Litiges agents non médicaux sur mandats de dépenses	DAJ : dossiers antérieurs à 2015 : 0 dossier	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	DAJ : dossiers 2015 : 0 dossier	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	DPAS : dossiers 2015 : 0 dossier	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	DAJ : dossiers 2016 : 0 dossier	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	DPAS : dossiers 2016 : 0 dossier	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	DAJ : dossiers 2017 : 3 dossiers	22 400,00		22 400,00	22 400,00	22 400,00	22 400,00
	DPAS : dossiers 2017 : 0 dossier	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	DPAS : dossier 2018 : 0 dossier	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	DAJ : dossiers 2018 : 2 dossiers	234 700,00		234 700,00	234 700,00	16 372,00	16 372,00
	DPAS : dossier 2019 : 0 dossier	38 027,00		38 027,00	38 027,00	0,00	0,00
	DAJ : dossiers 2019 : 8 dossiers	101 402,00		101 402,00	101 402,00	94 800,00	94 800,00
	DPAS : dossier 2020 : 2 dossier	0,00		0,00	0,00	14 636,98	14 636,98
DAJ : dossiers 2020 : 12 dossiers	0,00		0,00	0,00	145 871,00	145 871,00	
TOTAL GESTIONNAIRE DAJ/DPAS	396 529,00	0,00	396 529,00	396 529,00	294 079,98	294 079,98	

Litiges fournisseurs sur mandats de dépenses	Contentieux SWISSLOG	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Contentieux EMC	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Contentieux NESTADOUR	33 000,00		33 000,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
	Nouveau litige Hôpital Lyon-Sud, réhabilitation du pavillon 1C	115 624,00		115 624,00	115 624,00	0,00	0,00
	Nouveau litige HEH, réhabilitation du pavillon M	150 000,00		150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
	Pavillon H (3 fournisseurs : SPIE, BBSE, SNEF)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Contentieux bâtiment MIT	0,00		0,00	0,00	515 000,00	515 000,00
	TOTAL GESTIONNAIRE DA	298 624,00	0,00	298 624,00	298 624,00	548 000,00	548 000,00
	Contentieux SHAM	54 640,00		54 640,00	54 640,00	54 640,00	54 640,00
	Médecine Légale	541 700,00		541 700,00	541 700,00	0,00	0,00
	TOTAL GESTIONNAIRE DAF	596 340,00	0,00	596 340,00	596 340,00	54 640,00	54 640,00
	Litiges contentieux divers pour demande remboursement	Nouveau litige A DETAILLER	0,00		0,00	0,00	0,00
Nouveau litige A DETAILLER		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTIONNAIRE DSII/DA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nouveau litige A DETAILLER		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Nouveau litige A DETAILLER		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTIONNAIRE DNA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
litige Contentieux CH Aubenas (SMUR Secondaires)		310 783,00		310 783,00	310 783,00	310 783,00	310 783,00
litige Contentieux HOPITAL Mermoz		184 116,72		184 116,72	184 116,72	184 116,72	184 116,72
Nouveaux litiges à détailler		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTIONNAIRE DAF		494 899,72	0,00	494 899,72	494 899,72	494 899,72	494 899,72
Requête TA ventilosconnecteurs HFME - LIONS ETM ROLLAND		885 314,94		885 314,94	885 314,94	885 314,94	885 314,94
TOTAL GESTIONNAIRE DA/DAD		885 314,94	0,00	885 314,94	885 314,94	885 314,94	885 314,94
Litiges débiteurs sur titres de recettes - Emprunts structurés (provision)	EMPRUNT A DETAILLER	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GESTIONNAIRE DAF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Litiges exceptionnels : contrôles externes T2A (indus et sanctions)	AM sanction et indus T2A contrôle 2013	1 621 775,66		1 621 775,66	1 621 775,66	1 621 775,66	1 621 775,66
	AM sanction et indus T2A contrôle 2014	305 201,10		305 201,10	305 201,10	305 201,10	305 201,10
	AM sanction et indus T2A contrôle 2015	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	AM sanction et indus T2A contrôle 2016	363 964,09		363 964,09	363 964,09	363 964,09	363 964,09
	AM sanction et indus T2A contrôle 2018	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	AM sanction et indus T2A contrôle 2019	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	AM contrôle des rétrocessions 2017	68 160,42		68 160,42	68 160,42	68 160,42	68 160,42
	TOTAL GESTIONNAIRE DPCG	2 359 101,27	0,00	2 359 101,27	2 359 101,27	2 359 101,26	2 359 101,26
Litiges patients (responsabilité civile dommages corporels et matériels)	Dossiers antérieurs à 2014 : 19 dossiers fin 2020	106 425,00		106 425,00	106 425,00	129 292,00	129 292,00
	Dossiers créés en 2014 : 5 dossiers (5 corporels - 0 matériel)	3 700,00		3 700,00	3 700,00	201 000,00	201 000,00
	Dossier créés en 2015 : 7 dossiers (7 corporels - 0 matériel)	1 500,00		1 500,00	1 500,00	68 900,00	68 900,00
	Dossiers créés en 2016 : 8 dossiers (8 corporels - 0 matériel)	84 600,00		84 600,00	84 600,00	127 505,00	127 505,00
	Dossiers créés en 2017 : 13 dossiers (13 corporels - 0 matériel)	211 200,00		211 200,00	211 200,00	359 048,00	359 048,00
	Dossiers créés en 2018 : 25 dossiers (25 corporels - 0 matériel)	763 617,00		763 617,00	763 617,00	403 144,00	403 144,00
	Dossiers créés en 2019 : 49 dossiers (48 corporels - 1 matériel)	2 146 059,00		2 146 059,00	2 146 059,00	914 178,00	914 178,00
	Dossiers créés en 2020 : 117 dossiers (115 corporels - 2 matériels)	0,00		0,00	0,00	5 413 722,00	5 413 722,00
	TOTAL GESTIONNAIRE DAJ	3 317 101,00	0,00	3 317 101,00	3 317 101,00	7 616 789,00	7 616 789,00
	PGEGO (plan pluriannuel)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GESTIONNAIRE DAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Litiges débiteurs - FIR et D&I demandés sur titres de recettes en cours de provision pour dépréciations des immobilisations	Litiges suivis par la DAJ	0,00		0,00	0,00	0,00
Litiges suivis par le SGM		369 550,00		369 550,00	369 550,00	20 500,00	20 500,00
Litiges SMUR primaires - titres en retard de facturation (4 mois fin 2019)		372 036,90		372 036,90	372 036,90	322 441,90	322 441,90
TOTAL GESTIONNAIRE DAJ/SGM		741 586,90	0,00	741 586,90	741 586,90	342 941,90	342 941,90
Créances douteuses et/ou irrécouvrables	OPERATION A DETAILLER - budget DNA	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	OPERATION A DETAILLER - budget DNA	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GESTIONNAIRE DAF/DAD - budget DNA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Créances débiteurs domiciliés à l'étranger	1 782 009,25		1 782 009,25	1 782 009,25	1 873 983,10	1 873 983,10
	Créances débiteurs publics	6 104 938,19		6 104 938,19	6 104 938,19	1 368 894,70	1 368 894,70
	Créances débiteurs privés	2 782 145,18		2 782 145,18	2 782 145,18	2 472 857,40	2 472 857,40
	Créances complément SMUR secondaires privés	13 041,85		13 041,85	13 041,85	0,00	0,00
	Créances compléments SMUR secondaires publics	1 078 992,88		1 078 992,88	1 078 992,88	0,00	0,00
	Créances compléments SMUR primaires (TM patients et mutuelles)	320 141,79		320 141,79	320 141,79	295 609,71	295 609,71
	Dossiers à risques / à enjeux - Budget H - Créances patients étrangers > 10K€ sur année N	2 711 317,45		2 711 317,45	2 711 317,45	1 452 158,70	1 452 158,70
	Dossiers à risques / à enjeux - Budget H - autres diverses > 50K€ sur année N	515 682,27		515 682,27	515 682,27	0,00	0,00
	Dossiers à risques / à enjeux compléments de provisions - Budget H - débiteurs divers avec créances > 50K€	5 655 389,49		5 655 389,49	5 655 389,49	9 029 000,10	9 029 000,10
Dossiers à risques / à enjeux compléments de provisions - Budget H - créances douteuses Biologie	524 812,13		524 812,13	524 812,13	0,00	0,00	
Dossiers à risques / à enjeux - Budget B	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dossiers à risques / à enjeux - Budget C	212 958,55		212 958,55	212 958,55	0,00	0,00	
Créance fiscale - à définir	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Créances loyers locataires partis et présents - budget DNA	198 368,50		198 368,50	198 368,50	256 299,49	256 299,49	
TOTAL GESTIONNAIRE DAF/RF	21 899 797,53	0,00	21 899 797,53	21 899 797,53	16 748 803,20	16 748 803,20	
Litiges exceptionnels divers	DPAS: litige informaticiens	2 054 151,98		2 054 151,98	2 054 151,98	2 054 151,98	2 054 151,98
	DPAS: litige A DETAILLER	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	DAM: litige A DETAILLER	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GESTIONNAIRE DPAS/DAM	2 054 151,98	0,00	2 054 151,98	2 054 151,98	2 054 151,98	2 054 151,98
Protocole transactionnel Cistalnet	250 000,00		250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	
TOTAL GESTIONNAIRE DSII	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	
Charges diverses	Nouveau litige A DETAILLER	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GESTIONNAIRE DAF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nouveau litige A DETAILLER	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GESTIONNAIRE DAF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fondations Rouville - budget DNA	260 100,00		260 100,00	260 100,00	324 500,00	324 500,00
	Fondations De Songeons - budget DNA	32 900,00		32 900,00	32 900,00	8 200,00	8 200,00
TOTAL GESTIONNAIRE DAD pour budget DNA	293 000,00	0,00	293 000,00	293 000,00	332 700,00	332 700,00	
Nouveau litige A DETAILLER	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
GESTIONNAIRE DA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES COMPTES DE PROVISIONS	103 270 334,13	0,00	103 270 334,13	103 270 334,13	108 017 581,17	108 017 581,17	

Budget principal - H	101 781 833,50	0,00	101 781 833,50	101 568 874,95	106 268 181,94	106 268 181,94
Budget annexe - A	543 140,15	0,00	543 140,15	543 140,15	646 944,87	646 944,87
Budget annexe - B	391 090,40	0,00	391 090,40	391 090,40	490 103,12	490 103,12
Budget annexe - C	411 816,08	0,00	411 816,08	624 774,63	477 205,76	477 205,76
Budget annexe - E	22 479,04	0,00	22 479,04	22 479,04	0,00	0,00
Budget annexe - P	119 974,97	0,00	119 974,97	119 974,97	135 145,48	135 145,48
Tous budgets annexes	1 488 500,63	0,00	1 488 500,63	1 701 459,18	1 749 399,23	1 749 399,23
Tous budgets confondus	103 270 334,13	0,00	103 270 334,13	103 270 334,13	108 017 581,17	108 017 581,17

VII.8 Etat détaillé des cessions d'actif

Type de biens	Adresse	Localisation	Nature du bien	Ordonné
Sites désaffectés	Centre Livet	Caluire et Cuire	Centre Livet	10 134 975,00
<i>Immeubles</i>	38 cours Herbouville	69004 LYON	Immeuble	3 500 000,00
	17 place Bellecour	69002 LYON	Immeuble	19 000 000,00
<i>Lots de copro</i>	13-15 Ferdinand Buisson	69003 LYON	T4 au 6ème étage (ex Jery) + 1 cave n°22 + 1 garage n°9	359 000,00
	80 av de Saxe	LYON	echange de greniers	15 000,00
	23 av St Exupery	Oullins		124 000,00
TOTAL				33 132 975,00

VII.9 Etat détaillé des subventions d'investissements reçues

	2018	2019	2020	Total 2020	
Tiers Nom - Tdr			COVID	Hors COVID	
AP HP - NECKER ENFANTS MALADES				-	-
ARS AUVERGNE-RHONE-ALPES - DD 69 RHONE	8 001 392,00	16 250 002,00	5 139 919,17	8 250 247,92	13 390 167,09
BRISTOL MYERS SQUIBB				-	-
CHG DU MONT D OR - SIEGE		91 600,00			
CHI GERIATRIQUE NEUVILLE-FONTAINE		97 733,33			
CHI GERIATRIQUE NEUVILLE-FONTAINE-SIEGE		19 546,67			
COMMUNE LYON - MAIRIE CENTRALE	70 000,00			34 857,31	34 857,31
CPAM DU RHONE - SIEGE		215 000,00			
DRAC (DIR REG AFFAIRES CULTURELLES)				324 814,08	324 814,08
DRAC (DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES)	-				
FONDATION DE FRANCE				100 000,00	100 000,00
FONDATION DES HOPITAUX DE PARIS				352 180,00	352 180,00
FONDATION HOSPICES CIVILS DE LYON	326 344,00	289 006,00	138 457,00	1 586 749,68	1 725 206,68
GCS PLATEFORME SISRA	624 463,50				
GCS SARA		410 720,00		374 080,00	374 080,00
GIE IMAGERIE SUD - GIE LYON SUD	-				
IRCCS (INST RECH CLIN CANCER ET SANG)				81 255,50	81 255,50
METROPOLE DE LYON				12 500,00	12 500,00
METROPOLE DE LYON - EAU	-				
PFAF SANTE	1 700 000,00	1 300 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
RECETTE DES FIN - TAXE APPRENTISSAGE				41 348,29	41 348,29
RECETTE DES FINANCES TAXE APPRENTISSAGE	54 222,88	57 562,80			
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	35 229,58	70 388,02		30 940,00	30 940,00
Total général	10 811 651,96	18 801 558,82	5 278 376,17	13 188 972,78	18 467 348,95

VII.10 Etat détaillé des dons et legs reçus

Dons et legs	2017	2018	2019	2020
Dons - Opération pièces jaunes	2 124,00	5 503,00	14 205,00	
Don achat exo squelette	0,00	0,00	89 964,00	
Legs MlleJeanne Sabran Chapelle	0,00	0,00	1 359 246,33	
Legs - succession Mme Gouvet	308 500,00	0,00	0,00	
Legs - Oriol Garcia	122 000,00	0,00	0,00	
Divers dons de matériels	3 780,00	2 500,00	4 600,00	
Divers dons	120 158,82	177 113,08	651 875,72	10 577,95
Dons rénovation chapelle Hotel Dieu				201 938,00
Total du compte 102	556 562,82	185 116,08	2 119 891,05	212 515,95

VII.11 Bilan

Actif

COMPTE FINANCIER 2020

BILAN

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais d'études, de recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
	Concessions et droits similaires, brevet, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	46 009 469,93	38 729 475,91	7 279 994,02	7 020 349,87
	Autres immobilisations incorporelles	95 794 009,33	69 876 160,87	25 917 848,46	25 318 604,29
	Immobilisations incorporelles en cours	62 436,95	0,00	62 436,95	169 562,71
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
	Terrains	37 315 462,76	1 680 655,83	35 634 806,93	35 675 626,69
	Constructions	1 633 946 973,03	757 972 447,36	875 974 525,47	887 218 082,70
Installations techniques, matériel et outillage industriel	389 815 374,66	310 437 713,88	79 357 660,78	78 810 845,05	
Autres immobilisations corporelles	161 815 756,68	123 238 265,65	38 577 491,03	37 901 944,62	
IMMOBILISE	Immobilisations corporelles en cours	88 980 751,89	0,00	88 980 751,89	52 607 479,61
	Immobilisations reçues en affectation	1 856 313,16	489 484,45	1 366 830,71	692,69
	Immobilisations affectées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :				
	Participations et créances rattachées à des participations	1 287 572,38	0,00	1 287 572,38	1 287 572,38
	Autres titres immobilisés	92 735,85	0,00	92 735,85	92 735,85
	Prêts	457 347,05	0,00	457 347,05	457 347,05
	Autres	188 604,67	0,00	188 604,67	155 689,14
	TOTAL I	2 457 622 810,34	1 302 444 204,15	1 155 178 606,19	1 126 716 532,63

COMPTE FINANCIER 2020

BILAN

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET	
ACTIF	STOCKS ET EN-COURS :					
	Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres approvisionnements	49 687 518,80	0,00	49 687 518,80	33 225 252,35	
	En-cours de production de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	
	CRÉANCES D'EXPLOITATION :					
	Hospitalisés et consultants	13 412 252,70	16 748 803,40	-3 336 550,70	-5 666 057,58	
	Caisse pivot	189 216 635,45	0,00	189 216 635,45	211 004 104,27	
CIRCULANT	Autres tiers payants	32 021 614,30	0,00	32 021 614,30	46 800 574,90	
	Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres	8 258 712,24	0,00	8 258 712,24	9 280 625,33	
	CRÉANCES DIVERSES :	105 304 714,69	0,00	105 304 714,69	90 233 756,82	
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT DISPONIBILITÉS	288 665 294,87	0,00	288 665 294,87	169 841 697,85	
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	271 799,58	0,00	271 799,58	216 975,52	
	TOTAL II	686 838 542,63	16 748 803,40	670 089 739,23	554 936 909,46	
	COMPTES DE RÉGULARISATION	CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0,00	0,00	0,00	0,00
		PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	475 099,00	0,00	475 099,00	451 128,00
		DÉPENSES À CLASSER OU RÉGULARISER	303 005,44	0,00	303 005,44	3 622 192,08
DOTATIONS ATTENDUES		0,00	0,00	0,00	0,00	
ÉCARTS DE CONVERSION D'ACTIF		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GÉNÉRAL	1 145 239 457,41	1 319 193 007,55	1 826 046 449,86	1 685 726 362,17		

Passif

COMPTE FINANCIER 2020

BILAN

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX	APPORTS	228 257 203,85	228 632 469,90
	RÉSERVES :		
	Excédents affectés à l'investissement	426 904 415,58	410 813 881,64
	Réserve de trésorerie	62 254 167,32	62 254 167,32
	Réserves de compensation	1 835 017,22	2 776 205,03
PROPRES	REPORT À NOUVEAU :		
	Report à nouveau excédentaire	0,00	0,00
	Report à nouveau déficitaire	-405 746 573,18	-426 916 223,62
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EXCÉDENT OU DÉFICIT)	71 389 487,24	36 303 065,65
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	159 205 651,88	148 692 753,54
	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0,00	0,00
	DROITS DE L'AFFECTANT	1 769 829,56	403 429,56
TOTAL I	545 969 199,47	462 959 749,02	

COMPTE FINANCIER 2020

BILAN

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX	APPORTS	228 257 203,85	228 632 469,90
	RÉSERVES :		
	Excédents affectés à l'investissement	426 904 415,58	410 813 881,64
	Réserve de trésorerie	62 254 167,32	62 254 167,32
	Réserves de compensation	1 835 017,22	2 776 205,03
PROPRES	REPORT À NOUVEAU :		
	Report à nouveau excédentaire	0,00	0,00
	Report à nouveau déficitaire	-405 746 573,18	-426 916 223,62
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EXCÉDENT OU DÉFICIT)	71 389 487,24	36 303 065,65
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	159 205 651,88	148 692 753,54
	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0,00	0,00
	DROITS DE L'AFFECTANT	1 769 829,56	403 429,56
TOTAL I	545 969 199,47	462 959 749,02	

